Montréal mercredi 16 février 2005 Le plus grand quotidien français d'Amérique 121e année no 116 82 pages 6 cahiers Pluie ou neige, Max. 2 Min. -15 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 75¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

LA PRESSE



PROTOCOLE DE KYOTO

QUÉBEC INVESTIRA 256 MILLIONS POUR ACHEVER UNE AUTOROUTE
PAGE A3

LE NOUVEAU MARCHÉ DES « DROITS DE POLLUER »
LA PRESSE AFFAIRES
PAGE 1

KYOTO N'EST PAS UNE PANACÉE
L'ÉDITORIAL DE FRANÇOIS CARDINAL, PAGE A24

NÉGOCIATIONS INTENSIVES DANS LA LNH

Un écart de 6,5 millions US sépare les parties

RICHARD LABBÉ

C'est aujourd'hui qu'on saura s'il y aura du hockey dans la Ligue nationale cette saison.

Les propriétaires de la LNH ont soumis hier aux joueurs une offre de la dernière chance, un contrat de travail prévu pour six ans, qui comprend un plafond salarial de 42,5 millions de dollars US par équipe. Mais les joueurs ont surpris le monde du hockey tard en soirée en refusant cette offre, et en proposant un nouveau contrat de travail d'une durée de six ans, incluant un plafond salarial de 49 millions US par équipe.

Bob Goodenow, directeur de l'Association des joueurs, a fait parvenir hier soir une lettre au commissaire Gary Bettman pour expliquer sa position. « Comme vous le savez, notre offre de plafond salarial représente tout un changement de cap pour nous, y écrit Goodenow.

›Voir LNH en page A6

***Mon clin d'oeil* STÉPHANE LAPORTE**
Michael Jackson a été transporté d'urgence à l'hôpital à cause d'une grippe. C'est sûr que se moucher quand on n'a pas de nez, ça n'est pas évident.

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 17
Bandes dessinées	AFFAIRES 13
Bridge	AFFAIRES 17
Carrières	AFFAIRES 9
Décès	AFFAIRES 18 à 20
Feuilleton	AFFAIRES 13
Forum	A 24 et 25
Horaire télévision	ARTS 4
Loteries	A 8
Mots croisés	AFFAIRES 13 et SPORTS 8
Mot mystère	AFFAIRES 13
Observateur	AFFAIRES 14
Petites annonces	AFFAIRES 14 et AFFAIRES 2
Vacances/voyage	ACTUEL 4 et 5

Météo
Pluie ou neige en matinée, maximum **2**, minimum **-15**, plus de détails en page SPORTS **12**

6 21924 98765 1

Graves lacunes sur le plan de la sécurité à Hydro-Québec

LES CENTRALES LAISSÉES SANS SURVEILLANCE

NICOLAS BÉRUBÉ
ET DENIS LESSARD

Les plus importantes centrales hydroélectriques du Québec sont si peu protégées qu'il est possible pour quiconque d'y entrer, de s'y promener pendant des heures et d'en ressortir sans que personne à Hydro-Québec ne s'en aperçoive. C'est ce qu'ont constaté un journaliste et un caméraman de Radio-Canada, dont les reportages-chocs ont été diffusés hier soir, après qu'Hydro-Québec eut tenté d'en bloquer la mise en ondes en Cour supérieure du Québec.

›Voir CENTRALES en page A6

Adoptée puis renvoyée en Roumanie cinq mois plus tard



PHOTO ADRIAN WYLD, CP

Une jeune femme d'origine roumaine, Alexandra Austin, a intenté, hier à Toronto, une poursuite de 7 millions contre le couple de Canadiens aisés qui l'a adoptée à l'âge de 9 ans et qui l'a renvoyée dans sa Roumanie natale cinq mois plus tard après avoir adopté un autre bébé. Aujourd'hui âgée de 22 ans et mère d'une fillettte de 4 ans, la jeune femme vit à Bucarest et mène, semble-t-il, une existence miséreuse. « Ils ont volé mon enfance, ils ont volé ma vie », a-t-elle déclaré en quittant le tribunal. Nos informations en page A9.

CHUM à Outremont: divergence de vues sur la sûreté du site

PASCALE BRETON
ET ANDRÉ NOËL

Un hôpital ne doit pas être construit à côté de voies ferrées où circulent des wagons de matières dangereuses, indique le rapport du comité interministériel qui a étudié les projets du CHUM. Un avis que ne partage pas le rapport Couture—Saint-Pierre.

C'est ce qui se dégage de l'analyse de 98 pages produites par les experts Armand Couture et Guy Saint-Pierre à la demande du gouvernement, que *La Presse* a obtenues. Dans leur rapport, les auteurs citent des extraits de l'avis produit par le comité interministériel, demeuré secret à ce jour.

Chaque année, environ 2700 wagons et conteneurs de matières dangereuses circulent sur les voies ferrées du Canadien Pacifique, à 100 mètres du lieu projeté pour la construction du CHUM à Outremont.

›Voir CHUM en page A6

La Caisse reprend du poil de la bête

Grâce à un rendement de 12,2 %, elle a réalisé un profit de 10,8 milliards en 2004

HÉLÈNE BARIL

La Caisse de dépôt et de placement se classe dans le peloton de tête des gestionnaires de caisses de retraite du Canada pour sa performance de 2004, avec un rendement de 12,2 % qui surpasse les indices de référence dans la majorité des catégories de placement.

« Sans se péter les bretelles, on peut dire que c'est une bonne année », a commenté hier son président et chef de la direction, Henri-Paul Rousseau, visiblement très satisfait de ces résultats.

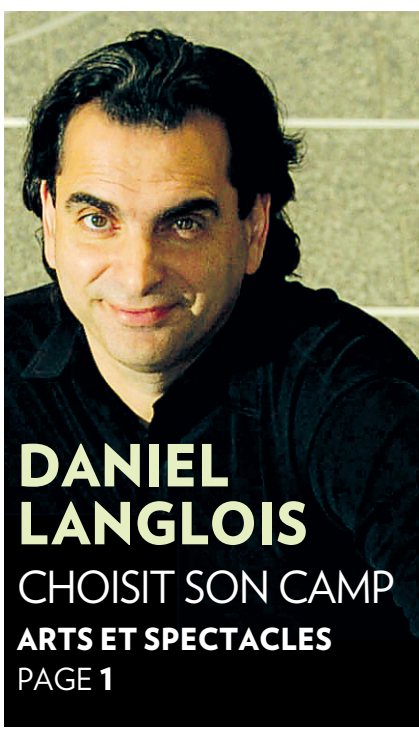
C'est la première fois depuis 1999 que les gestionnaires de la Caisse sont dans le premier quartile des gestionnaires de caisses de retraite au Canada. Le rendement de 12,2 % correspond à un profit de 10,8 milliards qui s'ajoute à l'actif net des déposants, qui a atteint 102,4 milliards de dollars à la fin de 2004.

La Caisse de dépôt gère l'argent de 14 déposants, dont font partie la Régie des rentes du Québec (RRQ) et la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). Les rendements obtenus par ces déposants n'ont pas été rendus publics, mais ils varient de 5 % à 14,6 %, selon la politique de placements propre à chacun, a-t-on pu savoir.

La performance de la Caisse en 2004 est essentiellement attribuable à deux catégories d'investissement, l'immobilier et les placements privés. À lui seul, le secteur immobilier a généré un profit de 2,2 milliards de dollars, qui correspond à un rendement de 22,7 %. « On ne pourra pas répéter ça en 2005 », a commenté Fernand Perreault, premier vice-président Immobilier. Selon lui, la conjoncture immobilière a été particulièrement bonne en 2004 et la Caisse a pu en profiter grâce à sa taille et à la diversité de ses investissements.

›Voir CAISSE en page A6

AUTRE TEXTE
L'immobilier à la rescousse
***La Presse Affaires*, page 1**



DANIEL LANGLOIS
CHOISIT SON CAMP
ARTS ET SPECTACLES
PAGE 1

BUREAU DES VENTES
1011, RUE DE BLEURY
COIN BLEURY / VIGER
AU CŒUR DU QUARTIER INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
MÉTRO PLACE D'ARMES
3281429A

weekend choco-porto :::: LE RIOPELLE
CONDOMINIUMS ET HÔTEL PRIVÉ
À l'occasion de la Saint-Valentin, venez visiter et déguster !



www.leriopelle.com
514_866_1011
À PARTIR DE ::::
259 560 $*
* pour 927 p² à partir du 6e étage
3299417

16 02 2005

COUP D'ŒIL



PHOTO REUTERS

Un crapaud géant (*Bufo marinus*) se repose dans son bocal avant de prendre son repas au zoo Taronga à Sydney en Australie. Les environnementalistes sont aux prises avec une véritable invasion de ces crapauds à pustules qui peuvent atteindre jusqu'à 30 cm, pattes non comprises. Ils mangent de tout et dévorent même des plantes. Les scientifiques ont décidé de s'inspirer de Noé et transportent des couples dans une île déserte où les batraciens peuvent s'accoupler en sécurité et sans danger... pour les autres.

INSOLITE

Big Brother...

Une école californienne oblige ses élèves à porter des dispositifs qui permettent de suivre leurs moindres mouvements. Instaurés le 18 janvier dans l'école Brittan, les macarons sont munis d'un émetteur qui permet de garder la trace des enfants. Ils enregistrent leurs allées et venues lorsqu'ils passent devant des bornes installées à l'entrée des salles de classe et dans les toilettes. La technologie est habituellement utilisée pour les moutons ou l'inventaire des produits en magasin. Le directeur justifie cette initiative pour lutter contre l'absentéisme et le vandalisme, mais plusieurs parents en colère se mobilisent contre cet étiquetage. Brittan est apparemment la première école américaine à utiliser un tel outil de surveillance.



PHOTO THE TODAY SHOW

Plongeon de 122 mètres

Six personnes doivent une fière chandelle à leur bonne étoile… et à leur ceinture de sécurité. Leur minifourgonnette a dévalé un ravin du Colorado samedi et a plongé sur une distance de plus de 122 m. Le conducteur, Joe Sullivan, affirme avoir glissé sur une plaque de verglas sur une route du sud-ouest de l'État. «J'ai essayé de freiner mais je n'ai pas pu.» Il n'y avait pas de garde-fou et le véhicule a déboulé dans le ravin. Il a finalement atterri sur le côté et les passagers sont miraculeusement sortis indemnes. Seule la femme du conducteur a dû être brièvement hospitalisée.

Wouaf

La population canine en Chine atteint au moins 150 millions de bêtes, soit un chien pour neuf Chinois. La compagnie des animaux domestiques était interdite jusqu'à récemment car on la considérait comme un phénomène bourgeois. Les villes chinoises comptent en moyenne 100 000 chiens, avec une croissance de 10 000 par an, selon des chiffres de l'Association animalière de Chine, citée lundi par l'agence Chine Nouvelle. Les boutiques spécialisées et les cliniques vétérinaires fleurissent dans toutes les grandes villes tandis que, dans le même temps, les restaurants servant de la viande de chien ont tendance à disparaître.



PHOTO REUTERS

CHIFFRE DU JOUR

150 000

Le nombre d'étrangers qui étudient au Canada, dans tous le domaines et à tous les ordres d'enseignement. À l'université, ils sont plus de 50 000, dont le tiers à Montréal, principale destination des étudiants étrangers au pays. Un universitaire étranger sur six est d'origine asiatique, tandis que les Européens sont un sur 10.

Pour joindre la coordonnatrice : marie-andree.amiot / Sources : AP, gouvernement du Canada, MSNBC.

KYOTO JOUR 1



PHOTO AP ©

Cet environnementaliste italien souhaite la bienvenue au protocole de Kyoto... devant l'ambassade des États-Unis, qui a refusé de ratifier le traité. Mais même pour les pays qui l'ont signé, il reste beaucoup d'efforts à faire pour diminuer l'émission des gaz à effet de serre.

Les écolos demandent un plan Kyoto de l'auto

CHARLES CÔTÉ

L'annonce hier par le premier ministre Jean Charest de la construction d'une autoroute entre Lachute et la région de Gatineau a semé la consternation et a suscité les moqueries des centaines de participants à un colloque sur les changements climatiques et le transport qui s'est tenu hier à Montréal.

Les écologistes en ont profité pour réclamer un « plan Kyoto de l'automobile » afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec.

Pour Jérôme Vaillancourt, de l'organisme Vivre en ville, il est clair qu'aucune autoroute ne mène à Kyoto. « Cette annonce d'autoroute est inadmissible, dit-il. Le message que le gouvernement envoie, c'est qu'il se fiche de Kyoto. »

Les statistiques montrent qu'en achetant toujours plus de voitures, les Québécois s'éloignent chaque année un peu plus de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Selon les calculs de Richard Bergeron, spécialiste des transports qui a lancé le parti municipal Projet Montréal, il s'ajoute assez d'automobiles dans la région de Montréal chaque année pour faire une file de 210 kilomètres. « Après ça, on s'étonne qu'il y ait de la congestion », a-t-il dit.

Résultat : au Québec, les émissions de gaz à effet de serre des voitures ont augmenté de 7 millions de tonnes par année depuis 1990, et celles des camions de cinq millions de tonnes. « Ce sont les deux cibles évidentes pour lutter contre les changements climatiques au Québec », a dit M. Bergeron.



PHOT ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE ©

Au Québec, les émissions de gaz à effet de serre des voitures ont augmenté de sept millions de tonnes par année depuis 1990, et celles des camions de cinq millions de tonnes.

Miser sur le transport en commun

Et la réponse à la congestion autoroutière n'est pas d'ajouter d'autres autoroutes, au contraire, selon Steven Guilbeault, de Greenpeace. C'est plutôt de réduire le nombre de voitures. « Il nous faut un Kyoto de la route, a-t-il affirmé. Il faut se fixer un objectif de freiner l'augmentation du parc automobile d'ici 2012 et de commencer à le faire diminuer après. Pour cela, il faut réduire le nombre de stationnements et réduire l'accès au centre des villes à l'automobile, tout en investissant dans le transport en commun. »

Question de sous, M. Bergeron a rappelé que les Québécois dépensent plus de 200 milliards chaque année dans le secteur automobile, que ce soit les gouvernements par la construction de routes ou les citoyens dans l'achat de voitures et d'essence. « C'est plus que pour la santé et l'éducation réunis », dit-il.

En comparaison, les dépenses en transports collectifs sont minuscules. Toujours selon M. Bergeron, chaque déplacement en voiture coûte environ 6,35 $, alors que chaque déplacement en transport collectif revient à seulement 1,27 $. « Ça démonte le mythe selon lequel les transports collectifs sont chers », dit-il.

Mais comment charmer les Québécois ? Comment les convaincre de délaisser progressivement l'automobile ? Le publicitaire Pierre Laramée est venu donner quelques conseils. L'adversaire est « monumental », a-t-il dit. « L'industrie automobile dépense au Québec environ 245 millions chaque année en publicité. Et la fascination pour l'automobile vient de loin, surtout si vous êtes un petit garçon. On vous en donne comme jouet et très jeune, vous apprenez qu'il y a des modèles plus désirables. »

Toujours est-il que la compagnie qui profiterait le plus d'un investissement dans les transports en commun est Bombardier. Paul Larouche, directeur de la planification des produits chez Bombardier Transport, est d'ailleurs venu présenter la gamme de produits de la multinationale montréalaise des transports collectifs. Quelques villes américaines comme Houston ont inauguré ces dernières années de nouveaux systèmes de tramways ultramodernes fabriqués par Bombardier.

- **Le transport routier est responsable de 38 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Québec.**
- **Il y a 600 000 voitures de plus au Québec aujourd'hui qu'en 1997, année de la signature du protocole de Kyoto.**
- **Entre 1990 et 2000, les émissions des voitures et des camions ont augmenté de 18 %, alors que l'objectif de Kyoto est une réduction de 6 %.**
- **Entre 1984 et 2002, la puissance des voitures neuves vendues au Québec a augmenté de 79 %, mais aucun progrès n'a été enregistré pour leur économie d'essence moyenne.**

KYOTO JOUR 1

Le protocole de Kyoto entre en vigueur aujourd'hui, huit ans après son élaboration. Les États qui l'ont ratifié doivent maintenant entreprendre de réduire leurs émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre considérés comme responsables du réchauffement climatique. Si le Canada fait partie des 128 pays qui ont ratifié ce protocole, il lui reste encore à dévoiler comment il réduira l'émission de gaz à effet de serre. Le contrat est de taille puisque le Canada, comme d'autres pays industrialisés, augmente sans cesse l'émission de ces polluants — particulièrement avec l'accroissement du parc automobile.



PHOTO REUTERS ©

Les émissions de gaz, comme celles de ces usines de Kamerovo, en Sibérie, ont un effet direct sur le réchauffement de la planète. En ce jour 1 du protocole de Kyoto, chaque décision compte.

Québec investit dans une autoroute jugée inutile

Le BAPE avait déjà rejeté le projet de prolongement de l'A50 en 1997

BRUNO BISSON

Moins de 24 heures avant l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur les changements climatiques, le gouvernement du Québec a annoncé hier son intention de prolonger l'autoroute 50, entre Mirabel et Gatineau, un projet jugé inutile et contraire aux principes de développement durable, même à l'époque où l'aéroport de Mirabel était en exploitation.

Le premier ministre Jean Charest a affirmé hier que son gouvernement prenait « l'engagement de réaliser des étapes majeures du prolongement de l'autoroute 50, d'ici 2007 », en y investissant 256 millions en trois ans.

La future autoroute 50 n'aura que deux voies de largeur, sans séparation entre les chaussées. Dès l'été dernier, les travaux seront lancés simultanément sur plusieurs tronçons de la future autoroute qui reliera la petite ville de Buckingham, dans la région de Gatineau, à la municipalité de Lachute, près de Mirabel. Le premier de ces nouveaux tronçons devrait être inauguré en 2008.

Mais les sommes annoncées hier par le premier ministre permettront de financer la construction de cette autoroute à deux voies jusqu'en 2007 seulement. Après, Québec devra dépenser 300 millions de plus, d'ici 2010, pour compléter cette autoroute de 90 kilomètres, dont le coût global est estimé à 550 millions, et dont l'utilité a été sérieusement mise en doute par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), lors d'un examen public, en 1997.

À l'époque, le BAPE avait conclu que la construction de l'autoroute 50 n'était pas justifiée sur le plan transport. Les deux routes assurant la liaison entre les régions de l'Outaouais et de Montréal, la route 148 et l'autoroute Transcanadienne (40-417), suffisaient amplement à accommoder la circulation automobile actuelle et projetée, jusqu'en 2015.

Au rythme normal d'augmentation du volume du trafic, certains tronçons de la 148 ne seraient pas saturés avant 40 ans !

Au rythme normal d'augmentation du volume du trafic, certains tronçons de la 148 ne seraient pas saturés avant 40 ans !

« La conception même du projet de l'autoroute 50 défendu par le MTQ remonte aux années 70, lit-on dans le rapport du BAPE.

Elle s'inspire du modèle d'après-guerre de développement urbain des pays industrialisés — un modèle qui non seulement est aujourd'hui jugé insensé sur le plan écologique, mais inefficace sur le plan économique et inéquitable sur le plan social. »

Le projet présenté hier par Transports Québec a toutefois subi plusieurs améliorations depuis 1997. Le tracé proposé a reçu l'assentiment de l'Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides, ce qui n'était pas le cas il y a sept ans. À l'époque, le BAPE estimait que les impacts sur le milieu agricole seraient si élevés qu'ils suffisaient, à eux seuls, à justifier le rejet de l'autoroute 50.

En conséquence, le BAPE suggérait de revoir l'ensemble de ce projet, y compris sa pertinence, et de corriger par des actions concrètes les problèmes locaux soulevés par la circulation automobile de la route 148, qui traverse plusieurs villes et villages construits en bordure de la rivière des Outaouais, dont celui de Montebello, où les députés libéraux provinciaux étaient réunis hier en caucus.

C'est en marge de cette importante réunion stratégique pour son gouvernement que le premier ministre a fait l'annonce de ce projet d'autoroute, attendu depuis 30 ans dans la région de l'Outaouais.

L'annonce d'un projet d'autoroute, jugé dépassé, à moins de 24 heures de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto (aujourd'hui), a toutefois eu une autre résonance chez les principaux groupes écologistes du Québec (voir autres textes sur Kyoto), qui ont unanimement décrié cette décision.

Joint hier par *La Presse*, le directeur de Greenpace Québec, Steven Guilbault, a affirmé que le choix du gouvernement Charest d'annoncer un projet routier de cette envergure, à la veille de l'entrée en vigueur d'un accord international pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) qui viennent en grande partie des automobiles, « prouve hors de tout doute raisonnable, que ce gouvernement-là ne vit pas sur la même planète que le reste du monde ».

« Depuis le dépôt de son plan de développement durable, l'automne dernier, le gouvernement du Québec a suspendu pour deux ans le droit des gens de se plaindre des nuisances des motoneiges, dit M. Guilbault. Il a ensuite annoncé la construction d'un nouveau pont entre Montréal et Laval, qui va permettre à 100 000 voitures de plus par jour d'entrer dans l'île de Montréal. Et maintenant, c'est l'autoroute 50, la veille de Kyoto. Est-ce que le gouvernement du Québec y tient encore, à Kyoto ? »

AUTOROUTE 50 (Masson-Lachute)

› Cinq tronçons :
Doherty (Masson)-Thurso (13 km)
Thurso-Montebello (24 km)
Montebello-Fassett (12 km)
Fassett-Grenville-sur-la-Rouge (17 km)
Grenville-sur-la-Rouge-Lachute (17 km)

› Longueur totale : 83 km

› Nombre de voies : Deux (une par direction)

› Chaussées séparées : Non

› Carrefours et feux : Non

› Ouvrages d'art : 15 viaducs, 8 ponts, 8 échangeurs

› Coût du projet : estimé à 550 millions

› Coûts pour 2005-2007 : 256 millions

› Coûts pour 2007-2010 : environ 294 millions

› Provenance des 294 millions : Encore inconnue

› Contribution fédérale annoncée : Aucune

cyberpresse.ca Notre dossier sur le protocole de Kyoto
www.cyberpresse.ca/kyoto

Montréal sera l'hôte de la prochaine conférence sur les changements climatiques

La conférence en bref

Date : du 7 au 18 novembre 2005

Nombre de participants : environ 5000

Dernière conférence : Buenos Aires

Nombre de pays participants : plus de 180

SÉBASTIEN RODRIGUE

La première conférence sur les changements climatiques à se tenir après l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto aura lieu à Montréal en novembre. L'annonce sera faite ce matin par les premiers ministres Paul Martin et Jean Charest en présence du maire Gérald Tremblay.

Il s'agira de la 11e tenue de cette conférence mise sur pied après le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992. Baptisée « conférence des parties », cette réunion compte près de 5000 participants, autant des scientifiques que des militants écologistes et des représentants des pays.

Cette conférence a notamment conduit à l'élaboration du protocole de Kyoto en 1997. C'est la première fois que cette rencontre se tiendra en Amérique du Nord.

Selon le protocole, les pays signataires devront abaisser les émissions de six substances chimiques d'ici 2008-2012 dans le but de ralentir le réchauffement climatique. Le CO_2 (dioxyde de carbone) est le principal gaz visé. Les autres sont le méthane, le protoxyde d'azote et trois gaz fluorés.

Selon le coordonnateur aux communications d'Équiterre, Hugo Séguin, cette conférence devrait se démarquer par des discussions sur l'après-Kyoto, soit sur l'avenir des objectifs de réduction de gaz à effet de serre après 2012.

Le directeur du conseil régional de l'environnement de Montréal, Robert Perreault, estime que la tenue de cette conférence à Montréal permettra de sensibiliser davantage la population aux problèmes environnementaux liés au réchauffement climatique. « Dans le fond, cela va tous nous rappeler d'être exemplaire. (...) Le Canada et le Québec s'éloignent (des objectifs de Kyoto), ça va être un rappel de l'importance de rendre conforme nos politiques, nos attitudes et nos engagements », ajoute-t-il.

Le coordonnateur des communications d'Équiterre souligne que la question des États-Unis et du protocole de Kyoto risque aussi de faire surface, étant donné la proximité de la conférence du plus grand émetteur de gaz à effet de serre au monde.

ACTUALITÉS

Vol d'une violence extrême

Deux bandits maltraitent deux employés d'un dépanneur de Lachine

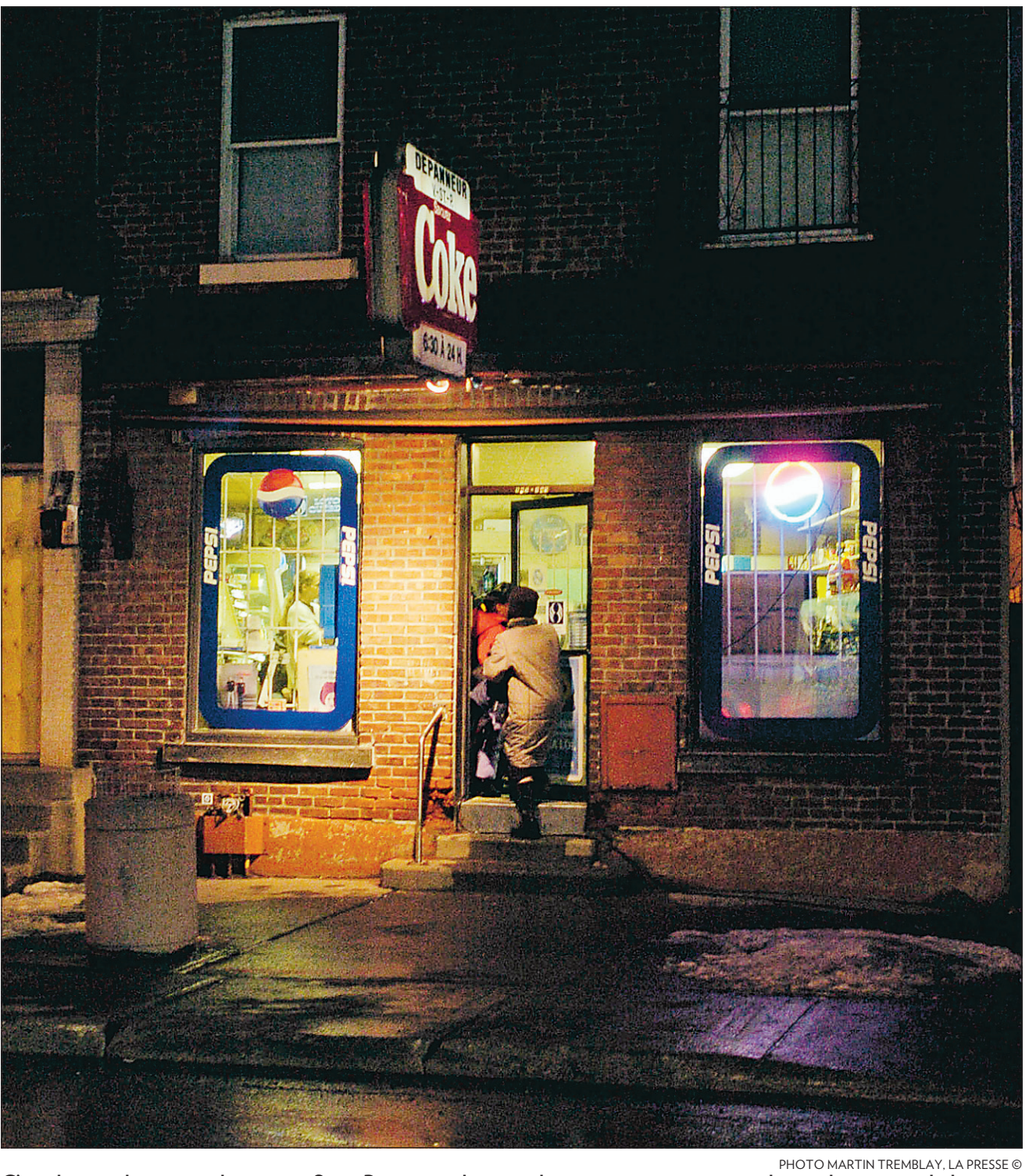


PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

C'est dans ce dépanneur du quartier Saint-Pierre que deux employés ont été agressés par deux voleurs, samedi dernier.

TRISTAN PÉLOQUIN

Quelques heures après avoir demandé l'aide du public, les policiers montréalais ont procédé hier soir à l'arrestation de trois suspects qui pourraient être liés à un vol qualifié d'une extrême violence survenu samedi soir dans un dépanneur du quartier Saint-Pierre, dans l'arrondissement de Lachine, à Montréal.

Dans la vidéo du crime, captée par la caméra de surveillance du commerce de la rue Saint-Jacques et diffusée hier par les policiers, on aperçoit clairement deux individus non masqués entrer une première fois dans le dépanneur, peu avant 23h, pour repérer les lieux.

Les deux hommes dans la vingtaine reviennent quelques instants plus tard, le visage dissimulé cette fois, pour s'emparer du contenu de la caisse. L'un d'eux se rend rapidement derrière le comptoir et empoigne brutalement la caissière de 59 ans par la gorge. Celle-ci, propriétaire du commerce, tente de se défendre en frappant son assaillant, mais reçoit en retour quatre violents coups de poing au visage, avant qu'on lui cogne la tête à quelques reprises sur la caisse et qu'on la menace de mort. Sur ces entrefaites, le livreur qui se trouvait à l'arrière du commerce tente d'intervenir, mais se fait aussitôt frapper à la tête et projeter au sol par l'autre suspect. L'homme de 49 ans parvient néanmoins à s'enfuir du commerce.

Incapables d'ouvrir le tiroir de la caisse, les deux suspects s'enfuient finalement avec la caisse enregistreuse ainsi qu'un sac rempli de cartouches de cigarettes. Complètement sonnée, la caissière reste immobile quelques instants, avant de se lever en titubant. Malgré la violence de l'agression, son état de santé ne suscitait aucune crainte hier, selon les policiers.

Le Service de police de la Ville de Montréal n'a pas été en mesure de confirmer, hier en fin de soirée, si les trois individus appréhendés sont les responsables du crime. Aucun détail sur le rôle du troisième suspect n'a par ailleurs été dévoilé.

Un quartier miné par la drogue

Dans les commerces environnants, on en avait long à dire sur la criminalité et la violence qui règnent depuis quelque temps dans le quartier.

Sans équivoque, tous les témoins interrogés par *La Presse* ont indiqué que la situation est étroitement liée à la présence de plus en plus importante de consommateurs de crack. « Il y en a partout, a affirmé Bryan Harris, un résidant du secteur. Ça coûte cher, la *dope*, et quand ils ont besoin de leur *fix*, ils sont prêts à tout et deviennent très agressifs. »

« Moi aussi je me suis fait *hold-uper* il y a deux mois et demi, a affirmé Germaine Côté, caissière dans un dépanneur situé en face du lieu du crime. C'est rendu qu'il y a tellement de vols dans le secteur qu'on a dû installer un système de verrouillage magnétique des portes et plein de caméras de surveillance. »

LES AGRESSEURS

Premier suspect :
Homme dans la vingtaine.
Parle français.
Cheveux longs châtains.
Mesure environ 1m80 et pèse 90 kg.
Portait un manteau bouffant pâle, un chandail coton ouaté et une tuque au moment du crime.

Deuxième suspect
Homme dans la vingtaine.
Parle français.
Mesure environ 1m75 et pèse 85 kg.
Portait une tuque, un manteau Kanuk mi-long de couleur foncée avec un pourtour de capuchon en fourrure.

Des images des deux suspects sont accessibles à l'adresse **www.spvm.qc.ca**
Toute personne possédant des informations pertinentes qui permettraient d'identifier les deux hommes est invitée à appeler la ligne Info-Crime : 514-393-1133.





YVES BOISVERT

Le shylock et le Casino

Il s'en trouve plusieurs, ce matin, pour se scandaliser de la petite peine infligée à Ted Théodore, shylock de son état et père d'un fameux gardien de but par ailleurs. Ce n'est effectivement pas terriblement sévère : une simple ordonnance de garder la paix plus une amende de 30 000 $ pour avoir été un usurier pendant plus de 20 ans.

Ajoutons à cela que la police lui a saisi 650 000 $ et que l'impôt s'apprête à lui tomber dessus. Ça reste assez clément, direz-vous. Après tout, la Couronne en avait mis : on l'avait accusé de gangstérisme et, au moment de l'arrestation, on avait l'impression d'avoir affaire à un criminel très dangereux.

La preuve a donné un portrait pas mal plus banal. En vérité, l'homme de 71 ans, s'il est en marge du milieu criminel depuis toujours, n'avait jamais été condamné auparavant. On n'a prouvé aucun acte de violence, et de fait, il semble qu'il y ait chez les prêteurs usuraires plusieurs écoles de pensée, qui vont des casseurs de jambes aux adeptes de la persuasion virile. M. Théodore et ses amis, au dire même de la clientèle, était plutôt du côté des non-violents.

Ça reste un crime odieux que de prêter à des taux de 1000 % ou 2000 % (je te donne 1000 $ aujourd'hui, tu me ramènes 1100 $ ou 1050 $ demain).

Sauf que le scandale n'est pas là. Il est dans la complicité tacite du Casino de Montréal. Tout le monde sait qu'on y blanchit des millions de dollars chaque année. Tout le monde sait, surtout, que des shylocks sont bien implantés autour du Casino pour prêter aux gros, moyens ou petits joueurs qui manquent de carburant à 3 h du matin.

Autour du Casino ? Pardon : à l'intérieur du Casino.

Tout le monde le sait tellement que le personnel dirigeait les clients vers des prêteurs. Tout le monde le sait tellement que des prêteurs (associés à Théodore) avaient leurs propres coffrets de sûreté dans le Casino. Ils y rangeaient des dizaines de milliers de dollars en comptant et des jetons. Et faisaient des prêts au besoin.

Faut-il rappeler que le Casino est littéralement tapissé de caméras de surveillance, que plusieurs ex-policiers en assurent la sécurité et que tout ce petit ballet de prêteurs usuraires était donc amplement documenté ?

////////////////////////////

Cette hypocrisie du Casino de Montréal n'a pas échappé au juge Jean-Pierre Bonin, qui a prononcé la sentence de Théodore hier.

Il écrit avec ironie que le lendemain de l'arrestation de Théodore et de certains de ses associés, en 2003, « les autorités du Casino de Montréal semblent se rappeler que leurs multiples caméras de surveillance ont noté des activités de prêts à cet endroit. Ils en informent les autorités policières ». C'est ainsi qu'on a arrêté trois membres du groupe qui travaillaient au Casino. C'est ainsi, également, que le Casino protégeait sa réputation : hé ! le prêt usuraire, ils prennent ça au sérieux !

« L'enquête policière a démontré qu'à cet endroit (le Casino), les trois complices font des prêts généralement à de gros joueurs qui, après avoir essuyé des pertes, désirent quelques milliers de dollars pour tenter leur chance. »

Pourquoi le Casino a soudainement dénoncé les activités suspectes de prêt usuraire... seulement après l'arrestation de Théodore ? Ça commençait à être un peu gênant. Si tout le monde en ville savait que ça existait, si le personnel envoyait les clients aux shylocks, si les activités étaient enregistrées sur les caméras de surveillance, nous fera-t-on croire que le Casino n'en savait rien ?

C'est improbable. En fait c'est impossible. Personne ne croit ça, surtout pas le juge. Et s'ils l'ignoraient, c'est qu'il leur convenait de l'ignorer. Qui voudrait cracher sur ce bel argent que dépensaient les joueurs compulsifs, nuit après nuit ?

Voilà bien la logique où nous mène l'étatisation du jeu : mieux vaut que l'argent s'en aille dans les coffres de l'État que chez les motards ou la mafia. C'est incontestable, n'est-ce pas ? Mais le Casino, public ou privé, doit suivre sa pente. Il doit rapporter. C'est son destin. Il le suivra d'autant plus facilement qu'il est vertueux : il prend au crime organisé pour donner aux hôpitaux !

Si tout le monde en ville savait que ça existait, si le personnel envoyait les clients aux shylocks, si les activités étaient enregistrées sur les caméras de surveillance, nous fera-t-on croire que le Casino n'en savait rien ?

Alors, il commence par se donner des airs rigoureux. Mais bien vite, il ne pose pas trop de questions sur l'argent comptant qui arrive à pleines poches. Et il ne veut pas trop savoir qui prête de l'argent quand les guichets de la banque deviennent muets.

Je ne dis pas qu'il faut abolir le Casino. Je dis qu'encore une fois, le serpent de la Vertu se mord la queue. L'État, c'est-à-dire nous, s'est embarqué dans une affaire relativement sale, qui génère ses sous-produits criminels, comme les requins ont leur cohorte de parasites. Aussi bien ne pas trop se raconter d'histoires.

////////////////////////////

Pendant ce temps, Québec tortille pour sauver, encore une fois, l'industrie des courses de chevaux. Sous prétexte de « diminuer l'offre de jeu », on veut retirer des bars des milliers d'appareils de loterie vidéo pour les installer dans les hippodromes. Autrement dit, créer des casinos privés qui subventionneraient indirectement les courses de chevaux, déjà maintenues artificiellement en vie aux frais du contribuable à coups de millions, contre toute logique économique et contre toute morale.

Qui sera le bénéficiaire de ces fabuleux contrats ? Qui « gérera » ces centaines, voire ces milliers d'appareils ? Deux acteurs importants font travailler leur lobby : les gens de Magna (la famille Stronach), qui contrôlent l'industrie en Ontario ; et un dénommé Lucien Rémillard, multimillionnaire de la « gestion des déchets » recyclé dans le cinéma et l'hôtellerie de luxe à Montréal (le St-James, le St-Régis). Québec doit rendre une décision d'ici peu.

Au nom de quoi créerait-on ces casinos privés ? Pour faire vivre l'« industrie » du cheval ? Il n'y a pas de raison. Si on a décidé, par exemple, de ne pas financer à même les fonds publics les emplois spécialisés de l'Alcoa, à Baie-Comeau, pourquoi pomperait-on de l'argent public pour financer des propriétaires de chevaux, des éleveurs et leurs employés ?

S'il faut retirer des appareils de loterie vidéo, qu'on le fasse. Mais il n'y a pas de raison de transférer les machines des bars pour en faire profiter une petite clique qui vit en marge d'une industrie, celle du *gambling* et des courses de chevaux, qui ne s'est pas distinguée par sa moralité.

Ted Théodore s'en tire avec une amende de 30 000 $

ANDRÉ CÉDILOT

Rattrapé par la justice après plus de 20 ans dans le racket de prêts usuraires, Ted Nicholas Théodore, père du gardien de but du Canadien de Montréal, a écopé, hier, une amende de 30 000 $.

Le paiement de l'amende, a-t-on précisé devant le tribunal, se fera à même une somme de 75 000 $ que la police de Montréal a saisie dans une banque. L'argent était dans un coffret de sûreté aux noms de l'homme de 71 ans et de son fils cadet, José, vedette du Canadien.

Ted Théodore et ses quatre autres fils se sont avoués coupables d'avoir prêté de l'argent à un taux criminel. Le septuagénaire a aussi reconnu la possession de deux armes de poing.

Dans son jugement de six pages, le juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, a tenu à préciser que rien dans la preuve ne permet de soupçonner que José Théodore a été mêlé à ce commerce clandestin de prêts usuraires que Ted Théodore tenait depuis 1984 avec ses quatre fils nés d'un premier mariage.

Le clan Théodore opérait à partir d'une boutique de vente et d'entretien de perruques pour hommes située rue Jarry, dans le nord de Montréal. Au moment de la rafle policière, en juin 2003, le groupe comptait une centaine de « prêts actifs » qui ne dépassaient pas 1000 $ initialement. Les années passant, et en comptabilisant les intérêts — on parle d'un taux moyen de plus de 1000 % par année ! —l'argent dû s'élevait à plus de 1 million de dollars.

Les Théodore avaient aussi une « succursale » au Casino de Montréal, où des représentants de l'organisation prêtaient de l'argent à plus grande échelle à des joueurs qui en avaient besoin de manière pressante. D'ailleurs, note le juge Bonin avec un brin d'ironie, ce n'est qu'au lendemain des arrestations que la direction de l'établissement d'État a informé la police que ses puissantes caméras de surveillance avaient relevé la présence d'usuriers dans son enceinte.

Pour justifier sa décision, le juge Bonin a aussi rappelé la longue indifférence de la police à l'égard des activités illicites de la famille Théodore. « Jusqu'en 2003, ils n'ont jamais été inquiétés, présumément parce qu'il existait un système de tolérance face aux groupes qui exerçaient le commerce de prêts usuraires sans utiliser de violence physique », soumet le juge Bonin.

Pour ces mêmes raisons, il s'est refusé, comme le réclamait le ministère public, à imposer à Théodore une peine d'emprisonnement, même avec sursis. « Une telle sentence est généralement réservée aux accusés qui ont de lourds antécédents judiciaires, qui utilisent la violence ou qui financent des activités criminelles », a expliqué le juge Bonin. « Or, a-t-il ajouté, aucune de ces hypothèses ne s'applique dans la présente affaire. »

De son point de vue, une amende de 30 000 $ est amplement suffisante dans les circonstances. D'autant plus que le juge Bonin semble d'avis, comme l'avait plaidé en défense Me Christiane Filteau, que cette première véritable condamnation de Ted Théodore, à l'âge de 71 ans, devrait normalement mettre fin à ses activités illicites, « puisqu'il ne pourra pas percevoir l'importante somme qu'il a prêtée à plus de 100 de ses débiteurs », a-t-il souligné. Il a conclu en rappelant que les Théodore s'étaient jusqu'à maintenant fait confisquer 650 000 $.

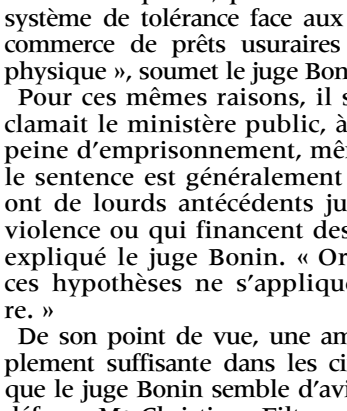


PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Ted Théodore (notre photo) et ses quatre fils (ce qui n'inclut pas José) se sont avoués coupables d'avoir prêté de l'argent à un taux criminel.

Devenir son propre
avocat
idpdroitpratique.tripod.com
• (514) 351-1080
IDP Institut du droit pratique
3293509

3279882A
Je fais partie des
217 300
cadres et propriétaires
d'entreprise qui lisent
La Presse
au moins une fois par semaine.
Aldo Rizzi, Laval
LA PRESSE
3294445
Source : NADbank printemps 2004 - rapport supplémentaire. Montréal RMR.

Annual Calendar
par Patek Philippe

PATEK PHILIPPE
GENEVE
Fondez votre *propre* tradition.
Exclusif chez :
Célébrons 50 ans
KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES • DEPUIS 1954
2195, RUE CRESCENT, (près de Sherbrooke), (514) 848-0595
MONTRÉAL
3292589

le soutien-gorge
la·guêpière
triangle moulant microfibre 24.95
Économisez 30% sur un style pure mode signé Warners. C'est le sans cerceaux le plus tendance de la saison qui donne un galbe jeune, sexy, un confort tout en souplesse. Bretelles élastiques, dos à fine lanière. Noir ou blanc. 34-36 A, B, C. Rég. 36.00 Bikini string 10.99

3294012A
simons
• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE , VIEUX-QUÉBEC, • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO,
• LAVAL CARREFOUR LAVAL, • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

SUITES DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 **VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ?** Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca** | **ABONNEMENT** (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement** | **PETITES ANNONCES** (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca** | **DÉCÈS** (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca** | **CARRIÈRES** (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca** | **PUBLICITÉ** (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Les centrales laissées sans surveillance

CENTRALES suite de la page A1

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, a pour sa part révélé hier que les problèmes de sécurité ne se limitaient pas aux barrages hydroélectriques. Gentilly-2, la centrale nucléaire située près de Montréal, n'est pas suffisamment sécuritaire au goût d'Énergie atomique Canada, a-t-il indiqué. Le ministre entend confier la surveillance de cette centrale à une équipe « SWAT » dirigée par la Sûreté du Québec.

Selon Radio-Canada, le ministre Chagnon n'a appris qu'hier matin l'existence des reportages embarrassants pour Hydro-Québec, alors que la société d'État en est informée depuis la semaine dernière.

Les manquements à la sécurité des plus importantes centrales hydroélectrique de la province, dont Manic-1, Manic-2, Manic-5 et LG-2, ont été révélés dans des reportages réalisés par le journaliste Christian Latreille et le caméraman Bernard Huard.

Sans prévenir qui que ce soit, les deux hommes se sont présentés à la centrale Manic-5, le mastodonte qui fournit de l'électricité à 300 000 Québécois. Là, ils ont pu pénétrer à l'intérieur du barrage Daniel-Johnson par une porte qui n'était pas verrouillée. À bord de leur camion, ils ont roulé jusque dans le ventre de la centrale, où sont situés plusieurs panneaux de contrôle. Durant leur visite, ils n'ont croisé aucun agent de sécurité, aucune caméra de surveillance, aucun système d'alarme. Ils sont repartis sans que personne ne les interpelle.

« J'ai été très surpris, explique Christian Latreille, dont les reportages étaient diffusés hier soir. C'était assez incroyable de voir qu'on pouvait entrer tout à fait librement dans la centrale. »

Les deux hommes se sont ensuite rendus à LG-2, qui fournit 5600 mégawatts à 1,2 million de Québécois, où ils ont pu répéter le même manège, toujours sans rencontrer qui que ce soit sur leur chemin. Les centrales de la Baie-James accueillent quelque 8000 visiteurs chaque année.

Reportages truqués, selon Caillé

Hier, le président d'Hydro-Québec, André Caillé, s'est dit « troublé » par les reportages qui, selon lui, sont truqués : les deux reporters auraient été accompagnés par des employés d'Hydro-Québec lors de leur visite. « On va enquêter. Il y a des choses qui vont devoir changer. Il y a un gardiennage qui a été installé 24 h sur 24 dans nos installations », a-t-il dit sur les ondes de RDI, l'air embarrassé.

Radio-Canada a formellement démenti hier que ses reporters étaient accompagnés, affirmation que le directeur de l'information du service français du réseau, Sylvain Chamberland, a qualifié de « loufoque ».

« Les reportages démontrent clairement qu'il n'y a pas de caméras, pas d'agents de sécurité, pas de système d'alarme, que les portes sont déverrouillées et qu'il n'y a pas de clôtures. C'est déconcertant », a-t-il dit.

De son côté, le ministre Chagnon s'est dit préoccupé par la sécurité des installations d'Hydro-Québec. « Si deux journalistes peuvent entrer dans des centrales hydroélectriques, ce n'est pas normal. On ne doit pas être capable d'entrer dans les barrages sans avoir des autorisations préalables », a résumé M. Chagnon.

La sécurité de la centrale Gentilly-2 le préoccupe également. Tout récemment, explique-t-il, Énergie atomique Canada a recommandé que toutes les centrales canadiennes fonctionnant à partir d'un réacteur CANDU soient protégées par un véritable « SWAT Team » armé afin de décourager toute tentative de la part d'éventuels terroristes. M. Chagnon s'est entretenu hier de cette question avec le président d'Hydro-Québec.

Injonction refusée

Le journaliste Christian Latreille a contacté Hydro-Québec vendredi dernier afin de solliciter un entretien avec M. Caillé. Lundi soir, au lieu de réagir aux reportages, comme elle s'y était engagée auprès de M. Latreille, Hydro-Québec a plutôt demandé une injonction visant à empêcher leur diffusion.

Dans sa requête, la société d'État prétendait que des éléments mis en lumière dans les reportages constituent « un danger pour la sécurité nationale » et que la diffusion des reportages pourrait inciter un « hurluberlu » à s'attaquer aux installations hydroélectriques.

Hier, le juge Kirkland Casgrain, de la Cour supérieure du Québec, a rejeté les arguments d'Hydro-Québec, estimant que les reportages étaient « d'intérêt public » et qu'ils n'incitaient pas les gens à commettre des actes répréhensibles. « Si les éléments qui sont mis en lumière dans les reportages sont exacts, alors il y a des risques réels. C'est le rôle de la presse de nous faire part de ces risques », a commenté le juge.

C'est en visitant les installations de LG-2 à l'occasion du 25e anniversaire du barrage, l'an dernier, que M. Latreille a eu l'impression que la sécurité était déficiente dans les installations d'Hydro-Québec.

« Nous avions pu nous promener partout, sans devoir rendre de comptes à qui que ce soit, explique M. Latreille. Je m'étais promis de revenir pour voir si c'était toujours comme ça. »

Un écart de 6,5 millions US sépare les parties

LNH suite de la page A1

Nous en avons décidé ainsi parce que nous croyons nous aussi que notre sport sera grandement affecté par l'annulation de la saison. »

Moins d'une heure plus tard, vers 23h, Gary Bettman refusait déjà la dernière offre des joueurs. « Ce fut décevant de recevoir la télécopie de votre offre finale, a répondu le commissaire à Bob Goodenow dans une courte lettre. Si chaque équipe dépensait 49 millions de dollars US comme vous le proposez, les sommes d'argent remises aux joueurs dépasseraient les sommes de la saison dernière... C'est une offre qu'on ne peut se permettre. »

Goodenow a répondu une autre fois à Bettman vers 0h15, en écrivant: « Vous ne recevrez rien d'autre de notre part. »

Les deux clans auront donc conclu leur journée en poursuivant cette partie d'échecs qui dure depuis lundi. En 24 heures, les deux clans ont chacun proposé deux nouvelles offres, du jamais vu depuis le début du lock-out, en septembre.

La dernière offre des propriétaires, hier, avait été qualifiée d'offre finale par le commissaire Bettman, qui avait donné aux joueurs jusqu'à 11 h ce matin pour l'accepter, sans quoi la saison allait être annulée lors d'une conférence de presse prévue pour cet après-midi à New York.

En cours de journée, Gary Bettman avait fait parvenir une lettre plutôt directe à Bob Goodenow. « Cette (dernière) offre n'est pas une invitation à la table des négociations, il est trop tard pour ça, avait écrit Bettman en journée. Nous n'avons plus de marge de manoeuvre, et il n'y a plus de temps pour d'autres négociations. »

En soirée, aucun des deux camps n'était en mesure de confirmer qu'il y avait de nouvelles discussions. Mais pour la première véritable fois depuis le début de ce long lock-out, les deux parties semblaient multiplier les efforts afin de sauver la saison.

À ce chapitre, les derniers jours auront été fertiles en rebondissements. Après un week-end de négociations qui n'avait rien donné de bon et qui laissait croire au pire, à Washington, l'Association des joueurs a réussi un coup d'éclat, lundi, en affirmant qu'elle était prête à accepter un plafond salarial, une idée pourtant rejetée à l'unisson par les hockeyeurs depuis le début du conflit.

Ainsi, l'Association des joueurs a profité de la journée de lundi pour soumettre aux propriétaires une offre comprenant un plafond salarial établi à 52 millions US par équipe. Quelques heures auparavant, Vincent Damphousse, membre du comité exécutif de l'Association des joueurs, avait pourtant répété que ses collègues n'étaient pas en faveur d'un tel système, et qu'il n'allait jamais l'accepter, même dans le cadre d'un vote secret. Les propriétaires avaient répliqué le même jour avec une offre incluant un autre plafond salarial, cette fois chiffré à 40 millions US par équipe. Dans les deux cas, les offres de lundi avaient été rapidement refusées. Cependant, les deux offres d'hier ont permis un rapprochement sans précédent. Au moment de mettre sous presse, il n'y avait plus que 6,5 millions US d'écart entre les deux plus récentes propositions. En cours de journée, plusieurs joueurs, dont le vétéran défenseur Chris Chelios, des Red Wings de Detroit, se sont permis d'afficher un air teinté d'optimisme. « Où nous en sommes, ce n'est plus qu'une question de régler certains chiffres », a-t-il déclaré à la presse américaine.

Plusieurs joueurs ont toutefois laissé entendre qu'ils n'étaient pas parfaitement heureux avec l'idée d'un plafond salarial. « Accepter un plafond salarial, c'est quelque chose de très frustrant pour un joueur », a déclaré à la Presse Canadienne l'attaquant Ryan Smyth, des Oilers d'Edmonton.

Autres textes en pages 3 et 5 du tabloïd Sports

CHUM à Outremont : divergences de vues sur la sûreté du site

CHUM suite de la page A1

À cela s'ajoutent 2300 wagons de matières dangereuses transportées par les Chemins de fer Québec-Gatineau sur les voies du CP.

« À moins d'obtenir de la compagnie des chemins de fer Canadien Pacifique une renonciation formelle et irrévocable à leur droit de transporter sur cette voie ferrée des matières dangereuses, l'implantation (du CHUM) le long de cette voie ferrée ne devrait pas être envisagée », dit l'avis du comité interministériel.

Ce comité est formé des ministères de la Santé, du Développement économique et régional, de l'Éducation, du Conseil du Trésor et du Conseil exécutif (le ministère du premier ministre). Les ministères de la Sécurité publique et des Transports y ont aussi collaboré.

Jusqu'à maintenant, l'avis du comité interministériel — qui porte non seulement sur la sécurité, mais aussi sur les coûts et les besoins du CHUM — n'a pas été rendu public. Le Parti québécois exige qu'il soit déposé à la commission parlementaire prévue dans deux semaines.

Le premier ministre, Jean Charest, refuse cette demande parce qu'il s'agit d'un document interne. « On va le faire selon les règles habituelles, a-t-il déclaré hier. On va être transparent et on va rendre publics des rapports qui ont été faits par les experts. Cela ne veut pas dire qu'on va rendre public chaque palier interministériel. Ce n'est pas vrai. »

Sécuritaire, selon Couture—Saint-Pierre

Dans leur rapport remis au gouvernement le 2 février, les experts Couture et Saint-Pierre rappellent que le CP s'est engagé à détourner les explosifs et des produits comme le chlore, soit 15 % des matières dangereuses. Selon eux, c'est suffisant.

Les 85 % qui restent, contenant des matières toxiques ou qui s'enflamment rapidement, continueraient de circuler à proximité du centre hospitalier. Ces wagons contiennent notamment du méthanol, de l'éthanol, du naphtalène fondu, du phénol fondu, de l'acide sulfurique ou du nitrate d'ammonium.

Les auteurs du rapport Couture—Saint-Pierre se rangent derrière les arguments de la firme SNC-Lavalin, qui estime que ces autres matières ne présentent pas de risque majeur.

« D'autres matières dangereuses, comme les carburants, continueraient de transiter sur la voie ferrée adjacente au site, mais elles ne présentent pas de risques d'évacuation du complexe hospitalier », écrivent-ils.

Avec les mesures de mitigation qui peuvent être adoptées, les experts affirment que, tant le projet du CHUM au 1000, Saint-Denis, que celui à la gare de triage, serait acceptable du point de vue de la sécurité. À Outremont, le projet prévoit la construction d'un stationnement étagé qui servirait d'écran de protection entre la voie ferrée et le CHUM.

« Pas une loterie »

Dans son avis déposé au gouvernement, le comité interministériel réclame pourtant beaucoup plus, soit la disparition totale des matières dangereuses.

Toxicologue à la direction de la santé publique de Montréal et reconnu comme l'un des meilleurs spécialistes en analyse de risques au Québec, Luc Lefebvre a déclaré que le gouvernement ne peut, en effet, « jouer à la loterie » avec la sécurité des patients d'un grand hôpital.

La Presse lui a communiqué la liste des marchandises dangereuses qui continueraient de circuler à Outremont. M. Lefebvre a souligné que certaines d'entre elles étaient susceptibles de provoquer des accidents majeurs.

C'est le cas, par exemple, des carburants. En décembre 1999, à Mont-Saint-Hilaire, des wagons remplis d'essence ont pris feu après un déraillement. La chaleur dégagée était perceptible à l'intérieur de résidences situées à plus de 300 mètres de l'accident.

Le nitrate d'ammonium, qui continuerait de circuler à Outremont, a quant à lui un très grand potentiel explosif. En 2001, l'explosion de cette matière dans une usine de Toulouse, en France, a fait 30 morts et plusieurs milliers de blessés.

Selon le Centre de sécurité civile de Montréal, environ quatre accidents ferroviaires mettant en cause des marchandises dangereuses se produisent dans l'île de Montréal chaque année.

Il y a deux semaines, le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, a minimisé l'impact des matières dangereuses, reprenant les propos de SNC-Lavalin selon qui il n'y aurait pas plus d'un risque d'accident ferroviaire par 8000 ans à Outremont.

L'analyse de risques est une science, a rétorqué Luc Lefebvre. « Le but est de voir les conséquences qui peuvent nous frapper et voir si nous pouvons les gérer. » Les promoteurs d'un projet choisissent souvent de présenter les probabilités qu'un risque survienne, alors que ce sont les conséquences qui comptent, a-t-il expliqué.

Par ailleurs, le conseil d'administration du CHUM a longuement débattu hier de sa participation à la commission parlementaire, pour finalement refuser de se prononcer en faveur de l'un ou l'autre des projets.

Les représentants du conseil d'administration — le président, Patrick Molinari, le directeur général, Denis Roy, et le vice-président, Pierre Desbiens — vont plutôt présenter les caractéristiques de chacun des projets en regard des objectifs fixés par le gouvernement, notamment le respect de l'enveloppe budgétaire, à partir des éléments dont ils disposent. Certaines études réalisées pour la gare de triage n'ont pas été transmises aux membres du conseil d'administration.

Avec la collaboration de Denis Lessard

cyberpresse.ca À lire notre dossier sur le CHUM
www.cyberpresse.ca/chum

La Caisse reprend du poil de la bête

CAISSE suite de la page A1

Le portefeuille des placements privés a généré pour sa part un plantureux rendement de 20,5 % en 2004 et une contribution de 1,6 milliard de dollars au gain net de la Caisse en 2004.

Les gestionnaires de la Caisse ont de moins bons résultats sur les marchés boursiers, où le rendement obtenu a été inférieur aux indices de référence dans trois catégories d'actions sur cinq. Cette contre-performance est toutefois une amélioration par rapport à l'exercice précédent, a souligné Henri-Paul Rousseau, qui veut consacrer plus de ressources dans ce secteur. La Caisse veut notamment embaucher une centaine de spécialistes de haut niveau, docteurs en finances et ingénieurs financiers, pour obtenir de meilleurs rendements sur les marchés boursiers.

La Caisse n'a pas encore récupéré les lourdes pertes subies en 2002, lorsque ses investissements dans le secteur des télécommunications ont dû être dévalués.

Du rattrapage à faire

Depuis que l'ancien président de la Banque Laurentienne a pris les rênes de la Caisse, son rendement s'est amélioré, passant de moins 9,57 % en 2002 à 15,2 % en 2003 et à 12,2 % en 2004.

Malgré cette amélioration depuis deux ans, la Caisse n'a pas encore récupéré les lourdes pertes subies en 2002, lorsque ses investissements dans le secteur des télécommunications ont dû être dévalués. Sur le plan simplement arithmétique, l'actif net est revenu à un niveau supérieur à ce qu'il était en 2002, mais sur le plan économique et financier, la Caisse est toujours déficitaire, a indiqué son président.

Ainsi, l'acquisition de Vidéotron et la création de Quebecor Media ont coûté à la Caisse de dépôt 3,2 milliards de dollars et la juste valeur marchande de cet investissement est de 997 millions dans le bilan de 2004. La différence de 2,1 milliards représente la perte (sur papier) subie par la Caisse pour ce seul investissement.

Parmi les autres vestiges de ce qu'un des dirigeants de la Caisse a appelé hier « l'accident de 2002 » figure l'incursion dans l'industrie du cinéma à Hollywood. Ça tire à sa fin, a indiqué hier le vice-président responsable de ces investissements, Normand Provost. D'après lui, la Caisse n'a plus qu'un seul investissement à Hollywood, et des discussions sont en cours pour qu'elle s'en départe.

Par ailleurs, la Caisse de dépôt rapporte une augmentation de 3,4 % de ses frais d'exploitation en 2004. Exprimés en cents par dollar d'actif, ces frais d'exploitation se comparent toutefois à ceux des autres grandes caisses de retraite dans le monde, a plaidé le premier vice-président Finances, Ghislain Parent.

La Caisse de dépôt dépense 22,6 cents pour gérer 100 $ d'actif de ses déposants, ce qui, selon M. Parent, est une très bonne performance compte tenu que ses investissements directs dans les entreprises et dans l'immobilier coûtent plus cher à gérer. « La Caisse ne coûte ni plus cher ni moins cher que ses pairs », a souligné le vice-président à l'intention de ceux qui trouvent que l'organisation est trop grosse et qu'il y aurait avantage à la scinder.

Les médecins québécois travaillent moins

Il s'agit d'un effet de la féminisation de la profession, selon une enquête

FRANÇOIS BERGER

Les médecins du Québec sont ceux qui consacrent le moins de temps à leurs patients au pays et le tiers d'entre eux ont l'intention de diminuer encore davantage leur temps de travail, montre une enquête publiée conjointement hier par trois grands organismes pancanadiens regroupant 60 000 médecins de famille et spécialistes.

La présence plus importante des femmes dans la profession médicale explique en grande partie la différence québécoise. Composant 36 % de tout le corps médical au Québec — par rapport à 29 % dans le reste du Canada —, et 42 % des médecins généralistes, les femmes travaillent six heures de moins que les hommes chaque semaine (44 contre 50 heures). Elles sont aussi moins enclines à accumuler les heures de « garde » à l'hôpital et prennent trois fois plus souvent congé, notamment pour cause de maternité.

La féminisation du corps médical ne peut d'ailleurs que s'accentuer au cours des prochaines années, puisque les trois quarts des étudiants et des diplômés en médecine sont maintenant des femmes, selon Statistique Canada. Actuellement, les deux tiers des médecins québécois âgés de moins de 34 ans sont des femmes, selon le ministère de la Santé. Sept pour cent des médecins masculins, mais uniquement 1 % de leurs collègues de l'autre sexe, comptent prendre leur retraite cette année ou l'an prochain.

Menée au cours de la première moitié de 2004, l'enquête diffusée hier révèle que les médecins canadiens et québécois sont souvent au bout du rouleau. Ils « en ont assez de travailler de plus en plus fort pour combler les lacunes » du système de santé, disent à l'unisson l'Association médicale du Canada, le Collège des médecins de famille et le Collège royal des médecins et chirurgiens. Au Québec, les médecins féminins se montrent moins satisfaits de leur vie professionnelle que leurs collègues masculins.

Un médecin canadien consacrait l'an dernier près de 51 heures par semaine à son travail régulier, dont 34 en soins directs aux patients. Au Québec, c'était près de 48 heures, dont un peu plus de 32 en soins directs, l'effort professionnel le plus faible au pays. C'est au Nouveau-Brunswick que l'on consacre le plus de temps aux soins directs des patients, soit plus de 37 heures par semaine.

Quant à la « garde », 70 % des médecins du Québec s'y adonnent, mais seulement 9 % d'entre eux ont indiqué en faire durant plus de 240 heures par mois, comparativement à 13 % dans le reste du Canada.

Comme c'est le cas ailleurs au pays, 16 % des médecins québécois, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, ont réduit leur nombre d'heures de travail au cours des deux années précédant l'enquête. Sans surprise, ce sont surtout les médecins plus âgés qui compriment leur horaire.

Mauvais présage : 31 % des médecins québécois ont l'intention de réduire leur nombre d'heures hebdomadaires de travail, au cours de 2005 et 2006. Dans le reste du Canada, un médecin sur quatre compte faire de même.

La plus forte intention de réduction du temps de travail se retrouve, au Québec, chez les médecins masculins âgés de plus de 54 ans. Les femmes médecins de moins de 35 ans prévoient une fois sur cinq prendre congé temporairement.

D'autre part, un médecin sur sept, au Canada comme au Québec, entend réduire les heures consacrées à la « garde » cette année ou l'an prochain.

Les citoyens qui cherchent désespérément un médecin de famille ont de quoi être exaspérés : 60 % des médecins de famille canadiens et québécois (un peu plus les femmes que les hommes) n'acceptent plus, sauf rare exception, de prendre des nouveaux patients.

Seulement un docteur sur cinq, au Québec, se dit « ouvert » à tous les nouveaux patients ! Une situation potentiellement inquiétante, puisque qu'un Québécois sur quatre a déclaré à Statistique Canada, en 2003, ne pas avoir de médecin de famille attitré.

POINTS SAILLANTS

> Les femmes composent 36 % de tout le corps médical au Québec — par rapport à 29 % dans le reste du Canada —, et 42 % des médecins généralistes.
> Les femmes travaillent six heures de moins que les hommes chaque semaine (44 contre 50 heures).
> Les deux tiers des médecins québécois âgés de moins de 34 ans sont des femmes.
> Sept pour cent des médecins masculins, mais uniquement 1 % de leurs collègues de l'autre sexe, comptent prendre leur retraite cette année ou l'an prochain.
> Un médecin canadien consacrait l'an dernier près de 51 heures par semaine à son travail régulier. Au Québec, c'était près de 48 heures.
> Trente et un pour cent des médecins québécois ont l'intention de réduire leur nombre d'heures hebdomadaires de travail, au cours de 2005 et 2006.
> Soixante pour cent des médecins de famille canadiens et québécois n'acceptent plus de prendre des nouveaux patients.

CE SOIR



20 h

450, Chemin du golf
Un spa… pas si reposant que ça pour François !



20 h 30

3 X RIEN
Louis tente de se réconcilier avec Caro.

TQS .ca
Un réseau COGECO
EN PARTENARIAT AVEC Bell Globemedia

3293000A

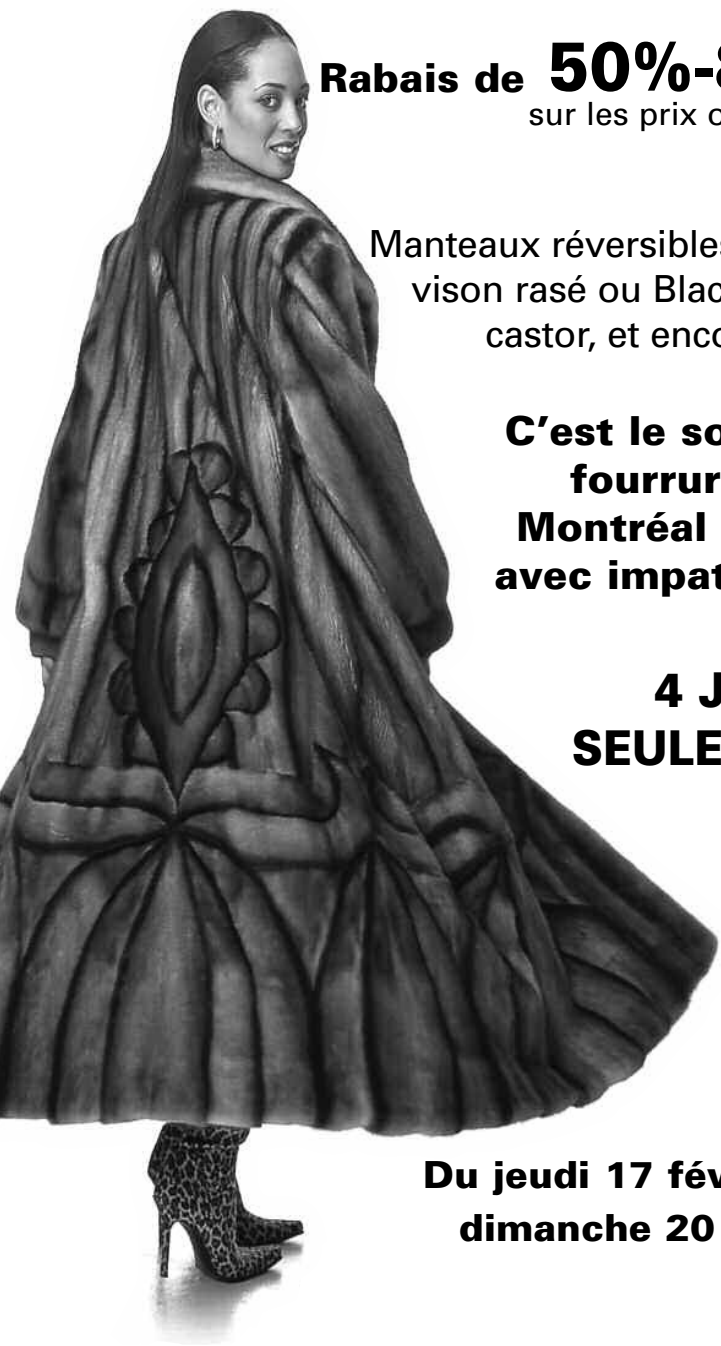
la Baie encore plus

LA GRANDE LIQUIDATION DE FOURRURES

Notre plus grand solde de l'année

Vaste choix de manteaux de fourrure, de rason et de cuir en provenance de nos salons de fourrures partout au Canada.

Ce solde est si important que nous le présenterons au 2e étage, à la Baie centre-ville.



Rabais de 50%-80%
sur les prix ordinaires

Manteaux réversibles, vison, vison rasé ou Blackglama, castor, et encore plus.

C'est le solde de fourrures que Montréal attend avec impatience!

4 JOURS SEULEMENT

Du jeudi 17 février au dimanche 20 février

Toutes les ventes sont fermes.
Aucun redressement sur les achats antérieurs.

3294276A

CE QU'ON A LU,
CE QU'ON EN PENSE.
LECTURES
Le dimanche dans LA PRESSE

LA TERRE VUE DE L'ESPACE

50 pays cherchent à profiter davantage des satellites

AGENCE FRANCE-PRESSE

BRUXELLES — Le troisième Sommet mondial sur l'observation de la Terre et la Conférence internationale sur la coopération spatiale rassembleront à partir d'aujourd'hui à Bruxelles les représentants de plus de 50 pays qui travailleront sur un renforcement de l'utilisation des satellites pour surveiller la Terre.

Le Sommet mondial, qui se tient pour la première fois en Europe (après Washington et Tokyo), devrait tenter de déterminer les moyens « dont se dotera demain la communauté internationale en matière d'observation de la Terre et à accroître la coopération mondiale dans le domaine spatial », selon ses organisateurs.

De son côté, la Conférence internationale, fera le point sur les possibilités de coopérations futures avec pour thème « Réussir en coopérant : partager les bénéfices de l'espace ». Ces deux réunions rassembleront aussi bien des responsables politiques, dont de nombreux ministres, que des spécialistes de toutes les agences spatiales. Elles prennent un relief particulier en se tenant au moment même où la communauté internationale célèbre aux antipodes l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto.

Ces sommets, prévus de longue date, ont également lieu près de deux mois après le tsunami qui a dévasté les côtes d'une dizaine de pays asiatiques, faisant quelque 280 000 morts ou disparus. Or, les observations réalisées par satellites avaient permis d'aider les secours et d'évaluer l'ampleur des dégâts.

Un plan d'action décennal en vue de la création d'un « Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre » (GEOSS) devrait être adopté à l'occasion du Sommet mondial, selon ses organisateurs, afin de mettre en place des « systèmes d'alerte » pour éviter que « les risques naturels ne débouchent sur des catastrophes majeures ».

Un réseau d'observation de la Terre est en cours d'élaboration grâce à un effort international, avec la participation de 55 pays, 30 organisations internationales, la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne.

Les décisions politiques, a souligné hier devant la presse le responsable de l'environnement à la Commission européenne, Timo Makela, dépendent souvent de nos connaissances sur notre environnement et son évolution. Or, dit-il, « nous n'en savons pas encore assez et il s'agit de déterminer ce que les satellites — déjà largement utilisés pour l'observation de la Terre — peuvent apporter de plus. »

mazda 2-20 vroum-vroum
LE PLUS GRAND CONCESSIONNAIRE MAZDA DE MONTRÉAL VOUS OFFRE...
mazda 3 GX 2005 199 $ /mois*
À PARTIR DE 0 % DE FINANCEMENT SUR 24 MOIS
245 $ /mois* mazda 3 SPORT GS 2005
mazda 6 2005 255 $ /mois*
mazda 2-20
3294663
Ile-Perrot
1, Don Quichotte
Mtl 875-1925
(514) 453-3333
Dollard-des-Ormeaux
3800, boul. des Sources
Mtl 335-6331
(514) 685-5555
3292833A *Comptant ou échange équivalent, Mazda 3 GX 2005 et Mazda 3 SPORT GS 2005 (1965$), Mazda 6 2005 (1365$) location 48 mois, transport et préparation en sus.

1 SEMAINE TOUT-COMPRIS
À PARTIR DE 799 $
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
PUERTO PLATA — HACIENDA GARDEN BEACH RESORT — 799$ — 3 1/2 étoiles, 1 semaine tout-compris. Départ le 5 mars.
LA ROMANA — GRAN CARIBE BEACH RESORT — 799$ — 4 étoiles, 1 semaine tout-compris. Départ le 3 mars.
LA ROMANA — SANTANA BEACH RESORT & CASINO — 1089$ — 4 étoiles, 1 semaine tout-compris. Départ le 11 mars.
CUBA
SANTA LUCIA — BRISAS SANTA LUCIA — 949$ — 4 étoiles, 1 semaine tout-compris. Départ le 5 mars.
VARADERO — PLAYA CALETA HOTEL — 999$ — 3 1/2 étoiles, 1 semaine tout-compris. Départ le 6 mars.
VARADERO — CORALIA PLAYA DE ORO — 1039$ — 4 étoiles, 1 semaine tout-compris. Départ le 13 mars.
MEXIQUE
CANCUN — SOLYMAR BEACH RESORT — 999$ — 3 étoiles, 1 semaine tout-compris. Départs les 17 fév. et 3 mars.
CANCUN — EL PUEBLITO BEACH HOTEL — 1199$ — 3 1/2 étoiles, 1 semaine tout-compris. Départ le 10 mars.
PUERTO VALLARTA — VILLA DEL PALMAR BEACH RESORT & SPA — 1249$ — 4 étoiles, 1 semaine tout-compris. Départ le 28 fév.
LAS VEGAS — Vols directs sans escales de Montréal
LAS VEGAS — TUSCANY SUITES & CASINO — 699$ — 4 étoiles, 3 nuits, vols et hôtel. Départs les 24 fév. et 3 mars.
LAS VEGAS — VOLS SEULEMENT — À PARTIR DE 299$ — 3, 4 ou 7 nuits, aller et retour
3294364A
GoTravelDirect.com
(514) 849-3344 • 303, rue Émery
Valide pour les forfaits-vacances 2004/05 pour adultes et enfants. Départs de Montréal seulement. Les prix sont par personne basés sur une occupation double. Les prix peuvent changer en fonction de la disponibilité. Les prix annoncés sont en vigueur au moment de l'impression et sont valables pour les nouvelles réservations jusqu'au 19 février 2005. Go Travel Direct est titulaire d'un permis du Québec.
GO TRAVEL DIRECT

LOTO QUÉBEC — Résultats — TVA, le réseau des tirages
Banco — Tirage du 2005-02-15 — Banco Spécial
02 07 08 10 11 18 26 32 35 41
42 48 56 57 60 61 64 67 69 70
La Quotidienne — Tirage du 2005-02-15 — 3 — 4 — 601 — 0488
Extra — Tirage du 2005-02-15 — NUMÉRO 120173
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU LOTO 6/49

VENTE D'INVENTAIRE
sur items sélectionnés
Reproduction de meubles d'époque
(sur mesure)
Armoire audio-vidéo
Mobiliers de salle à manger et de chambre.
Lampes et accessoires
Ouvert 7 jours
3283688
3292910
L'atelier des Compagnons
1269, rue Van Horne, Outremont
(514) 277-5772
Michelitre Basilières Inc.
436, rue Victoria, St-Lambert
(450) 465-8647

MEUBLES ANDRÉ PERRAULT
Le Chic de l'ouest au prix de l'est
Meubles-Design québécois au prix coûtant. Modèles de plancher Février seulement.
Trois étages d'idées à parcourir...
Shermag
3282973
3292777
3960, rue Bélanger Est, Mtl.
Fermé le dimanche
Tél.: 514-725-5245
Meubles du Québec

3294138A
Ce matin à 9 h 05
Une heure avec
JACQUES PARIZEAU
BAZZO
dès 9h
Réalisation : Jacquelin Castonguay
95,1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada
www.radio-canada.ca/indicatifpresent

Adoptée et renvoyée chez elle aussitôt

Une Roumaine poursuit le couple canadien qui lui a « volé sa vie »

COLIN PERKEL
PRESSE CANADIENNE

TORONTO – Une jeune mère d'origine roumaine poursuit le couple de Canadiens aisés qui l'a adoptée à l'âge de 9 ans, pour la renvoyer, cinq mois plus tard, à une vie de misère en Roumanie, deux jours après avoir adopté un autre bébé.

La poursuite a été déposée en Cour supérieure de l'Ontario, hier, par Alexandra Austin, aujourd'hui âgée de 22 ans. Elle identifie son père adoptif comme étant l'éminent chirurgien-cardiologue Joseph Austin, aujourd'hui chef du service de chirurgie cardiothoracique de l'hôpital Overlake à Bellevue, dans l'État de Washington. « Ils ont volé mon enfance, ils ont volé ma vie », a déclaré la jeune femme, en pleurant.

Elle réclame au moins 7 millions $ pour, entre autres choses, négligence et rupture de contrat. La poursuite vise également l'ex-femme du médecin, Silvana Di Giacomo, les gouvernements canadien et ontarien, et les lignes aériennes Swiss International.

Le couple, qui vivait alors à Ancaster, en Ontario, avait quatre enfants et voulait une fille. En 1991, M. et Mme Austin ont persuadé la mère peu fortunée d'Alexandra de leur laisser emmener sa fille au Canada, même si l'enfant n'avait pas été proposée à l'adoption. Quand ils l'ont renvoyée chez elle, quelques mois plus tard, à la surprise de sa mère biologique, l'enfant s'est retrouvée dans les limbes juridiques, et apatride.

Les Austin n'avaient pas annulé l'adoption, et les papiers de l'enfant avaient été modifiés, comme cela se fait dans ces cas, pour identifier son lieu de naissance comme étant le Canada. Résultat : les autorités roumaines ont refusé de la reconnaître. Elle s'est donc vue privée d'accès à l'école et aux services de santé.

« Je n'ai pas perdu un an ou deux, j'ai perdu 14 ans », dit-elle.

Elle-même aujourd'hui mère d'une fillette de 4 ans, Alexandra vit dans un logement d'une pièce à Bucarest, et a du mal à arriver avec sa troisième année primaire, dans un pays où on exige une septième année juste pour balayer les rues.

Des questions persistent au sujet de son identité et de celle de son enfant. Parce qu'elle n'est pas citoyenne canadienne, les autorités consulaires canadiennes ont refusé de s'impliquer — jusqu'à ce que, il y a peu de temps, les médias commencent à poser des questions, mais elles n'ont rien fait pour l'aider, dit-elle.

« C'est comme si elle était passée à travers les mailles du filet », commente Mary Anne Alton, qui a attiré l'attention sur le sort de la jeune femme dans son documentaire *Return to Sender* (Retour à l'expéditeur).

Une secrétaire au bureau du Dr Austin a indiqué que celui-ci « n'était pas intéressé à faire de commentaire ». Quant à Mme Di Giacomo, qui vit à Rome, il n'a pas été possible de la retracer.

La ministre des Services à l'enfance de l'Ontario, Marie Bountrogianni, a refusé de commenter ce dossier. Elle a mentionné que la province est à renforcer ses règles et procédures en matière d'adoption.

Ann McElhinney, journaliste irlandaise qui a contribué au documentaire, qualifie cette affaire d'« énorme tragédie » mettant en lumière les dangers des adoptions internationales. Selon elle, les autorités canadiennes savaient que l'enfant était entre bonnes mains à l'époque, et n'auraient jamais dû autoriser l'adoption. Le documentaire est diffusé aujourd'hui à l'émission *Passionate Eye*, sur les ondes du réseau anglais de la télévision de Radio-Canada.



RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

Les fondations cachent des milliards



PHOTO JIM YOUNG, REUTERS ©

« Depuis 1997, a expliqué la vérificatrice générale Sheila Fraser, le gouvernement a transféré plus de 9 milliards de dollars à diverses fondations avant que les fonds ne soient nécessaires, et 7,7 milliards de dollars sont laissés dans des comptes en banque. »

GILLES TOUPIN

OTTAWA – **La vérificatrice générale, Sheila Fraser, a encore tapé hier sur le clou des fondations du gouvernement fédéral, qui continuent de soustraire au contrôle du Parlement des milliards de dollars en fonds publics.**

Depuis quelques années déjà, ce problème inquiète Mme Fraser, « et notre vérification ne m'a pas rassurée », a-t-elle indiqué hier en conférence de presse.

Culte du secret ? Camouflage budgétaire ? On ne sait trop. Il n'empêche que c'est depuis 1997 que la vérificatrice générale crie sur tous les toits que les fondations mises en place par le gouvernement sont, dans leur façon actuelle de rendre des comptes, des anomalies inacceptables.

Encore cette année, elle doit constater dans son rapport déposé hier aux Communes que « les fondations ne sont pas soumises à des vérifications de gestion dont les résultats doivent être communiqués au Parlement ».

« Depuis 1997, a-t-elle expliqué, le gouvernement a transféré plus de 9 milliards de dollars à diverses fondations avant que les fonds ne soient nécessaires, et 7,7 milliards de dollars sont laissés dans des comptes de banque. » À titre d'exemple, la Fondation canadienne pour l'innovation avait à elle seule en caisse au 31 mars 2004 quelque 3,1 milliards de dollars, dont 740 millions amassés en intérêts sur des placements. Les autres fondations, dont les coffres sont bien garnis et qui ont été examinées au cours de la vérification de Mme Fraser, sont la Fondation canadienne des bourses du millénaire, Inforoute Santé du Canada, le Fonds de dotation, Génome Canada, la Fondation autochtone de guérison, Technologies du développement durable Canada et la Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé.

En 1997, le gouvernement libéral parlait d'une nouvelle approche pour atteindre les objectifs de sa politique. Il transféra des fonds publics à ces fondations, qui sont « des organisations à but non lucratif » considérées comme indépendantes du gouvernement. L'ennui, estime aujourd'hui la vérificatrice générale, c'est que les fondations sont des sociétés indépendantes en droit et elles ne sont pas tenues de rendre des comptes au Parlement par l'entremise d'un ministre. En d'autres termes, le gouvernement comptabilise les paiements de transfert aux fondations comme charges de l'exercice financier en cours plutôt que de les comptabiliser au moment où ils sont dépensés. « Ce traitement comptable, explique Sheila Fraser, entraîne une diminution de l'excédent annuel déclaré », autant dire qu'il permet de camoufler l'excédent budgétaire.

Ce n'est pas ce que l'on peut appeler, affirme l'opposition, une façon transparente de rendre des comptes. « Le rapport que vient de déposer la vérificatrice générale, a déclaré hier aux Communes le chef conservateur, Stephen Harper, démontre que le gouvernement n'a rien appris du scandale des commandites. Ce scandale s'est produit parce que les libéraux ont tenu à l'écart de la surveillance du Parlement des millions de dollars. » Le premier ministre, Paul Martin, a rétorqué à M. Harper d'aller constater lui-même combien les universités et les centres hospitaliers universitaires appuyaient les fondations fédérales.

Mme Fraser a proposé au gouvernement de s'occuper elle-même de la vérification externe de ces fondations, étant donné l'ampleur des paiements de transfert qui leur sont versés, mais le gouvernement refuse, alléguant que cela nuirait à l'indépendance de ces sociétés et à leur marge de manoeuvre. Mme Fraser a également rappelé dans son rapport que les fondations échappaient aussi à la Loi sur l'accès à l'information.

Par ailleurs, dans un autre chapitre de son rapport, Mme Fraser a aussi dénoncé, dans la foulée du scandale des commandites, le manque de transparence des sociétés d'État. « La gouvernance des sociétés d'État, a affirmé la vérificatrice générale, est un autre domaine où nous aurions espéré trouver plus d'améliorations. »

Malgré l'existence actuelle de 43 sociétés d'État fédérales qui emploient 73 100 personnes et bien que ces sociétés d'État (exception faite de la Banque du Canada) gèrent des actifs de 78 milliards de dollars et que le Parlement leur ait alloué en 2003-2004 des crédits budgétaires de 5,2 milliards, celles-ci n'ont pas encore réussi à améliorer leurs pratiques de gouvernance et leur capacité à rendre des comptes, a fait valoir Mme Fraser.

Dans son rapport de novembre 2003 sur les activités de commandite, la vérificatrice générale avait dénoncé la façon « inefficace » de rendre des comptes des sociétés d'État. Quinze mois plus tard, on ne sait toujours pas au gouvernement ce qu'on entend par responsabilité ministérielle à l'égard des sociétés d'État.

Clients Rogers Sans-fil et Fido, passez à TELUS et obtenez-en plus.



Un BlackBerry[MD] ou un téléphone GRATUIT.*

Apportez-nous votre appareil Rogers Sans-fil ou Fido[MC] en service ainsi que votre relevé datant de 60 jours ou moins et obtenez un BlackBerry[MD] ou un téléphone gratuit.



BlackBerry 7750[MC] écran couleur



LG 6190 Fastap[TM]



LG 4600 téléphone couleur à rabat

Temps d'antenne GRATUIT pendant un an.†

Inclus avec l'un de ces deux forfaits à la signature d'un contrat de 3 ans.

MAX 25

25 $/mois†

- Appels locaux entrants illimités
- Jusqu'à 1 000 minutes d'appel local le soir et le week-end
- Jusqu'à 100 minutes d'appel local en tout temps

MAX 45

45 $/mois†

- Appels locaux illimités le soir et le week-end
- Jusqu'à 700 minutes d'appel local en tout temps

Une plus grande couverture numérique.‡

Aucune autre entreprise de sans-fil n'offre une meilleure couverture numérique que TELUS.

Un peu plus d'amour.

TELUS mobilité[MD]

le futur est simple[MD]

Cette offre prend fin le 28 février. Visitez telusmobilite.com/plusdamour pour obtenir les détails.

3291158A

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial Le Boulevard
Centre Domaine
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Galeries Lachine
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Lasalle
Place Versailles
Place Vertu
Westmount Mall

Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis

Action Télécom Inc.
1531, rue Notre-Dame Ouest

Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX

Communications Mobilenet
5165, ch. Queen-Mary

La Zone SCP
6321, route Transcanadienne, local 1470

Dollard-des-Ormeaux

La Zone SCP
3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent

D2 Technologie Inc.
2119, boul. Marcel-Laurin

PC Page Communications Inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Laval

Carrefour Laval
Centre Laval

Contact Com. D.L. Communications
1521, autoroute 440 Ouest

Digital Radiocommunication
2304, Desserte Ouest
autoroute Chomedey

Proxi Telecom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest

SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Repentigny

Galeries Rive-Nord

Technicomm
346, rue Notre-Dame, local C

Rosemère

Place Rosemère

Contact Com. D.L. Communications
259, boul. Labelle, local 102

Saint-Jérôme

Carrefour du Nord

Terrebonne

Galeries de Terrebonne

SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Joliette

Multicom Communications 2000
159, boul. Antonio-Barrette

Saint-Hyacinthe

Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno

Beloeil

Cellulaire +
559, boul. Laurier

Valleyfield

D2 Technologie Inc.
1, rue Dufferin, local 3

Greenfield Park

Proxi Telecom Inc.
3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie

Alto Communication
1950, ch. du Fer-à-Cheval

3291160

Le choix et la disponibilité des téléphones peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Nouvelles mises en service seulement. Limite totale de 100 par magasin. Offre valable jusqu'au 28 février 2005 au Québec, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador pour les clients actuels du service postpayé de Rogers Sans-fil et Fido qui effectuent une mise en service avec un contrat de 3 ans. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle. Certaines conditions s'appliquent, visitez telusmobilite.com pour obtenir plus de détails. *Dans le cadre de l'offre de téléphone gratuit à l'échange d'un téléphone, les clients peuvent choisir entre le LG 6190 Fastap™ ou le LG 4600 à la signature d'un contrat de 3 ans dans le cadre des forfaits MAX 25 ou MAX 45. L'offre d'appareil BlackBerry gratuit à l'échange d'un téléphone est valide à la signature d'un contrat de 3 ans dans le cadre de l'un des forfaits MAX proposés ci-dessus et d'un forfait BlackBerry avec le service SCP. †Le temps d'antenne gratuit pendant un an est offert avec un contrat de 3 ans seulement dans le cadre d'une mise en service avec MAX 25 ou MAX 45. Les redevances d'utilisation mensuelles, les frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 (évolué), les taxes, les frais d'interurbain et d'itinérance, le temps d'antenne additionnel et les frais pour les services payables à l'usage sont en sus et figureront sur votre relevé mensuel. ‡Fondé sur les cartes publiées par la concurrence indiquant la couverture numérique accessible au Canada en date du 17 novembre 2004. Rogers Sans-fil fait référence à Rogers Sans-fil inc. Fido est une marque de commerce de Microcell Solutions Inc. Les familles BlackBerry et RIM de marques, images et symboles apparentés sont la propriété exclusive et sont des marques de commerce ou des marques de commerce enregistrées utilisées avec l'autorisation de Research In Motion Limited. Fastap™ est une marque de commerce de Digit Wireless, LLC. © 2005 TELUS Mobilité.

RAPPORT

Les renseignements personnels restent mal protégés

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – Les données fournies par les citoyens au gouvernement fédéral à l'aide d'Internet ne sont pas à l'abri des indiscrétions et du piratage.

Dans son rapport déposé hier en Chambre, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, a révélé que des renseignements personnels sur des Canadiens, des données concernant la paie et des opérations financières ainsi que des informations sur les programmes pourraient être divulgués et se retrouver entre les mains de gens non concernés, en raison d'un système de sécurité informatique défaillant.

« Je suis déçue de voir que le gouvernement ne respecte pas ses propres normes minimales de sécurité en matière de technologie de l'information, même si la plupart de ces normes sont bien connues depuis plus de 10 ans. »

Dans plusieurs cas, les mesures permettant de contrôler l'accès à certains systèmes de données informatiques sont inadéquates. Constat inquiétant, lors d'une enquête menée en 2002, la vérificatrice a réussi à déjouer le réseau informatique et a eu accès à des données confidentielles.

En raison des résultats obtenus lors de cette expérience, Mme Fraser s'est dite déçue de constater que le gouvernement fédéral ne soit pas armé pour faire face au nombre grandissant d'attaques contre les réseaux informatiques au Canada.

En 1999, moins de 100 000 attaques ont été dénombrées, alors qu'on en comptait plus de 400 000 en 2004. Or, les systèmes informatiques de l'ensemble des ministères sont vulnérables, car peu d'entre eux mettent en application les normes édictées par la politique sur la sécurité des technologies de l'information, conclut la vérificatrice.

En effet, au début de l'année 2004, le secrétariat du Conseil du Trésor a fait parvenir un questionnaire à 90 ministères et organismes concernant la sécurité des technologies de l'information. De ce nombre, 46 ont répondu et un seul organisme satisfaisait aux exigences de la politique sur la sécurité, révisée en 2002.

« L'accès aux données et aux programmes de nature délicate n'est pas contrôlé comme il se doit, indique le rapport. Les organisations doivent toujours avoir pour objectif d'empêcher les personnes non autorisées d'accéder aux données qui soutiennent les opérations. (Sinon), il y a un risque accru de voir surgir des problèmes tels que vols de données, attaques malveillantes ou actes criminels. »

Le manque d'argent et de ressources humaines et le manque d'intérêt pour les questions de sécurité sont autant de raisons invoquées par les employés de certains ministères pour expliquer cette situation.

« Je suis déçue de voir que le gouvernement ne respecte pas ses propres normes minimales de sécurité en matière de technologie de l'information, même si la plupart de ces normes sont bien connues depuis plus de 10 ans, a déclaré la vérificatrice lors d'une conférence de presse hier. Je presse la haute direction des organisations gouvernementales de faire davantage pour cerner les menaces et les risques, et à préparer des plans d'action pour corriger les faiblesses. J'incite également la haute direction à s'assurer que leur organisation se conforme entièrement à la politique et aux normes régissant les technologies de l'information. »

Ainsi, elle demande au secrétariat du Conseil du Trésor de surveiller de près les ministères et organismes afin qu'ils fassent des vérifications régulières de surveillance de leur système informatique.

Malgré toutes ces mises en garde, les Canadiens doivent-il continuer à transmettre des renseignements confidentiels à l'aide d'Internet ? « Je continue de produire mes déclarations d'impôts par Internet. Alors oui ! j'ai encore confiance dans le système », répond Mme Fraser.

LES POINTS SAILLANTS

LA REDDITION DE COMPTES DES FONDATIONS
Grâce à ses nombreuses fondations, par exemple la Fondation des bourses du millénaire, le gouvernement fédéral continue de soustraire des milliards de dollars de fonds publics à l'examen du Parlement.

LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT
Le rapport dénonce, dans la foulée du scandale des commandites, le manque de transparence des sociétés d'État, en particulier les failles dans le domaine de la reddition de comptes. Le favoritisme est toujours d'usage lorsque vient le temps de nommer les dirigeants.

LA SÉCURITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Les systèmes informatiques du gouvernement demeurent vulnérables à des attaques. Les informations confidentielles des citoyens ne sont pas à l'abri du piratage.

LA SURVEILLANCE DU RÉSEAU NATIONAL D'AÉROPORTS
Le ministère des Transport a fait des progrès satisfaisants dans la surveillance financière des aéroports, même s'il y a encore du travail à faire.

LA RÉGLEMENTATION DES CENTRALES NUCLÉAIRES
La Commission canadienne de sûreté nucléaire a tenu compte des recommandations faites en 2000 par la vérificatrice générale et a amélioré la réglementation dans ses centrales de façon à mieux protéger la santé, l'environnement et la sécurité des Canadiens.

L'ACDI ET LA GESTION DES MARCHÉS
L'ACDI a amélioré sa gestion des projets et elle prête davantage attention à la viabilité à long terme de ses projets de développement.

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE
Le gouvernement est sur la bonne voie en ce qui a trait à la transformation entreprise de la fonction publique. «Pour que ces réformes soient une réussite, dit Mme Fraser, le gouvernement doit continuer sur sa lancée.»

LA GESTION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT
Le gouvernement est trop lent à améliorer l'information financière.

MIEUX CONSOMMER



Tempérez vos thermostats !

Profitez de cette offre pour vous procurer des thermostats électroniques. Plus précis, ils éliminent les écarts de température et vous assurent plus de confort, tout en vous faisant économiser jusqu'à 10 % sur vos frais de chauffage.

Économisez jusqu'à 130 $

Maximum par maison unifamiliale, condo ou établissement commercial.

par remise postale

Communiquez avec votre maître électricien pour connaître les remboursements applicables aux duplex, aux triplex et aux immeubles à logements multiples. Si vous achetez chez un détaillant, n'oubliez pas de conserver vos codes à barres (CUP) originaux.

ACHAT

MIEUX CONSOMMER

Achetez cinq thermostats électroniques* pour plinthes électriques chez un détaillant ou auprès d'un maître électricien membre de la CMEQ et recevez 45 $ par la poste.

Obtenez un remboursement additionnel de 10 $ par thermostat pour le sixième et le septième thermostats achetés.

Hydro Québec

INSTALLATION

MIEUX CONSOMMER

Faites installer cinq thermostats électroniques* pour plinthes électriques par un maître électricien membre de la CMEQ et recevez 45 $ par la poste.

Obtenez un remboursement additionnel de 10 $ par thermostat pour le sixième et le septième thermostats installés.

Hydro Québec

*Thermostats programmables ou non programmables. Les convecteurs avec thermostat intégré sont également admissibles.
Voir les autres modalités au verso.

Hydro Québec

3294274A

Procurez-vous vos thermostats auprès de nos partenaires

ICE · BMR au centre de la rénovation · Canac-Marquis Grenier C'est pas compliqué · Canadian Tire · Co-op Quincaillerie Matériaux

Groupe Gaston Côté Matériaux de Construction · Groupe Inter Luminaires · Home Dépot · Home hardware

Laferté Centre de rénovation · Lumen · Matériaux à bas prix · Matério

Nedco · Patrick Morin Le centre de la rénovation Des gens constructifs · Boivin & Bouchard inc. Centre régional de la rénovation · PRO

Réno Dépôt · RONA · Unimat

La corporation des maîtres électriciens du Québec
www.cmeq.org

Modalités : Remplissez ce ou ces bons et envoyez-les par la poste avec une copie de la facture et les codes à barres (CUP) originaux aux ***Promotions Redemco inc.***, à l'adresse ci-dessous. Si vous achetez vos thermostats auprès d'un maître électricien, assurez-vous que son numéro de licence ainsi que la marque, le numéro du modèle et le prix des thermostats sont indiqués sur la facture. Dans le cas d'un immeuble à logements multiples, vous devez également préciser le nombre de logements dans lesquels les thermostats ont été installés. Seuls les bons lisibles et dûment remplis seront acceptés. Veuillez prévoir de six à huit semaines pour la réception de la remise postale. L'achat et (ou) l'installation doivent être effectués entre le 1er février 2004 et le 31 décembre 2005. Les demandes de remboursement doivent être postées dans les deux mois suivant l'achat ou l'installation. Hydro-Québec n'est pas responsable des bons perdus, mal acheminés, illisibles ou incomplets. Cette offre de remise postale est soumise à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'à tous les règlements municipaux applicables. Toute soumission frauduleuse est passible de poursuite judiciaire. Cette promotion peut être modifiée sans préavis. Offre valide au Québec seulement.
La *Loi sur le bâtiment* exige que l'installation des thermostats soit réalisée par un membre accrédité de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ).
Vous pouvez consulter le répertoire des membres de la CMEQ à l'adresse suivante : www.cmeq.org/repertoire_me/index.asp.

Postez à : Les Promotions Redemco inc., C.P. 2010, Longueuil (Québec) J4K 5J9
1 866 733-3626 • (514) 990-3514

Langue de correspondance : Français ☐ Anglais ☐
Nom et prénom :
Adresse : App. : Ville :
Province : Code postal : Téléphone :
Propriétaire ☐ Locataire ☐

Type de bâtiment :
Commerce ☐ Duplex ☐ Copropriété ☐
Unifamilial ☐ Triplex ☐ Logements multiples ☐

Immeuble à logements multiples : Nbre de logements visés _____

Postez à : Les Promotions Redemco inc., C.P. 2010, Longueuil (Québec) J4K 5J9
1 866 733-3626 • (514) 990-3514

Langue de correspondance : Français ☐ Anglais ☐
Nom et prénom :
Adresse : App. : Ville :
Province : Code postal : Téléphone :
Propriétaire ☐ Locataire ☐

Type de bâtiment :
Commerce ☐ Duplex ☐ Copropriété ☐
Unifamilial ☐ Triplex ☐ Logements multiples ☐

Immeuble à logements multiples : Nbre de logements visés _____

Hydro Québec

3294278A

ACTUALITÉS



PHOTO FRED CHARTRAND, PRESSE CANADIENNE

La vérificatrice générale, Sheila Fraser, a répondu aux questions des journalistes parlementaires, hier, après avoir présenté son rapport annuel sur l'administration gouvernementale.

SHEILA FRASER

La vérificatrice adoucit le ton

NATHAËLLE MORISSETTE

OTTAWA – La vérificatrice générale, Sheila Fraser, a adouci le ton dans son rapport déposé hier, en mettant l'accent sur les progrès du gouvernement dans quatre secteurs, auparavant déficients.

« En tant que vérificatrice au service du Parlement et indépendante du gouvernement, mon travail consiste à faire un compte rendu de mes constatations, et à le faire de manière objective et équitable, a déclaré Mme Fraser, lors d'un point de presse hier. Quand je découvre des lacunes, j'ai le devoir de les porter à l'attention du parlement. Cependant, tous les problèmes ne sont pas aussi graves les uns que les autres. J'utilise donc un langage qui reflète la gravité de la situation. »

Si elle a critiqué certains mécanismes comme le manque sécurité des technologies de l'information, la reddition des comptes des fondations et la gouvernance des sociétés d'État, Mme Fraser n'a pas manqué de louanger les « progrès satisfaisants dans quatre des huit secteurs vérifiés », tels que la surveillance du réseau national des transports, la modernisation de la gestion des ressources humaines, la réglementation des centrales nucléaires et la gestion de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Mme Fraser a d'ailleurs tenu à rappeler que son rôle ne se limitait pas à réprimander, mais aussi à offrir des pistes de solution. « Les cyniques voudraient nous faire croire que nos recommandations au gouvernement demeurent sans suite, écrit-elle au début de son rapport. À leur avis, après que les rapports du Bureau ont été rendus publics et que la poussière est retombée, le gouvernement continue d'agir comme il le faisait auparavant. Je ne suis pas de cet avis. »

La vérificatrice a toutefois tenu à rappeler qu'il restait encore des efforts à faire, notamment dans le cas de l'ACDI. L'agence doit davantage assurer le suivi de ses dossiers, particulièrement lorsqu'elle accorde une subvention pour financer un projet, estime-t-elle. « Nous nous attendons quand même à ce que chaque cas fasse l'objet d'une analyse claire et bien documentée des avantages que présentent les subventions par rapport à d'autres mécanismes de financement, et de leur effet sur les résultats attendus », note le rapport.

ÉCOLE LAÏQUE

Québec sur le point de passer à l'action

DENIS LESSARD

MONTEBELLO – Le gouvernement Charest compte faire d'ici quelques semaines un pas important vers l'école laïque. La clause dérogatoire à la Constitution, nécessaire à l'enseignement religieux, ne se sera renouvelée que pour une très courte période, un an ou deux.

Selon les informations venues du ministère de l'Éducation, à Québec, le gouvernement a toute latitude pour déterminer la période pendant laquelle la clause sera renouvelée pour permettre l'enseignement religieux catholique et protestant à l'école en dépit de la Charte des droits.

Québec compte avoir évacué ce débat avant les prochaines élections générales. Hier d'ailleurs, à l'ouverture du caucus précédant la session parlementaire à Montebello, le premier ministre Jean Charest a souligné qu'il restait « trois ans avant les prochaines élections ».

Dans le réseau des commissions scolaires on s'attendait à un renouvellement aussi bref. Dans un avis publié la semaine dernière, le Conseil supérieur de l'éducation a recommandé au gouvernement de ne pas renouveler la clause dérogatoire et de se tourner rapidement vers des cours d'histoire des religions et d'éthique plutôt que vers des cours d'éducation religieuse traditionnelle.

Avenue plus modérée

La Fédération des comités de parents avait proposé une avenue plus modérée : renouveler la clause dérogatoire pour une brève période, uniquement pour donner au Ministère le temps de préparer les programmes nécessaires pour les cours destinés à remplacer la religion.

C'est semble-t-il la voie finalement retenue par le ministre de l'Éducation, Pierre Reid. Ce dernier doit faire une présentation aujourd'hui au caucus des députés, mais a refusé carrément hier de commenter les informations détenues par *La Presse*. « C'est une présentation de la situation, il y a plusieurs scénarios, la décision n'est pas arrêtée », s'est limité à dire M. Reid.

Adoptée pour la dernière fois en juin 2000, la clause qui permet de déroger à la Charte canadienne des droits qui garantit l'égalité et la liberté de religion arrive à échéance le 30 juin prochain. S'il veut maintenir les cours d'enseignement « religieux uniquement » pour les catholiques et les protestants, le gouvernement doit déposer un projet de loi avant le 15 mai prochain afin qu'il soit adopté au cours de la prochaine session parlementaire. Or l'ensemble des ministères avaient jusqu'à hier, le 15 février, pour déposer à l'interne les projets de lois qu'ils voulaient faire adopter à la session du printemps, de la mi-mars à la fin juin.

Au ministère de l'Éducation, les fonctionnaires penchaient pour une prolongation de trois ans, afin de préparer le programme d'un éventuel cours d'éducation à la religion. Son plan de cours toucherait les différentes religions, comme le recommandait en mai dernier le comité sur les affaires religieuses du MEQ, et remplacerait, au terme des trois ans, l'enseignement catholique ou protestant.

Charest «revoit ses priorités» pour calmer ses députés

DENIS LESSARD

MONTEBELLO – Inquiets des « turbulences » récentes de l'opinion publique, les députés de Jean Charest souhaitent un virage, un ajustement qui leur donnerait plus d'emprise sur les décisions gouvernementales, ramènerait le gouvernement aux « valeurs libérales » et surtout le ferait remonter dans l'opinion publique.

Pour calmer les élus inquiets devant le ressac des faux pas récents — la valse-hésitation sur le Suroît, le financement des écoles juives et même le choix d'un emplacement pour le CHUM —, le premier ministre se voulait rassurant hier à l'entrée de la réunion du caucus destinée à préparer la session parlementaire.

« On reste sur notre plan de match. C'est quand on aura fait l'ensemble du mandat que les gens pourront juger », a-t-il dit, ajoutant pour illustrer son propos : « En santé, on ne peut virer un navire aussi gros du jour au lendemain. »

Les fluctuations dans l'opinion publique font, selon lui, « partie du cycle normal pour un gouvernement ». « Je suis en politique depuis 20 ans, c'est tout à fait normal. Quand cela arrive, on ajuste le cap. On revoit nos priorités, c'est ce qu'on fait ici. »

Avec sa décision sur le financement des écoles privées juives, le gouvernement Charest a atteint des creux records dans l'opinion publique. Pas moins de 68 % des Québécois se disent insatisfaits de leur gouvernement, selon le plus récent sondage CROP réalisé pour *La Presse*.

Mais « il reste trois ans avant les élections », a rappelé M. Charest. Élu depuis deux ans, le gouvernement libéral se rendrait donc jusqu'à la limite du mandat de cinq ans. La tradition veut plutôt que les élections se tiennent tous les quatre ans. Seuls des premiers ministres poussés dans les câbles (Daniel Johnson en 1994, Bernard Landry en 2003), ont dépassé les quatre années avant l'appel aux urnes.

Chez les députés, le plus percutant coup de semonce est venu de Pierre Paradis, vétéran laissé sur le carreau lors de la formation du gouvernement il y a près de deux ans. Rappelant qu'il avait désormais tout le temps nécessaire pour faire « du bureau de comté » deux ou trois jours par semaine, le député de Brome-Missisquoi a constaté candidement que « la lune de miel avec la population est pas mal finie ».

« Les gens sentent qu'il faut effectuer un certain virage... un virage certain », a observé l'ancien ministre passé en coup de vent au caucus.

Cette lecture est partagée par Jeff Kelley, député de Jacques-Cartier, qui parle volontiers des « turbulences » qui secouent le gouvernement dans l'opinion publique. « Nous devrons resserrer nos actions, redoubler d'efforts pour communiquer avec la population. Dans les controverses apparues depuis les Fêtes, il n'y a rien qui soit incontournable », a-t-il estimé. Il faut selon lui « retourner au message de changement que les électeurs ont aimé il y a deux ans ».

Selon Bernard Brodeur, élu dans Shefford, « ce n'est pas la première période difficile qu'on vit ». « Cela peut créer certaines inquiétudes, il faut trouver rapidement les solutions pour remettre les choses dans le droit chemin. On ne peut parler de virage, mais il y a eu des décisions discutables, peut-être mauvaises, comme celle des écoles juives », a-t-il souligné.

Quant au président du caucus, Norman McMillan, hôte de la réunion d'hier, il a eu recours au vocabulaire sportif : l'équipe libérale est « en léthargie », a-t-il convenu, minimisant toutefois la gravité de la situation. « On a eu au moins la force de revenir sur des décisions. »

Une parade de ministres au menu

DENIS LESSARD

MONTEBELLO – Outre l'habituelle discussion de la situation politique, les députés verront aujourd'hui défiler devant eux des ministres expliquant le menu des prochaines semaines à l'Assemblée nationale.

Yves Séguin fera une présentation sur l'état des finances publiques. « Essentiellement pour entendre des propositions », a-t-il expliqué hier.

Le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, présentera ses solutions à l'approche du renouvellement de la clause dérogatoire nécessaire au maintien de l'enseignement confessionnel catholique et protestant. M. Reid proposerait un renouvellement pour un an ou deux seulement au lieu de cinq, selon les informations de *La Presse*.

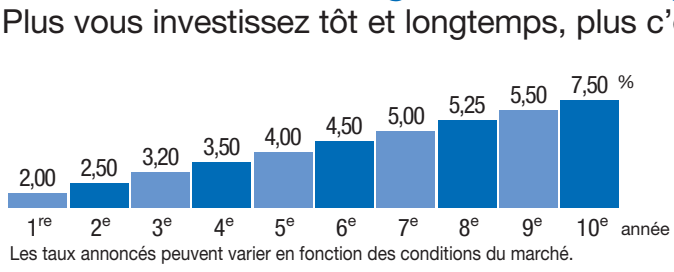
Les députés entendront aussi Julie Boulet sur la voirie locale. Le titulaire des Forêts, Pierre Corbeil, aura une mission plus délicate ; annoncer aux députés des régions qu'il déposera dès ce printemps un projet de loi pour réduire de 20 % les coupes des compagnies forestières, un geste qui aura des conséquences difficiles pour bon nombre de scieries. Autre recommandation du rapport Coulombe sur les forêts, un projet de loi sur la création d'un poste de « forestier en chef » sera déposé ce printemps.

Pour plus tard, c'est maintenant :

1 800 463-5229

REER Obligations à taux progressif

Plus vous investissez tôt et longtemps, plus c'est payant. Capital garanti.



Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

BONI DE 1 % la première année pour les nouveaux fonds REER.

Si vous désirez rencontrer un agent d'investissement, passez au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

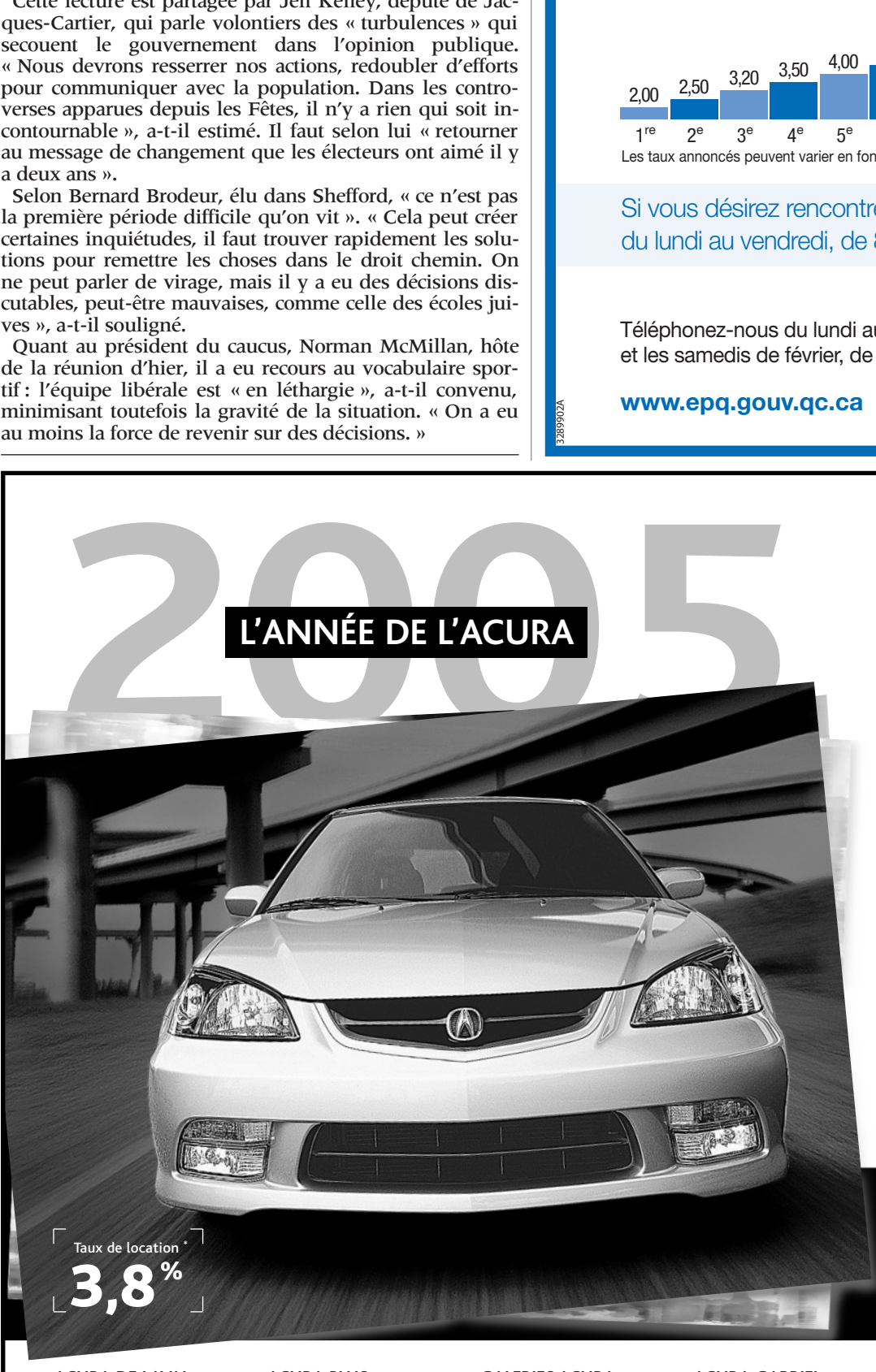
Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements Québec

3289902A 3293541

2005 L'ANNÉE DE L'ACURA



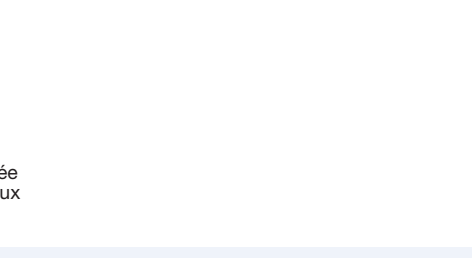
EL

Location à partir de 298 $* par mois 48 mois

0 $* COMPTANT DÉPÔT DE SÉCURITÉ

Incluant :

- moteur VTEC™
- roues en alliage
- système de freins antiblocage (ABS) avec répartition électronique des freins
- toit ouvrant électrique
- climatisation automatique
- chaîne AM/FM/CD à 6 haut-parleurs et beaucoup plus...



RSX

Location à partir de 338 $* par mois 48 mois

0 $* COMPTANT DÉPÔT DE SÉCURITÉ

L'auto de vos rêves... au taux de la réalité !

ACURA DE LAVAL	ACURA PLUS	GALERIES ACURA	ACURA GABRIEL	LUCIANI ACURA	ACURA BROSSARD
2500, boul. Chomedey Laval (450) 682-4050 www.acuralaval.com	255, boul. de la Seigneurie Blainville (450) 435-4455 www.acuraplus.com	7100, boul. Métropolitain E. Anjou (514) 354-8811 www.galeriesacura.com	4648, boul. Saint-Jean Dollard-des-Ormeaux (514) 696-7777 www.acuragabriel.com	4040, rue Jean-Talon O. Montréal (514) 340-1344 www.lucianiacura.com	9100, boul. Taschereau O. Brossard (450) 659-1616 www.acurabrossard.com

ACURA

3289522A

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS

*Offres de location-bail d'une durée limitée, par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. S.A.C. seulement. Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois établis pour l'Acura EL (modèle ES3565J) et l'Acura RSX Premium (modèle DC5385J) 2005 neuves. Pour l'Acura EL, l'option 0 $ comptant vous donne un versement mensuel de 298 $ et un total des paiements de 14 304 $. Pour l'Acura RSX, l'option 0 $ comptant vous donne un versement mensuel de 338 $ et un total des paiements de 16 224 $. Taux de location annuel de 3,8 %. Un premier versement est requis et un acompte pourrait être exigé. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,12 $ par kilomètre supplémentaire). Transport et préparation (1 050 $), frais d'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour une valeur résiduelle prédéterminée. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Garantie Acura limitée de 5 ans/100 000 km. Les deux premiers services d'entretien sont compris. Le modèle offert peut différer de la photographie. Les récents diplômés universitaires ou collégiaux peuvent être admissibles au programme donnant droit à une allocation allant jusqu'à 750 $ sur certains modèles. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Du 1er au 28 février 2005.

ACTUALITÉS

L'accusé s'accrochait au corps de sa femme

CHRISTIANE DESJARDINS

Michel Bérubé se cramponnait au corps de sa femme et à la civière sur laquelle elle se trouvait à l'hôpital, si bien que les policiers ont dû lui passer les menottes pour le maîtriser et le sortir de la salle des traumas, le soir du 20 novembre 2002. C'est ce que des policiers qui se sont rendus à l'hôpital du Lakeshore ce soir-là, pour un appel concernant un possible « suicide par pendaison », sont venus dire hier, au procès de Michel Bérubé. L'homme de 38 ans est accusé d'avoir battu, étranglé et pendu sa femme qui voulait le quitter, pour ensuite faire croire à un suicide.

Les premiers policiers, arrivés à l'hôpital à 17h59, ont vu un médecin qui leur a signalé qu'un homme était arrivé avec le corps de sa femme dans les bras. Il se cramponnait maintenant à la civière sur laquelle reposait le cadavre de Tanya Bushman, les empêchant de faire leur travail.

Dans la salle des traumas, les policiers ont vu Bérubé à demi assis sur un fauteuil roulant, qui se cramponnait effectivement à la civière. Il était agité, il soufflait très fort, et demandait souvent « pourquoi ». Les policiers lui ont demandé de sortir, Bérubé a dit « oui », mais il n'a pas obtempéré. Ils lui ont alors passé les menottes pour l'amener dans un petit salon adjacent. Avec ses pieds, Bérubé empêchait le fauteuil roulant d'avancer, mais les policiers ont réussi à l'amener. Bérubé disait qu'il voulait voir sa femme, et demandait « pourquoi elle avait fait ça ».

Pendant ce temps, l'enquête s'amorçait au domicile conjugal, où s'était produit le présumé suicide. Le procès se poursuit aujourd'hui.



« L'Optra répond à ceux qui recherchent la meilleure affaire. »
Nadine Filion, *La Presse*

CHEVROLET OPTRA

Moteur 2,0 L DACT 4 cyl. de 119 HP • Boîte manuelle à 5 vitesses • Freins à disque aux 4 roues • Portes et glaces avant à commandes électriques • Rétroviseurs extérieurs à télécommande manuelle par câble • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Volant inclinable • Sacs gonflables avant côtés conducteur et passager avec détecteur de présence côté passager • Garantie limitée de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise



159 $/mois*
Avec comptant de 2 547 $
0 $ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité
189 $	1132 $	0 $
213 $	0 $	0 $

ou 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT†

Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

CHEVROLET OPTRA[5]

Moteur 2,0 L DACT 4 cyl. de 119 HP • Boîte manuelle à 5 vitesses • Freins à disque aux 4 roues • Rétroviseurs extérieurs à télécommande manuelle par câble • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Volant inclinable • Essuie-glace de lunette arrière • Sacs gonflables avant côtés conducteur et passager avec détecteur de présence côté passager • Phares antibrouillard • Garantie limitée de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise



159 $/mois*
Avec comptant de 2 547 $
0 $ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité
189 $	1132 $	0 $
213 $	0 $	0 $

ou 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT†

Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

CHEVROLET OPTRA FAMILIALE

Moteur 2,0 L DACT 4 cyl. de 119 HP • Boîte manuelle à 5 vitesses • Freins à disque aux 4 roues • Rétroviseurs extérieurs à télécommande manuelle par câble • Lecteur CD à 4 haut-parleurs • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Volant inclinable • Essuie-glace de lunette arrière • Sacs gonflables avant côtés conducteur et passager avec détecteur de présence côté passager • Phares antibrouillard • Garantie limitée de 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise

179 $/mois*
Avec comptant de 2 590 $
0 $ dépôt de sécurité

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité
209 $	1203 $	0 $
235 $	0 $	0 $

ou 0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT†

Terme de 48 mois à la location. Transport et préparation inclus.

CHEVROLET Choisis ta route.

3285941A

GM Canada GROUPE MOTOPROPULSEUR GARANTIE 5 ANS 100 000 KM SANS FRANCHISE

La Carte GM TD VISA

*L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux modèles neufs 2005 suivants : Optra (1JD19/R7A), Optra[5] (1JD48/R7A) et Optra familiale (1JD35/R7A). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial ou échange équivalent (voir ci-contre). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 ¢ du km après 80 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. †Taux de financement à l'achat de 0 % pour un terme de 36 mois sur approbation de crédit de GMAC seulement. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. **Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.**

CHEVROLET GM 3285943

PROCÈS GUEDE

L'agent C-4087 a une mémoire sélective

ANDRÉ CÉDILOT

De son nom de code C-4087, l'agent-source de la GRC dit savoir sur le bout des doigts tout ce qu'il a fait pendant des années dans le narcotrafic, mais ne lui demandez pas trop de dates précises, ni le détail de ce qu'il a pu dire à la police après avoir changé de camp, en juin 2002.

« Dans ce temps-là, j'avais pas besoin de tout me rappeler, mais dès que j'ai commencé à travailler avec la police, j'ai fait plus attention à certaines choses, car j'avais à rédiger des notes », a-t-il expliqué, hier, au procès de l'avocat montréalais Jose Guede, suspecté de tremper dans l'importation de cocaïne.

À la deuxième journée de son contre-interrogatoire, Me Jacques Larochelle a principalement martelé l'indicateur de police de questions sur les différentes déclarations qu'il a données à la police d'abord, puis à l'enquête préliminaire, sur un voyage qu'il a fait en Colombie en mars 2001 afin de sceller un transport de 100 kg de cocaïne avec un important fournisseur de Bogota lié au cartel de Cali.

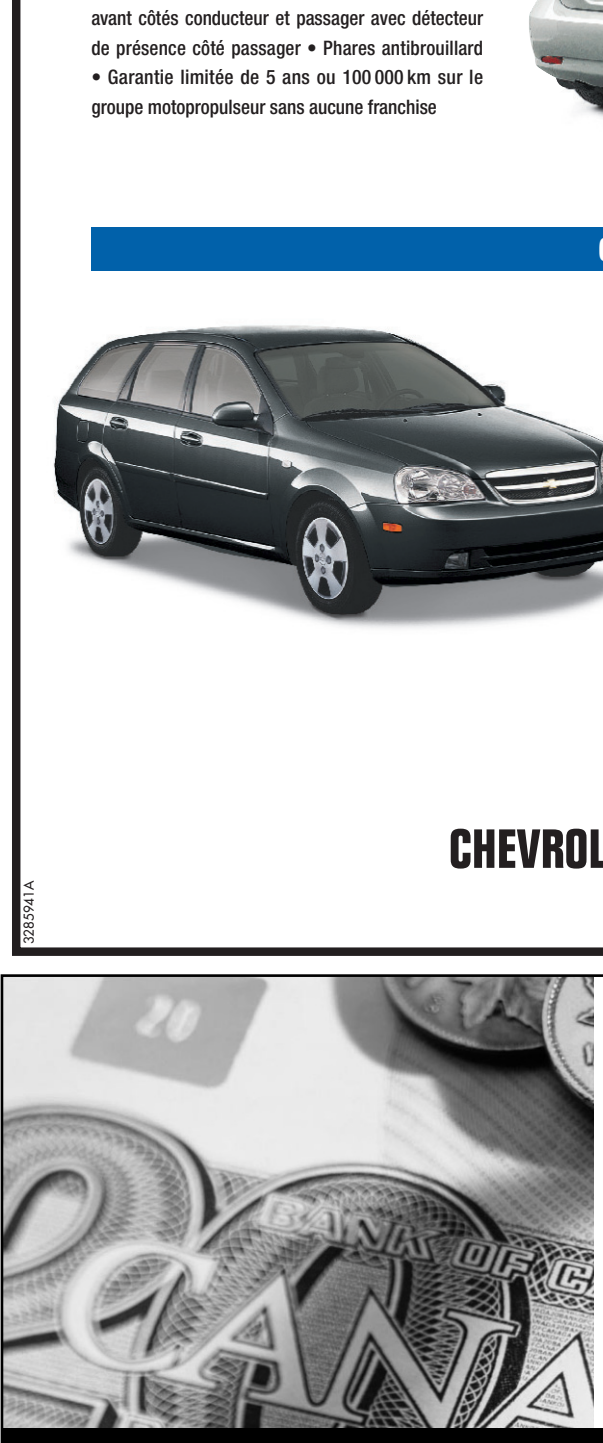
Selon le témoin, la drogue qu'il devait aller chercher à Houston était destinée à un mafioso qui lui avait été présenté par Me Guede. Pour des raisons que l'on ignore, la cargaison de poudre blanche n'est jamais parvenue à destination et le camionneur envoyé au Texas par l'agent-source est revenu bredouille. Il a souligné avoir perdu 15 000 $ dans ce projet avorté. L'argent devait lui être remboursé par le riche trafiquant colombien, mais il n'en a jamais vu la couleur.

Tony Suzuki

Exhibant divers rapports où sont consignés les dépositions du précieux témoin de la poursuite, Me Larochelle s'est étonné qu'il n'ait mentionné qu'en octobre 2001 à ses contrôleurs de la GRC que l'avocat Guede était l'un de ses associés, et que les 100 kg de cocaïne allaient être refilés à un certain « Tony Suzuki », un trafiquant de drogue notoire qui tient ce surnom d'un commerce de vente de voitures neuves qu'il possède dans le sud-est de Montréal.

« Quel prix deviez-vous payer la drogue et où deviez-vous la livrer à Montréal ? » a demandé Me Larochelle, qui cherche à convaincre le juge que « la cargaison de Houston » devait plutôt être acheminée à Steven « Bull » Bertrand, proche des Hells Angels Nomads, qui détenait un « contrat d'exclusivité » pour la vente à Montréal de la cocaïne du fournisseur de Bogota.

Devant la mitraille de questions de l'avocat, l'agent-source — il a beaucoup de peine à exprimer clairement ses idées — a dû répéter à maintes reprises, sous diverses formes, qu'il n'a jamais reçu les informations requises puisque le projet de Houston ne s'est jamais réalisé. « J'ai parlé à Jose, son gars était prêt à tout prendre, mais ce n'est pas arrivé », a-t-il insisté, en expliquant qu'il aurait su à la toute dernière minute seulement l'endroit de la livraison. « C'est pas comme dans un commerce ordinaire, rien n'est fixé à l'avance. On sait l'adresse une fois que la drogue passe la frontière et qu'elle est en lieu sûr, prête à être chargée dans le camion qui la ramènera à Montréal. C'est un moyen d'éviter que la police puisse s'organiser pour nous pincer », a-t-il dit. Il en va de même, selon lui, du prix d'achat de la cocaïne, en constante fluctuation, dépendant de l'offre et la demande au moment de son largage sur le marché.



Vos épargnes ont de la valeur. Mais sont-elles protégées?

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) protègent d'office la plupart des dépôts faits dans une banque, société de fiducie, société de prêt, ou coopérative de services financiers (caisse populaire), jusqu'à concurrence de 60 000 $.

Pour plus de renseignements :
Composez le 1.800.461.7232 (SADC)
ou le 1.866.526.0311 (AMF)
Consultez le site de la SADC au www.sadc.ca
ou celui de l'AMF au www.lautorite.qc.ca
Ou contactez votre institution financière.

SADC CDIC
Société d'assurance-dépôts du Canada
Canada Deposit Insurance Corporation

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec

Canada

3287208A

Il avait battu à mort un intrus

La Couronne lève l'accusation contre Gilles Saint-Pierre

MARCEL LAROCHE

Accusé d'avoir battu à mort un intrus dans sa résidence du Vieux-Longueuil, Gilles Saint-Pierre peut enfin retrouver le cours normal de sa vie après que le ministère de la Justice eut retiré hier après-midi l'inculpation de meurtre non prémédité portée contre lui en décembre.

M. Saint-Pierre, 58 ans, souvent confiné à un fauteuil roulant, s'était retrouvé dans l'embarras après avoir surpris un individu de 41 ans à l'intérieur de son domicile du 3160, rue de Lyon. L'incident survenu dans la nuit du 8 au 9 décembre 2004 avait tourné au drame, le quinquagénaire ayant frappé à maintes reprises à l'aide d'un objet l'individu qui s'était introduit dans sa maison en fracassant la vitre de la porte d'entrée.

Policiers et ambulanciers dépêchés sur les lieux devaient découvrir les deux hommes blessés dans la maison. Malgré des manoeuvres de réanimation, l'intrus devait succomber à ses blessures à son arrivée à l'hôpital tandis que le propriétaire s'en tirait avec des blessures sans gravité.

M. Saint-Pierre, accusé de meurtre, avait été mis en liberté et était de retour hier matin au palais de justice de Longueuil pour la suite du processus judiciaire. Après de longues heures d'attente, l'accusé s'est présenté devant le juge Marc Bisson, de la Cour du Québec, pour apprendre que la Couronne, représentée par Me Dannie Leblanc, retirait l'accusation.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Gilles Saint-Pierre s'est présenté au palais de justice de Longueuil en fauteuil roulant, accompagné d'une de ses filles.



ACTUALITÉS



Manoir & Châteaux Vieux-Québec

À partir de 149$ pour les Hôtels Château Bellevue et Manoir Lafayette

À partir de 179$ pour l'Hôtel Château Laurier

par personne pour 2 nuits en occupation double

Les Grandes Tables Manoir & Châteaux Vieux-Québec
Bien placé pour découvrir ! Le Vieux-Québec à votre porte. Hébergement pour 2 nuits, petit déjeuner chaque matin, souper gastronomique chaque soir dans l'un des meilleurs restaurants du Vieux-Québec. Au choix : La Closerie, Le Louis-Hébert, Le Paris Brest, Les Anciens Canadiens ou Le Café Sirocco, service sur les repas. Valide jusqu'au 30 avril 2005. Certaines conditions s'appliquent. Autres forfaits disponibles.

MANOIR & CHÂTEAUX VIEUX-QUÉBEC
1 877 999-9624
www.vieuxquebec.com
laurier@vieuxquebec.com
bellevue@vieuxquebec.com
lafayette@vieuxquebec.com

Loews Le Concorde

À partir de 111$ par personne par nuit en occupation double

FORFAIT ROMANCE À QUÉBEC
La vie en Loews ; c'est une chambre spacieuse avec vue sur le fleuve, un copieux petit-déjeuner servi au restaurant **Galerie** et un souper romantique au restaurant rotatif **L'Astral** où une cuisine régionale acclamée rivalise avec les plus beaux panoramas de la ville. Et c'est aussi tous les petits extras sans extra du programme d'accueil **La vie en Loews**. Pourboires sur les repas inclus et taxes en sus.

LOEWS LE CONCORDE QUÉBEC
1 877 521-1591
loewsleconcordeinfo@loewshotels.com • www.loewshotels.com

Hôtel Acadia

À partir de 169$ par nuit en occupation double

Forfait Gastronomique
Nuit dans une chambre de luxe, souper dans l'un des 5 restaurants participants du Vieux-Québec : La Bastille chez Bahuaud, Le Conti-Caffe, Le Rivoli, Le 47e Parallèle et Le Bonaparte. Petit déjeuner continental. Certaines conditions s'appliquent. Forfait non valide pour quelques dates.

HÔTEL ACADIA
1 800 463-0280
info@hotelacadia.com • www.hotelacadia.com

Station touristique Stoneham

À partir de 195$* par famille par nuit minimum 2 nuits

Domaine skiable OUVERT à 100%

Forfait Ski en famille
Votre forfait comprend l'hébergement en studio, 2 nuits au pied des pentes et les billets de remontée pour 2 adultes et 2 enfants de 7 à 13 ans (jour et soir, en occupation quadruple).

* Tarif suggéré pour une unité type studio standard. Nombre d'unités offertes en forfait en quantité limitée. Taxes en sus.

Stoneham STATION TOURISTIQUE
1 888 463-6883
info@ski-stoneham.com • www.ski-stoneham.com

Mont-Sainte-Anne

À partir de 236$* par nuit par famille de 4

Plaisirs en famille
Du 20 février au 19 mars 2005
Comprend 4 nuits d'hébergement et 4 jours de plaisirs de glisse en famille. Valide du dimanche au jeudi. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

Exclusif ! Clinique de ski privée en famille

*Excluant les taxes et basé sur un tarif par famille, par jour, en occupation quadruple. (2 adultes et 2 enfants de 7 à 13 ans).

Mont-Sainte-Anne
1 888 827-3434
info@mont-sainte-anne.com • www.mont-sainte-anne.com

Bonjour! Québec
1 877 BONJOUR, poste 714
Une publicité de l'Office du tourisme et des congrès de Québec.
QUÉBEC Ville et région
www.regiondequebec.com
3281291A

EN BREF

Bourque pourrait contester le cadre électoral

Fort d'un avis juridique de l'avocat Julius Grey, le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Pierre Bourque, envisage de contester devant les tribunaux la nouvelle carte électorale de Montréal. L'avis juridique souligne que la carte électorale contrevient aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums. L'avocat souligne dans son avis deux accrocs, soit des écarts de plus de 15 % du nombre d'électeurs entre les districts, ainsi que la coexistence d'élus choisis au suffrage universel et par les électeurs d'un seul district. Le Conseil des ministres doit prochainement entériner une carte électorale prévoyant des maires d'arrondissement élus au suffrage universel. Chaque district aura un conseiller de ville et un conseiller d'arrondissement élu par les électeurs de ce district.

Défaite d'un projet de loi des libéraux aux Communes

Le gouvernement minoritaire de Paul Martin a subi sa première défaite sur un projet de loi hier à la Chambre des communes, mais le vote sera sans conséquence puisqu'il ne s'agissait pas d'un vote de confiance ou d'un vote impliquant des dépenses budgétaires. Le projet de loi C-31, qui visait à séparer le ministère du Commerce international du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, a été défait à 150 voix contre 125. Certains membres de l'opposition ont estimé qu'on ne leur avait pas donné suffisamment de temps pour étudier le projet avant de passer au vote.
Presse Canadienne

L'Ontario veut au moins 5 milliards

L'Ontario veut obtenir cette année au moins 5 milliards du gouvernement fédéral, à la suite de l'entente conclue par Ottawa avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse sur le partage des revenus pétroliers, a déclaré hier le premier ministre Dalton McGuinty. « Le ministre des Finances a indiqué qu'une somme de 5 milliards serait un bon début », a dit M. McGuinty, ajoutant qu'il s'agit de la somme équivalente à leur part des surplus fédéraux. Il a indiqué que l'Ontario respecterait ses responsabilités en tant que moteur de l'économie canadienne, mais il a noté que la province envoie au fédéral 23 milliards de plus que les paiements de péréquation reçus, une somme qu'il voudrait voir réduite.
Presse Canadienne

RÉDUCTIONS FINALES
HARRY ROSEN

de 30% à 60%

DE RABAIS SUR TOUTE LA MARCHANDISE DÉJÀ SOLDÉE ENCORE EN MAGASIN.

[LE SOLDE SE TERMINE DIMANCHE.]

Service de retouche en sus pour les articles dont le prix est réduit de 50 % ou plus.

Ces rabais sont offerts sur les prix courants et s'appliquent seulement aux articles soldés.

HARRY ROSEN

LES COURS MONT-ROYAL 514.284.3315 • CENTRE ROCKLAND 514.735.6227 • www.harryrosen.com

3282353A



Allez skier sans slalomer.

Element 2005



Element
illustré

Prix de location
268 $*
par mois/48 mois

0 $
dépôt de sécurité

Incluant
96 000 km • Option 0 $ comptant disponible
Transport et préparation inclus

CR-V LX 2005

Prix de location
298 $*
par mois/48 mois

0 $
dépôt de sécurité

Incluant
96 000 km • Option 0 $ comptant disponible
Transport et préparation inclus



CR-V EX
illustré

Pilot LX 2005



Pilot EX
illustré

Prix de location
468 $*
par mois/48 mois

0 $
dépôt de sécurité

Incluant
96 000 km • Option 0 $ comptant disponible
Transport et préparation inclus

OUI, ON A FAIT LE PLEIN
Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

HONDA

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez le www.honda.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

*Les offres de location-bail sont faites par Honda Canada Finance Inc., sur acceptation du crédit. *Ces offres portent sur les véhicules neufs 2005 mentionnés ci-après. Période de location 48 mois. Première mensualité exigible. Pour chaque véhicule, sont identifiés : a) le paiement mensuel, b) le montant initial requis ou échange équivalent, c) le montant total au terme de la location. Element 2005 (modèle YH1725P) : a) 268 $, b) 4 476 $, c) 17 340 $; Pilot LX (modèle YF1815E) : a) 468 $, b) 4 165 $, c) 26 629 $; CR-V LX (modèle RD7755E) : a) 298 $, b) 4 911 $, c) 19 215 $. Programme 0 $ comptant également offert. Franchise de kilométrage de 96 000 km; frais de 0,12 $ le kilomètre excédentaire. Transport et préparation inclus en location seulement. Frais de publication, taxes, immatriculation, assurance et frais d'administration en sus. Option d'achat au terme de la location moyennant un supplément. Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photos à titre indicatif.

3290782A
3290801

ACTUALITÉS

Coupable d'avoir dilapidé l'héritage de ses neveux

CHRISTIANE DESJARDINS

André Nemey a donné une partie de l'argent de ses neveux à un groupe chrétien évangéliste dont il était devenu membre en Floride, s'est acheté un condo, a fait quelques placements mal avisés, et a vécu avec le reste pendant quatre ans aux États-Unis.

Pas question qu'il retire son plaidoyer de culpabilité, a conclu le juge Jean-Pierre Lortie, lundi.

Nemey, 54 ans, a plaidé coupable en mai dernier à des accusations de fraude, reconnaissant avoir dilapidé l'argent de la tutelle qu'il devait gérer au bénéfice de ses neveux, Jocelyn et Joël Grira. Ils ont perdu leur mère dans des circonstances tragiques, en 1985, quand leur père, Nourredine Grira, l'a assassinée.

Elle était la soeur d'André Nemey. Tout de suite après le crime, Nourredine Grira a emmené ses jumeaux de 5 ans en Tunisie pour les confier à un membre de sa famille.

À son retour au Canada, il a été arrêté pour le meurtre de sa femme, dont on avait retrouvé le cadavre dans un terrain boisé.

L'héritage de Diane Nemey revenait à ses jumeaux, mais vu leur absence et leur jeune âge, son administration a été confiée à la tutelle de la famille de la défunte. Dans les années 90, André Nemey, devenu seul tuteur, a pris l'argent (un peu plus de 300 000 $), est parti en Floride et a tout dépensé, avant de rentrer au pays sans le sou, en 1999.

En 2001, les jumeaux, devenus majeurs, sont revenus au Québec et ont appris que leur héritage était parti en fumée. Des poursuites criminelles et civiles ont été entreprises.

Accusé de fraude, André Nemey a plaidé coupable en mai dernier. Il avait retenu les services de Me François Dadour. Une avocate lui avait fait valoir qu'il s'agissait de l'un des cinq meilleurs criminalistes au Québec.

Mais voilà : récemment, Nemey regrettait d'avoir plaidé coupable, et accusait Me Dadour de l'avoir mal guidé dans sa cause en lui « conseillant » de plaider coupable.

Lundi, le juge Lortie a entendu les plaidoiries sur cette requête. Relevé de son secret professionnel vu les circonstances, Me Dadour s'est défendu en disant qu'il avait mené le dossier dans les règles de l'art, avec ce qu'il avait en main. Nemey n'avait pas de défense plausible et il ne restait plus un sou de l'héritage. Une défense de « mauvaise gestion de bonne foi » n'était même pas envisageable. Le nouvel avocat de Nemey, John T. Pepper, a soutenu que Nemey n'avait pas « l'intention » frauduleuse pour commettre le crime, que le dossier avait été expédié trop rapidement par Me Dadour, et que le juge devait accepter le retrait de plaidoyer.

Nemey a témoigné qu'il s'était exilé aux États-Unis en 1993 avec l'argent parce ce qu'il craignait que l'assassin de sa soeur, qui était sorti de prison, mette la main sur l'argent au nom des jumeaux. « Jamais je n'aurais pris l'argent pour aller me faire griller la bedaine aux États-Unis », a-t-il dit. D'autre part, il ne voulait pas « donner une *cenne* aux jumeaux » avant de savoir dans quel état d'esprit ils étaient. « Ils ont été élevés dans un autre pays avec d'autres moeurs. » Enfin, le fait qu'il s'expose à une peine de prison avec sursis le révolte. Selon lui, c'est trop cher payé pour ce qu'il a fait, d'autant plus que ses intentions étaient louables.

Le procureur de la Couronne, Serge Authier, s'est vivement opposé au retrait du plaidoyer. Selon lui, Nemey a fait ce qu'il a voulu avec l'argent qui ne lui appartenait pas. D'autre part, c'est après avoir vu le rapport précédant la sentence désastreux pour lui qu'il a voulu changer son plaidoyer. Me Pierre Poupart, qui représentait Me Dadour, a fait valoir que Nemey avait dépensé l'argent à ses propres fins, sans se préoccuper des jumeaux, se mettant ainsi à dos sa propre famille.

Finalement, le juge Lortie a refusé que Nemey retire son plaidoyer. La suite de l'affaire a été fixée au 6 avril.

BEAUTÉ à la baie

CLINIQUE

OFFRE DE PRIME

ENCORE QUELQUES JOURS!
En vigueur jusqu'au dimanche 20 février 2005

GRATUIT!
À l'achat de 26,50 $ ou plus de produits CLINIQUE

seulement à la Baie



Une prime par personne par événement, tant qu'il y en aura.



NOUVEAU! Superdefense de CLINIQUE, hydratant triple action à FPS 25

Votre épiderme réagit mal aux assauts environnementaux? Notre hydratant en instance de brevet aide à redonner des défenses naturelles à votre peau pour neutraliser les effets néfastes des rayons UV. Pour peau très sèche, normale à sèche et normale à grasse, 50 ml. **53 $**

la Baie encore plus

Obtenez jusqu'à 50 % plus de points Primes Hbc.
Utilisez conjointement les deux cartes au moment de régler votre achat dans les magasins de la famille Hbc.

3288987A

EN BREF

Arrêtés pour télémarketing frauduleux

Quatre personnes qui seraient des spécialistes du télémarketing frauduleux et qui sont soupçonnées d'avoir arnaqué des centaines de résidants de la Californie pour une somme de 1,6 million en l'espace de 18 mois, en 1998, ont été appréhendées hier matin dans l'ouest de Montréal. Munis de mandats d'arrêt, des membres du Centre opérationnel de lutte au télémarketing (COLT) de la GRC ont arrêté Imre Smida, Brian Brunton ainsi que Guy et David Deland. Les quatre Montréalais étaient recherchés par la police américaine depuis le 17 novembre 2003. Les suspects ont comparu hier après-midi en Cour provinciale, à Montréal, pour faire face à une demande d'extradition.
La Presse

Nouvelle souche de VIH : le Canada veut des infos

L'Agence de santé publique du Canada a demandé à son vis-à-vis des États-Unis de lui faire parvenir l'empreinte génétique d'une nouvelle souche inquiétante de VIH, qui a été identifiée à New York. Le Dr Frank Plummer, directeur scientifique du laboratoire de microbiologie de l'agence, a indiqué que les autorités veulent l'information afin de déterminer si une personne au Canada pourrait avoir été infectée par un virus de même souche. « Nous espérons obtenir plus d'informations sur la séquence génétique de cette souche, soit les parties du génome qui ont été séquencées, de façon à déterminer si nous avons des traces de ça au Canada », a dit M. Plummer. L'agence a demandé l'information aux centres américains de contrôle des maladies, à Atlanta ; les autorités américaines doivent obtenir l'autorisation des responsables de la santé publique de l'État de New York avant de transmettre ces données. M. Plummer a affirmé en entrevue que l'agence canadienne s'attendait à obtenir cette séquence à la fin de cette semaine ou au début de la suivante. Presse Canadienne

Malgré les mises en garde

Des parents d'un bébé cancéreux tentent le tout pour le tout

CAROLINE TOUZIN

La petite Raphaëlle Lanterne, de Repentigny, âgée de 4 mois, commence aujourd'hui un traitement expérimental contre une tumeur maligne au cerveau à Houston, au Texas. Les parents du bébé ont pris la décision de dépenser une fortune pour la faire soigner aux États-Unis, alors que ses médecins québécois leur déconseillaient de le faire.

Le diagnostic est tombé le 11 janvier dernier. « On a pleuré toutes les larmes de notre corps », dit Samuel Lanterne, père de Raphaëlle, joint au téléphone par *La Presse* à Houston. Son bébé a subi une première opération au cerveau 13 jours plus tard à l'Hôpital de Montréal pour enfants. Le neurochirurgien Jeffrey Atkinson a alors réussi à retirer 80 % de la tumeur nommée AT/RT, une tumeur rare et très agressive qui se développe surtout chez les enfants de moins de 3 ans. Au mieux, les chances de survie pour quelqu'un atteint de ce type de cancer sont de 15 à 25 %.

Une semaine plus tard, deux médecins et deux autres personnes des soins palliatifs ont convoqué la famille pour lui soumettre deux options. La première : un traitement de chimiothérapie quand le bébé atteindra l'âge de 6 mois. « C'est un traitement très agressif, avec des possibilités d'effets secondaires permanents et sans grande chance de réussite », a expliqué le Dr Atkinson à *La Presse*. La deuxième option : les soins palliatifs. C'était celle que privilégiait l'équipe du Dr Atkinson.

Les Lanterne ont alors décidé de faire des recherches dans Internet pour trouver une troisième option. Ils sont tombés sur le site de la clinique Burzynski, à Houston, qui leur a fait miroiter un traitement expérimental intraveineux non toxique sans effet secondaire au coût évalué à environ 250 000 $ selon sa durée (de six à 12 mois).

Le Dr Atkinson les a mis en garde. La clinique Burzynski est très controversée. Le Dr Stanislaw Burzynski a élaboré son traitement il y a plus de 20 ans sans qu'aucune preuve scientifique n'ait été établie depuis sur son efficacité. De plus, il refuse de partager le fruit de ses recherches avec les autres oncologues. Qu'à cela ne tienne, les Lanterne se sont envolés vers Houston dimanche. « On aura tout tenté et au moins ça ne fera pas souffrir notre bébé comme la chimiothérapie. La clinique estime ses chances de guérison à 30 % », a dit M. Lanterne.

La prudence est de mise lorsqu'on recherche de l'information médicale sur Internet, avertit pour sa part Jean-Pierre Ménard, avocat spécialisé dans les causes médicales. Le Dr Atkinson est du même avis. « La clinique Burzynski a un très beau site Internet avec beaucoup de témoignages de patients, mais il n'y a rien de scientifique là-dedans », affirme-t-il.

M. Lanterne dit avoir été mis en garde contre ce genre d'arguments. « Si on ne fait pas tout pour sauver notre fille, on ne sera plus capable de se regarder dans un miroir après », explique le travailleur autonome qui sollicite l'aide du public dans différents médias depuis la semaine dernière pour l'aider à payer les soins de sa fille.

La clinique Burzynski est très controversée. Le Dr Stanislaw Burzynski a élaboré son traitement il y a plus de 20 ans sans qu'aucune preuve scientifique n'ait été établie depuis sur son efficacité. De plus, il refuse de partager le fruit de ses recherches avec les autres oncologues.

Une maladie rare et méconnue

La tumeur nommée AT/RT (atypical teratoid/rhabdoid tumor) a été reconnue comme telle par les oncologues en 1987.

Avant cela, elle existait sans pouvoir être différenciée d'autres tumeurs malignes au cerveau.

C'est une tumeur rare et très agressive qui se développe surtout chez les enfants de moins de 3 ans.

Des chercheurs de Cleveland ont établi l'année dernière que les chances de survie se situent, au mieux, entre 15 et 25 %.

Après plus de 30 ans, CLUB 402
ferme ses portes définitivement fin février 2005.

Costumes importés d'Italie 250 $ — 2 pour seulement ou 450 $
Tuxedos importés d'Italie 275 $
Vestons importés d'Italie 150 $ — 2 pour seulement ou 250 $
Coupe-vents importés d'Italie pour seulement 99 $
Pantalons Coton et velours importés d'Italie pour seulement 50 $
Chemises 100% coton 39,99 $ à 59,99 $

Cerruti 1881 – Zegna – Luigu Botto
LIQUIDATION TOTALE & FINALE
De tous nos vêtements IMPORTÉS D'ITALIE
1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2e étage, Montréal (514) 861-3636
Heures d'ouverture :
Lun. au ven. 10 h à 18 h
Sam. 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement
Club 402-HOMME®
3292001

MOBILART
Meubles & décor
VENTE DE LIQUIDATION
RABAIS JUSQU'À 50%
sur tous nos mobiliers de salle à manger, chambre à coucher, lampes, miroirs, tables d'appoint et articles de décoration
Tout doit être vendu à notre centre de liquidation au 6529, boul. Décarie
5805 Transcanadienne, Ville St-Laurent
(Rond-point Côte-de-Liesse et Transcanadienne)
(514) 748-9500
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h, dim. 12 h à 17 h
6529, boul. Décarie Montréal
(coin Plamondon)
(514) 344-1400
Lun.-vend. 9 h à 18 h, sam. 10 h à 17 h
3293828

VENTE de RÉNOVATION
Nous liquidons tous les pianos en inventaire dans nos deux succursales
16 - 20 février
ÉPARGNEZ JUSQU'À 50%
Neufs et Usagés
ITALMELODIE
Montreal: 274 Jean Talon Est - (514) 273-3224
www.italmelodie.com
Succursale Laval
3354 St.Martin Ouest
Laval
(450) 681-4131
3294776A

Obtenez le toit ouvrant vitré, les roues en alliage de 17 po, une chaîne audio haute fidélité incluant 10 haut-parleurs, le volant sport en cuir et les sièges chauffants.
Pour un temps limité voici la **BMW 325i édition Exécutive** (aussi offerte avec traction intégrale).
À partir de seulement 395 $* /mois pendant 39 mois
3,5 % Taux de location
NE RATEZ PAS CETTE OFFRE EXCEPTIONNELLE !
Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com
Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert
16 710, autoroute Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662
(514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca
Laval
BMW Laval
2450, boul. Chomedey
(450) 682-1212
(514) 990-2269
www.bmwlaval.com
Rive-Sud
Park Avenue BMW
8400, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.parkavenuebmw.com
BMW 325i édition Exécutive
www.bmwmontreal.ca
Le plaisir de conduire.MC
3289605
Les taux de location sont ceux offerts par Services Financiers BMW sur approbation de crédit uniquement quant au modèle BMW 325i édition Exécutive 2005 en inventaire. Le PDSF pour le modèle 325i édition Exécutive 2005 BMW de base est de 43 100 $. *Pour une location de 39 mois comportant une mensualité de : (i) 395 $, un montant de 6 606 $ est exigé à la signature du contrat de location, (ii) 449 $, un montant de 4 723 $ est exigé à la signature du contrat de location, (ii) 499 $, un montant de 2 886 $ est exigé à la signature du contrat de location (ces montants incluent le dépôt requis, les frais de transport et de préparation, un dépôt de sécurité, l'enregistrement d'une hypothèque mobilière ainsi que la première mensualité). Le taux de location applicable est de 3,5 %. Les frais d'administration du concessionnaire sont facturés selon le concessionnaire et s'ajoutent aux sommes dues à la signature du contrat. Le coût de l'enregistrement du véhicule, les frais d'immatriculation, les options, l'assurance, les taxes applicables sur le dépôt et sur les mensualités sont en sus. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 26 722 $. La mensualité varie selon le montant emprunté et le dépôt/la valeur de la reprise. Le kilométrage annuel alloué est de 20 000 km ; 0,15 $ du kilomètre excédentaire. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Offre sujette à disponibilité. Le véhicule doit être livré au plus tard le 31 mars 2005.
3289596A

Le projet de bouclier antimissile mal en point

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON – Le nouvel échec survenu lundi d'un test du projet de bouclier antimissile américain relance les questions sur la fiabilité de cet ambitieux projet de défense du territoire américain cher à l'administration de George W. Bush.

C'est la seconde fois en deux mois que l'Agence américaine de défense antimissile (MDA) essuie un échec. Une nouvelle fois, comme lors de l'essai du 15 décembre, le missile intercepteur qui devait être lancé d'une base du Pacifique pour contrer un missile cible lancé depuis une base en Alaska n'a pas réussi à décoller.

Selon le MDA, le problème survenu lundi provient d'une défaillance « dans un équipement du système au sol non du missile intercepteur lui-même ». Le précédent échec avait été imputé à une « défaillance mineure » dans le système informatique précédant la mise à feu.

Le dernier essai ayant été couronné de succès remonte à plus de deux ans.

« Ce programme est en grosse, grosse difficulté. Il est temps de revoir son budget et de revoir son calendrier », a estimé Joseph Cirincione, un spécialiste du Carnegie Endowment for International Peace, centre de réflexion sur les questions de Défense.

Le Pentagone a déjà consacré 130 milliards de dollars à ce programme de défense antimissile et prévoyait de consacrer au cours des cinq prochaines années plus de 50 milliards de dollars à ce système héritier du projet de défense antimissile de l'ex-président Reagan surnommé la « Guerre des étoiles ».

Mais, dans le projet de budget pour 2006, le Pentagone a prévu de réduire de d'un milliard de dollars cette année et de cinq milliards de dollars sur les six prochaines années les dépenses consacrées à ce projet.

Le programme a suscité de nombreuses critiques, tant sur sa nécessité, que sur son coût jugé exorbitant et ses ses capacités technologiques.

Durant la campagne présidentielle, M. Bush avait promis que le système serait opérationnel pour fin 2004.

FAUTEUIL OPÉRATEUR
- RECOUVERT DE CUIR NOIR OU DE TISSU NOIR, BLEU, GRIS OU ROUILLE
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- BRAS AJUSTABLES EN HAUTEUR

CUIR 99,99* Rég. 119,99 / TISSU 89,99* Rég. 99,99

FAUTEUIL OPÉRATEUR
- RECOUVERT DE CUIR NOIR OU DE TISSU NOIR, BLEU, GRIS OU ARGILE
- AJUSTEMENT PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- RÉGLAGE DE L'INCLINAISON DE L'ASSISE ET DU DOSSIER
- BRAS AJUSTABLES EN HAUTEUR

CUIR 159,99* Rég. 179,99 / TISSU 149,99* Rég. 159,99

FAUTEUIL ERGONOMIQUE
- NOIR, BLEU, GRIS, ROUILLE, BOURGOGNE OU VIOLET
- MÉCANISME MULTI-AJUSTABLE
- SIÈGE COULISSANT
- DOSSIER RÉGLABLE EN HAUTEUR
- RÉGLAGE DE L'ANGLE DU DOSSIER
- RÉGLAGE PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- INCLINAISON MULTIPLE AVEC BLOCAGE
- RÉGLAGE DE LA TENSION DU BASCULEMENT
- BRAS AJUSTABLE EN HAUTEUR

DOSSIER MOYEN 199,99* Rég. 219,99 / DOSSIER HAUT 219,99* Rég. 239,99

FAUTEUIL ERGONOMIQUE
- DISPONIBLE EN SOFT-TOUCH NOIR OU TAN
- MÉCANISME MULTI-AJUSTABLE
- DOSSIER RÉGLABLE EN HAUTEUR
- RÉGLAGE DE L'ANGLE DU DOSSIER
- RÉGLAGE PNEUMATIQUE DE LA HAUTEUR
- INCLINAISON MULTIPLE AVEC BLOCAGE
- RÉGLAGE DE LA TENSION DU BASCULEMENT
- BRAS AJUSTABLE EN HAUTEUR

299,99* Rég. 339,99

POSTE INFORMATIQUE MOBILE
- DISPONIBLE EN FINI BLEU SUR PIÈTEMENT DE MÉTAL ARGENT
- TABLETTE POUR CLAVIER AVEC PLATEAU POUR SOURIS
- SUPPORT INCLINÉ POUR MONITEUR ET ESPACE POUR ORDINATEUR
- DIMENSIONS : 38"L X 30"P X 31"H

39,99* Rég. 69,99

POSTE INFORMATIQUE MOBILE
- DISPONIBLE EN FINI CERISIER MOYEN OU ANTHRACITE SUR PIÉTEMENT MÉTALLIQUE FINI ARGENT
- TIROIR-CLAVIER
- DIMENSIONS : 28,5"L X 23"P X 28,75"H

79,99* Rég. 89,99

Une épidémie de rabais $

SUPPORT MOBILE POUR PORTABLE
- DISPONIBLE EN FINI CERISIER MOYEN OU ANTHRACITE
- PIÉTEMENT MÉTALLIQUE EN FINI ARGENT À HAUTEUR AJUSTABLE
- PLATEAU À ANGLE AJUSTABLE
- DIMENSIONS : 29,5"L X 15"P X 27-38"H

79,99* Rég. 89,99

POSTE INFORMATIQUE DE COIN
- DISPONIBLE EN FINI CERISIER SUR ÉRABLE
- TIROIR-CLAVIER 35"
- TIROIR UTILITÉ ET ESPACE POUR ORDINATEUR
- RANGEMENT POUR 36 CD
- DIMENSIONS : 48"L X 28,5"P X 54"H

129,99* Rég. 199,99

POSTE INFORMATIQUE MODULAIRE DE COIN
- DISPONIBLE EN ÉRABLE BRUN SUR ÉRABLE NATUREL
- HUCHE AVEC ESPACE DE RANGEMENT
- CLASSEUR LATÉRAL AVEC 2 TIROIRS POUR LE CLASSEMENT DE FORMAT LETTRE OU LÉGAL
- TIROIR-CLAVIER
- 2 TIROIRS UTILITÉS
- 1 TIROIR FILIÈRE FORMAT LETTRE OU LÉGAL
- ESPACE POUR ORDINATEUR
- DIMENSIONS : 75"L X 75"P X 60"H

649,99* PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

POSTE DE TRAVAIL
- DISPONIBLE EN CERISIER RUSTIQUE
- TIROIR-CLAVIER
- CAISSON VERROUILLABLE AVEC TIROIR FILIÈRE POUR LE CLASSEMENT DE FORMAT LETTRE OU LÉGAL
- ÉTAGÈRE AVEC PORTES ET PIGEONNIER
- DIMENSIONS : 60"L X 89"P X 65"H

579,99* PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

LE PLUS GRAND CHOIX DE MOBILIER DE BUREAU GARANTI

FOURNITURES DE BUREAU Denis

18 MAGASINS ET SALLES DE MONTRE

ANJOU Les Galeries D'Anjou	(514) 351-1055	**QUÉBEC** 1415, boul. Charest O.	(418) 682-3113
BELOEIL 329, Duvernay	(450) 464-1072	**ST-JÉRÔME** 291, De Villemure	(450) 438-4111
BROSSARD 7503, boul. Taschereau O.	(450) 656-4840	**ST-HYACINTHE** 1312, rue des Cascades	(450) 778-1212
GATINEAU 120, boul. de L'Hôpital	(819) 561-5611	**SAINT-LAURENT** 3500, Côte-Vertu	(514) 332-7883
LAVAL 2990, boul. Le Corbusier	(450) 687-8682	**SOREL-TRACY** 72, rue du Roi	(450) 742-2706
LONGUEUIL 2255, Place Roland-Therrien	(450) 468-6319	**TERREBONNE** 1348, boul. Moody	(450) 471-8704
MONTRÉAL Centre-ville 499, Viger O.	(514) 878-3777	**TROIS-RIVIÈRES** 2450, boul. des Récollets	(819) 376-2538
OTTAWA 2500, Lancaster Road	(613) 739-8900		

POUR COMMANDER (514) 336-8113 www.Denis.ca

LIVRAISON GRATUITE** MÊME LE SAMEDI

FINANCEMENT SANS INTÉRÊT DISPONIBLE SUR APPROBATION DU SERVICE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS. VOIR DÉTAILS EN MAGASIN.

FINANCEMENT accord D Desjardins

OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 1ER MARS 2005 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. AUCUNE COMMANDE NE SERA DIFFÉRÉE. *ASSEMBLAGE REQUIS **TERRITOIRES LIMITÉS.

3280139A

Pas de compromis.

VALEUR. QUALITÉ. PRIX.

LEGACY
L'ART DE L'ÉLÉGANCE



Traction intégrale symétrique à prise constante
- Moteur boxer 2,5 L - 168 ch • Transmission manuelle à 5 rapports • Climatiseur • Stéreo AM/FM/CD • ABS aux 4 roues • Jantes en alliage d'aluminium 16 po • Et plus encore...

LEGACY 2.5i FAMILIALE 2005 — FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

28 995 $* P.D.S.F. | 2,8 %**

OUTBACK
L'AVENTURE À VOTRE PORTÉE



La Subaru Outback a reçu la meilleure note possible lors d'essais de collision frontale réalisés par la NHTSA (Association nationale de sécurité routière des États-Unis).



aussi disponibles VERSIONS MOTEUR 6 CYL H6 et TURBO

Traction intégrale symétrique à prise constante
- Moteur boxer 2,5 L - 168 ch • Transmission manuelle à 5 rapports • Climatiseur • Stéreo AM/FM/CD • ABS aux 4 roues • Jantes en alliage d'aluminium 16 po • Et plus encore...

OUTBACK 2.5i FAMILIALE 2005 — FINANCEMENT À L'ACHAT À PARTIR DE

32 995 $* P.D.S.F. | 2,8 %**

*Pour les modèles Legacy 2.5i Familiale 2005 5 vitesses (5B1UL) et Outback 2.5i Familiale 2005 5 vitesses (5D1UL) : prix détail suggéré du fabricant. Transport et préparation (1295 $) en sus. Taxes en sus. Le concessionnaire peut offrir un prix moindre. Immatriculation (prix varie selon le client), assurance, taxes sur les pneus neufs (17 $) et autres taxes en sus. **Possibilité de financement à l'achat à partir de 2,8 % sur les modèles annoncées. Sujet à l'approbation de crédit par la « Compagnie de Service de Financement Automobile Primus Canada ». Offre valable jusqu'au 28 février 2005. Photos à titre indicatif seulement. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire Subaru.

PERSONNE NE FAIT LA TRACTION INTÉGRALE COMME SUBARU

subaru.ca

SUBARU SAINT-JÉRÔME SAINT-JÉRÔME	**CONCEPT AUTOMOBILES** GRANBY	**SUBARU DES SOURCES** DOLLARD DES ORMEAUX	**SUBARU DE LAVAL** ADM AUTOMOBILES	**LACHUTE SUBARU** BROWNSBURG
SUBARU AUTO CENTRE MONTRÉAL	**CARREFOUR SUBARU AUTO** SAINTE-ROSE, LAVAL	**SUBARU RIVE-SUD** GREENFIELD PARK	**JOLIETTE SUBARU** JOLIETTE	
SUBARU SAINT-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE	**SUBARU SAINTE-AGATHE** SAINTE-AGATHE DES-MONTS	**JOHN SCOTTI SUBARU** SAINT-LÉONARD	**SUBARU REPENTIGNY** REPENTIGNY	

NOUVEAU INFORMEZ-VOUS DU PROGRAMME DE REMISE SUBARU POUR LES DIPLOMÉS

SUBARU
Traction intégrale

3292358A 3292928

Des soldats du DART rentrent au pays

TRENTON, Ontario – Un premier groupe de 80 soldats du DART est rentré au Canada à la suite d'une mission humanitaire d'un mois au Sri Lanka. L'Équipe d'intervention en cas de catastrophe des Forces armées canadiennes avait été dépêchée à Ampara, le 10 janvier dernier, pour venir en aide aux survivants du tsunami. Sur place, les 200 membres de l'équipe ont offert des services médicaux à près de 6000 personnes et ont produit plus de 2,5 millions de litres d'eau potable. Les autres soldats devraient rentrer au pays le 24 février.

Presse Canadienne

Wal-Mart: les syndicats américains sur le point de capituler

MARTIN CROTEAU
LE SOLEIL

QUÉBEC – La fermeture annoncée du Wal-Mart de Jonquière pourrait bien avoir sonné le glas des tentatives de syndicalisation de la chaîne aux États-Unis. La division américaine des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) mise désormais sur le Canada pour percer la carapace du géant.

À peine 48 heures après l'annonce de Jonquière, les militants syndicaux ont essuyé un nouveau revers à New Castle, en Pennsylvanie. Les 17 travailleurs du Tire & Lube Express (TLE), le département automobile de Wal-Mart, ont unanimement refusé de s'affilier aux United Food and Commercial Workers (UFCW), vendredi dernier.

Leurs confrères du TLE de Loveland, au Colorado, sont maintenant les derniers à poursuivre des démarches visant à implanter un syndicat à l'intérieur d'une succursale américaine. Ils voteront à leur tour le 25 février. « Après Loveland, aucun autre vote d'accréditation n'est prévu aux États-Unis, du moins pour le moment. (...) Et encore, ce n'est qu'un petit département, dans un seul magasin », reconnaît la porte-parole des UFCW, Jill Cashen.

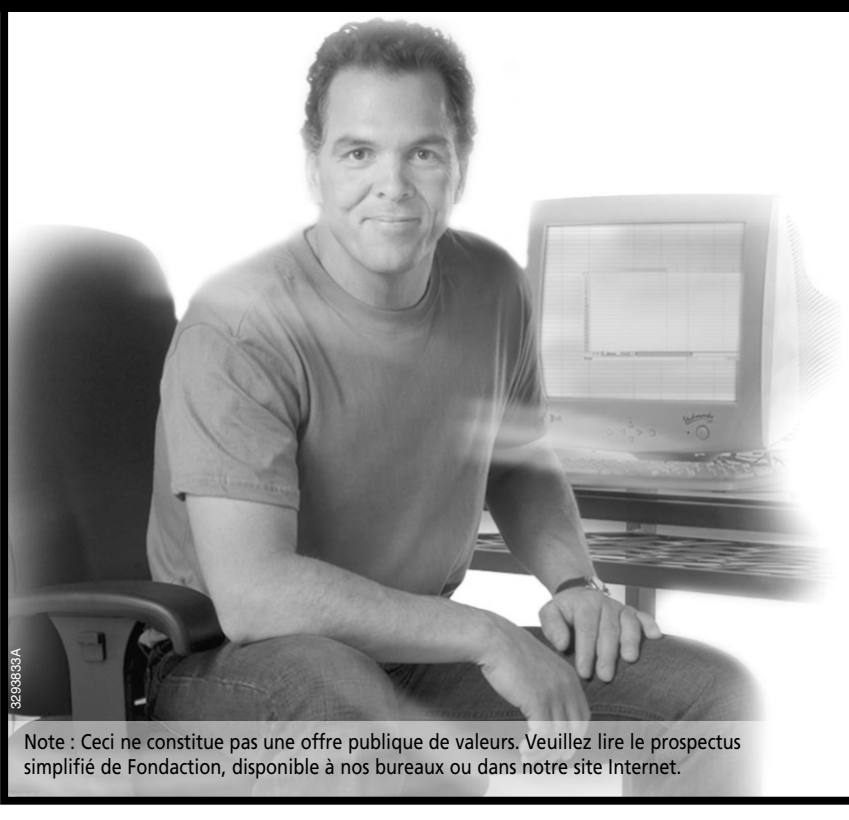
« Dans le dossier Wal-Mart, poursuit-elle, nous mettons plus l'accent sur des campagnes canadiennes. Nous considérons que les lois sont plus favorables à l'endroit des travailleurs qu'aux États-Unis. » Les UFCW espèrent d'ailleurs qu'une percée au Canada leur donnera un nouvel élan.

Tentatives ratées

Il faut dire que les syndicats américains se sont cassé les dents à maintes reprises sur les portes de la multinationale. Et le cas de Jonquière n'a rien fait pour les motiver. « L'impact a été considérable. Ça nous a montré tout ce que la compagnie était prête à faire pour éloigner les syndicats », indique Lou Maholic, le porte-parole syndical pour les travailleurs de New Castle. « Je pense qu'ils ont coordonné leur annonce pour influencer le vote. »

Wal-Mart avait aussi déployé un arsenal de mesures pour contrer les efforts des militants pennsylvaniens. Selon Lou Maholic, une « escouade tactique » de spécialistes des relations de travail a investi le magasin Une équipe semblable s'est aussi rendue au Colorado, affirme Dave Minshall, représentant des travailleurs du TLE de Loveland. « Certains travailleurs auxquels j'ai parlé ont peur. L'histoire de Jonquière a été largement diffusée dans les journaux locaux. »

J'ai des valeurs... **j'investis où ça compte !**



3293833A

>> J'épargne plus facilement pour ma retraite
>> Je profite d'avantages fiscaux
>> Je contribue au maintien et à la création de milliers d'emplois au Québec
>> Je participe à l'essor d'une finance socialement responsable

Prêt REER maintenant offert à notre bureau de Montréal

Note : Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Veuillez lire le prospectus simplifié de Fondaction, disponible à nos bureaux ou dans notre site Internet.

30 % de crédits d'impôt **+** REER





Émission d'actions limitée

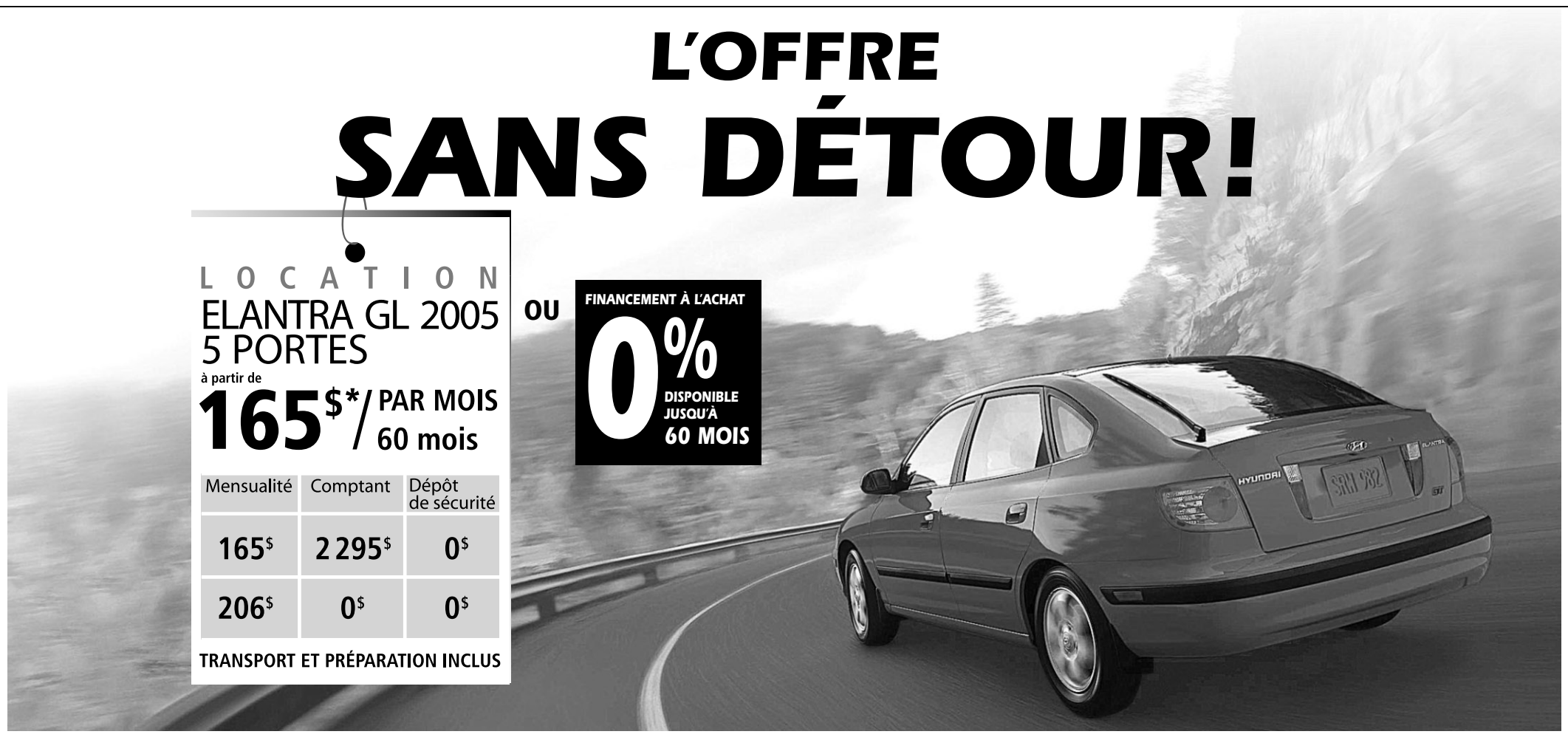
Premier arrivé, premier servi

FONDACTION CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

(514) 525-5505 • 1 800 253-6665
www.fondaction.com

3294581

L'OFFRE
SANS DÉTOUR!



LOCATION
ELANTRA GL 2005
5 PORTES
à partir de
165$*/PAR MOIS
60 mois

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité
165$	2 295$	0$
206$	0$	0$

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

OU

FINANCEMENT À L'ACHAT
0 % DISPONIBLE JUSQU'À 60 MOIS

PROGRAMME SUR MESURE HYUNDAI



LOCATION
SANTA FE GL V6
à partir de
259$**/PAR MOIS
60 mois

Mensualité	Comptant	Dépôt de sécurité
259$	2 995$	0$
316$	0$	0$

OU

FINANCEMENT À L'ACHAT
0 % DISPONIBLE JUSQU'À 48 MOIS

Photos à titre indicatif seulement. *Paiements de location basés sur un contrat de 60 mois pour l'ELANTRA GL 5 portes 2005 à partir de 165 $/mois. L'obligation totale du consommateur pour 60 mois est de 12 195 $. Comptant de 2 295 $, aucun dépôt de sécurité requis, transport et préparation inclus, taxes et immatriculation en sus. Financement au détail disponible à un taux de 0 % jusqu'à 60 mois. **Paiements de location basés sur un contrat de 60 mois pour le SANTA FE GL V6 2,7 L FWD 2005 à partir de 259 $/mois. L'obligation totale du consommateur pour 60 mois est de 18 535 $. Comptant de 2 995 $, aucun dépôt de sécurité requis, transport, préparation, taxes et immatriculation en sus. Financement au détail disponible à un taux de 0 % jusqu'à 48 mois. Détails complets chez le concessionnaire. En sus, frais administratifs de 350 $ reliés au contrat de location pour les modèles 2005. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10 ¢ par kilomètre additionnel. Les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont en sus. Option d'achat au terme de la location. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Sujet à l'approbation du crédit. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. Véhicules en inventaire seulement. Offre d'une durée limitée avec livraison d'ici au 28 février 2005.

PROGRAMME DE REMISE AUX DIPLÔMÉS

GARANTIE 5-5-5

5 ans / 100 000 km

GLOBALE LIMITÉE^Δ. ASSISTANCE ROUTIÈRE^††. GROUPE MOTOPROPULSEUR.

HYUNDAI

Garantie complète de Hyundai sans franchise. ††24 heures, comprenant livraison d'essence, changement de roue en cas de crevaison, déverrouillage, remorquage et autres services. Un simple appel suffit.

www.hyundaicanada.com

3291544A

LES PARTENAIRES HYUNDAI

MONDE

LE TOUR DU GLOBE

IRAK

Aspirant premier ministre

Le vice-président irakien sortant, Ibrahim Jaafari, deuxième sur la liste chiite arrivée en tête dans les élections législatives irakiennes, a été désigné candidat pour le poste central de premier ministre. « Le docteur Jaafari a été choisi après des tractations avec les autres listes et l'accord sur cette question a été atteint hier », a déclaré hier l'une de ses colistières, Janane al-Obeïdi. M. Jaafari, 54 ans, revenu d'exil après la chute du régime de Saddam Hussein en avril 2003, a été le premier président du Conseil de gouvernement mis en place par les Américains. Selon un sondage publié l'année dernière, il est la troisième personnalité chiite la plus influente d'Irak, après le grand ayatollah Al-Sistani et le chef chiite radical Moqtada Al-Sadr. D'après AFP

NIGERIA

Travesti condamné

Un Nigérian a été condamné à six mois de prison et une amende de 38 $ US pour avoir vécu en travesti pendant plusieurs années. Le juge d'un tribunal islamique a enjoint Abukabar Hamza, 19 ans, d'abandonner ce « comportement immoral ». Depuis son arrestation, M. Hamza était devenu une célébrité à Kano, une ville du nord du Nigeria, où il utilisait son identité féminine pour vendre des herbes aphrodisiaques destinées aux femmes. M. Hamza menait une double vie, ayant été marié dans son village natal. En ville, il vivait sous le nom de Fatima Kawaji dans une famille qui n'a jamais eu de doutes sur son identité sexuelle. M. Hamza a été jugé en vertu de la loi islamique sur la prostitution et l'immoralité, qui a été restaurée à Kano il y a quatre ans. D'après BBC

ALLEMAGNE

Manchots gais

Déconcertés par le comportement d'un groupe de manchots qui ont formé des couples homosexuels, les responsables du zoo de Bremerhaven, en Allemagne, ont décidé de les mettre en présence de pingouins femelles pour les inciter à se reproduire. Cette décision a soulevé un tollé dans les groupes de défenses de gais et lesbiennes, qui estiment que le zoo devrait laisser les pingouins gais tranquilles. « Il s'agit de savoir si nos pingouins sont vraiment gais ou s'ils ont simplement manqué d'occasions » de rencontrer des femelles, a répliqué la directrice du zoo, Heike Kück. Les pingouins mâles ont jusqu'à maintenant porté peu d'attention à leurs nouvelles compagnes. D'après BBC

POLOGNE

Avortement rejeté

Le parti social-démocrate SLD au pouvoir en Pologne a tenté hier, en vain, de réintégrer dans l'ordre du jour du Parlement un projet de loi pour libéraliser l'avortement, interdit dans ce pays catholique à plus de 90 %. Le projet, qui prévoyait l'autorisation d'avorter à la demande de la femme enceinte jusqu'à la 12e semaine de grossesse, a été rejeté par 199 voix contre 183. Autorisé dans la Pologne communiste, l'avortement y est aujourd'hui interdit sous peine de deux ans de prison, sauf en cas de viol ou d'inceste, de danger pour la santé de la mère ou de malformation irréversible du foetus. D'après AFP

FRANCE

Profs en colère

Quelque 50 000 enseignants et élèves se sont mobilisés hier dans deux régions de France pour protester contre le projet de réforme de l'école présenté devant la chambre basse du Parlement français par le ministre de l'Éducation François Fillon. Aux cris de « Fillon t'es foutu, nous sommes tous dans la rue », 30 000 personnes selon la police ont manifesté à Paris, alors qu'elles étaient 14 000 à Bordeaux pour demander le retrait pur et simple de toute la réforme. Face à la pression de la rue, le ministre a renoncé au cours du week-end à la partie la plus contestée de son projet concernant le baccalauréat, diplôme sanctionnant la fin des études secondaires et ouvrant la voie à l'université. Le ministre voulait, pour en limiter les coûts, simplifier cet examen à forte valeur symbolique pour les jeunes Français et leurs parents.
D'après AFP

Les Libanais en deuil montrent la Syrie du doigt

Washington rappelle son ambassadrice à Damas

ARMELLE LEGOFF
COLLABORATION SPÉCIALE

BEYROUTH — À la veille des funérailles de l'ancien premier ministre libanais Rafic Hariri, tué dans un attentat lundi, tous les yeux étaient tournés hier vers la Syrie, soupçonnée d'avoir joué un rôle dans cet assassinat.

Dans une première mesure concrète contre ce pays, Washington a décidé de rappeler son ambassadrice à Damas, officiellement « pour des consultations urgentes à la suite du meurtre brutal » de Hariri, selon le porte-parole du département d'État, Richard Boucher.

Washington a également relancé ses accusations contre l'emprise syrienne au Liban et demandé le départ des troupes de Damas, accusées d'être un facteur de « déstabilisation » dans ce pays.

L'attentat contre ce politicien opposé à la présence des troupes syriennes a plongé le Liban en état de choc. « Rendez-vous demain 11h pour aller sauver notre pays » : voilà le genre de messages que les Libanais s'adressaient hier soir par texto, se préparant à assister aux obsèques de Rafic Hariri.

Ils seront nombreux, très nombreux semble-t-il, à assister à la cérémonie aujourd'hui. Une cérémonie « populaire », conformément au souhait de la famille de M. Hariri, qui avait immédiatement refusé lundi soir que l'État prenne en charge l'organisation des funérailles.

Désaveu pour le gouvernement

Le désaveu est cinglant pour le gouvernement libanais, que l'opposition a accusé dès lundi soir de collusion avec la Syrie. Hier pourtant, lors d'une conférence de presse, le ministre de l'Intérieur libanais, Sleimane Frangié, brandissait la certitude d'un attentat suicide à la voiture piégée, orchestré par un réseau « en lien avec la vidéocassette diffusée lundi par Al-Jazira ».

« Qui cherche-t-il à convaincre ? » s'étonnait Elsy Mouffarrej, militante au Courant patriotique libre, très proche de l'ancien premier ministre et général en exil à Paris, Michel Aoun. Il semble trop tard en effet pour convaincre l'opinion publique libanaise qui, depuis l'annonce de l'explosion, n'a eu de cesse de montrer Damas du doigt.

« Personne au Liban ne peut penser autre chose. Ce serait parfaitement ridicule de regarder ailleurs. C'est signé. Ça colle parfaitement avec le type d'attitudes qu'ils ont d'habitude », affirmait à *La Presse* hier l'historien et éditorialiste libanais Samir Kassir.

De fait, la liste est longue de ceux qui ont trouvé la mort dans des circonstances similaires, parce qu'ils gênaient la tutelle syrienne. Récemment, Walid Joumblatt, le député druze et chef de l'opposition à laquelle venait de se rallier Rafic Hariri, accusait le Parti baas libanais, lié à la Syrie, d'avoir assassiné son père, Kamal Joumblatt, en 1975. Dans la perspective des élections législatives du printemps prochain, il ne serait pas non plus étonnant que Damas ait vu en Rafic Hariri un opposant par trop gênant, susceptible d'emporter Beyrouth lors du scrutin.

L'ONU condamne l'attentat

Pour la communauté internationale aussi, les soupçons se portent sur Damas. À New York, le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné l'attentat « terroriste » et exprimé sa préoccupation quant à « la poursuite de la déstabilisation » au Liban. Il a aussi rappelé les termes de la résolution 1559, qui demande le retrait des 14 000 soldats syriens du Liban.

Amère, Maya, jeune Libanaise, professeure de mathématiques, désespérait hier de voir un jour les choses changer dans son pays. « Pourquoi la Syrie ne peut-elle pas nous laisser tranquilles ? » s'emportait-elle sur le parvis de la grande mosquée où sont célébrées aujourd'hui les obsèques de l'ancien premier ministre. Face à elle, un chapiteau d'une vingtaine de mètres de long était en train d'être érigé par des ouvriers syriens. « Nous ne sommes pas contre les Syriens mais contre le service de renseignement syrien. »

Pourtant à Saida, la ville natale de l'ancien premier ministre, des manifestants en colère ont violemment molesté hier des travailleurs syriens, très nombreux au Liban. Et, ce malgré, les dispositions prises dans tout le pays par l'armée libanaise pour empêcher tout débordement.

Plus calme, Beyrouth, désertée, bercée par la prière des morts musulmane, se préparait hier à enterrer « le symbole du Liban d'après-guerre », comme le disait Ghada, ancienne militante communiste venue se recueillir sur les lieux du drame. Pas très loin de là, d'autres disposaient des bougies tout autour de la statue des martyrs, symbole de la résistance libanaise à l'occupation ottomane.

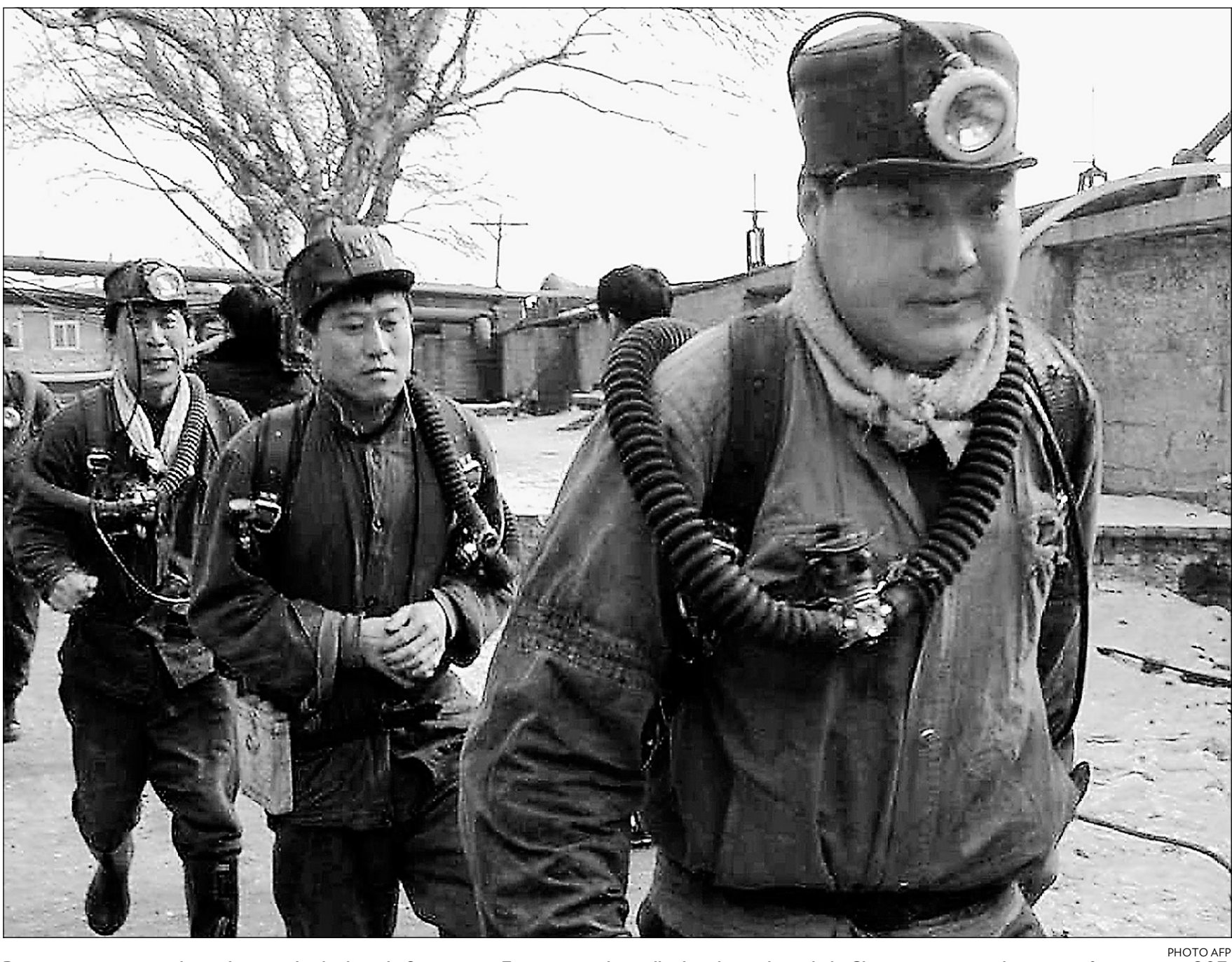


PHOTO AFP

Des secouristes se rendent à la mine de charbon de Sunjiawan à Fuxin, cité industrielle dans le nord-est de la Chine, où un coup de grisou a fait au moins 203 morts. Il s'agit de la pire catastrophe minière dans ce pays depuis 14 ans.

Coup de grisou en Chine: 203 morts

AGENCE FRANCE-PRESSE

FUXIN — Une catastrophe minière, la pire à frapper le pays depuis 14 ans, a fait 203 morts lundi vers 15hlocales dans la mine de Sunjiawan à Fuxin, cité industrielle de la province du Liaoning, dans le nord-est de la Chine, a indiqué l'agence officielle *Chine Nouvelle*.

Peu d'informations ont filtré des lieux de l'accident, puisque le gouvernement chinois a ordonné hier à la presse locale de ne pas couvrir la catastrophe. La directive est venue du Département provincial de la propagande qui a enjoint les médias locaux de n'utiliser que les informations rapportées par l'agence officielle *Chine Nouvelle*.

Des journalistes chinois qui ont tenté d'approcher le site ont témoigné avoir été refoulés. « On ne va rien pouvoir dire et j'imagine que les autres journaux du Liaoning sont dans la même situation », a déclaré un journaliste d'un quotidien du soir de Shenyang, la capitale de la province.

Treize mineurs restaient bloqués hier soir à 242 mètres de profondeur, alors que 28 autres avaient pu être secourus, pour la plupart blessés légèrement, d'après le dernier bilan. L'un d'eux se trouvait dans le coma.

Cet accident, aux causes non clairement établies mais qui souligne une fois de plus la déficience de la sécurité dans le travail en Chine, est survenu à la fin de la première « semaine en or » de l'année, celle des congés du nouvel an lunaire pendant lesquels la plupart des Chinois ne travaillent pas.

Les vacances pour la fête la plus importante et normalement la plus joyeuse de l'année en Chine ont démarré mercredi dernier, jour du nouvel an, et devaient s'achever mardi soir.

« À 6h hier matin, il y avait 203 morts et 13 disparus », a déclaré M. Zhao, employé du Fuxin Mining Group, grande firme d'État qui exploite la mine de Sunjaiwan.

Le président Hu Jintao et le premier ministre Wen Jiabao ont appelé à tout mettre en oeuvre pour sauver les mineurs bloqués. Plus de 180 secouristes ont été dépêchés sur place, selon *Chine Nouvelle*.

Ce nouveau drame va sans nul doute provoquer la colère des familles et de la population locale. Trente parents de victimes ont déjà été hospitalisés après avoir subi un énorme choc psychologique, a indiqué *Chine Nouvelle*.

« C'est incroyable, je pensais qu'ils avaient arrêté la production de cette mine ; décidément, la vie des petites gens en Chine ne vaut rien, c'est toujours pareil », a dit à l'AFP Zhao Yunfu, un médecin de Fuxin.

Les accidents dans les mines de charbon chinoises ont fait 6027 morts en 2004, soit une baisse de 6,33 %, selon des statistiques officielles contestées par les experts indépendants.

L'organisation China Labour Watch affirme que le nombre de décès est en réalité proche de 20 000 par an.

Hier, cette organisation de défense des travailleurs, établie à Hong Kong, a estimé que le gouvernement chinois portait une « indéniable responsabilité » dans le drame de Fuxin.

Deux accidents en octobre dernier dans la province du Henan et en novembre dans celle du Shaanxi avaient fait 148 et 166 morts. La précédente grande catastrophe minière remontait à 1991, avec 147 victimes.

Un ancien prêtre américain écope de 12 à 15 ans de prison pour pédophilie

D'APRÈS AFP ET CNN

BOSTON – Un prêtre défroqué au centre du scandale de la pédophilie qui secoue depuis trois ans l'Église catholique américaine, a écopé hier à Cambridge une peine de 12 à 15 ans de prison pour viols répétés d'un enfant de 6 ans. Le condamné, Paul Shanley, 74 ans, n'a montré aucune émotion au prononcé du verdict.

Il pourra déposer une demande de libération conditionnelle au bout de huit ans et devra, en outre, rester 10 ans sous contrôle judiciaire après sa sortie de prison.

Cet ancien « prêtre des rues » en mission auprès de jeunes défavorisés dans les années 60 et 70, est soupçonné d'avoir agressé des dizaines d'enfants, mais son procès ne portait que sur un cas, celui d'un garçon âgé de 6 à 12 ans au moment des faits.

Le jeune homme, qui exerce aujourd'hui le métier de pompier dans en banlieue de Boston, a raconté que l'ancien prêtre venait le chercher au cours de catéchisme du dimanche pour le violer, parfois à l'intérieur même du confessionnal. « Je veux qu'il meure en prison, j'espère que ce sera long et pénible », a dit la victime, aujourd'hui âgée de 27 ans.

Inculpé en 2002, l'ancien prêtre avait été reconnu coupable le 7 février dernier, au terme de trois semaines de procès.

« Il est difficile d'imaginer un abus de confiance et d'autorité aussi flagrant », a dit hier le juge Stephen Neel en annonçant la peine, devant un condamné impassible dans son costume-cravate. Le juge a aussi souligné le facteur aggravant que constitue la répétition de ses méfaits, pendant six ans, sur sa victime.

« Il est difficile d'imaginer un abus de confiance et d'autorité aussi flagrant, a dit hier le juge Stephen Neel. Émotionnellement et psychologiquement, les crimes de M. Shanley ont été dévastateurs pour sa victime. »

« Émotionnellement et psychologiquement, les crimes de M. Shanley ont été dévastateurs » pour sa victime, a dit le juge. Et les effets émotionnels de ces crimes... se ressentent aujourd'hui encore ».

Durant le procès, la défense avait essayé de discréditer le témoignage du plaignant, aujourd'hui pompier à Boston, qui avait indiqué avoir oublié inconsciemment pendant des années les agressions sexuelles subiss jusqu'à ce qu'il lise le témoignage d'une autre victime.

Rares sont les religieux au coeur du scandale de la pédophilie de Boston qui ont été déférés en justice, en raison de la protection d'une loi prévoyant un délai de prescription.

Mais parce qu'il avait quitté le Massachusetts pour la Californie en 1990, Paul Shanley n'a pu bénéficier de ce délai de prescription de 15 ans qui a permis à d'autres, restés dans l'État, d'échapper à la justice.

En septembre 2003, l'archevêché de Boston a accepté de payer 85 millions de dollars pour mettre un terme à plus de 500 poursuites engagées au civil contre des prêtres pour agressions sexuelles et contre l'Église catholique pour avoir couvert le scandale.

Un autre prêtre, John Geoghan, avait été condamné en février 2002 pour agressions sexuelles envers un garçon de 10 ans, avant d'être tué, en août 2003, par un codétenu.

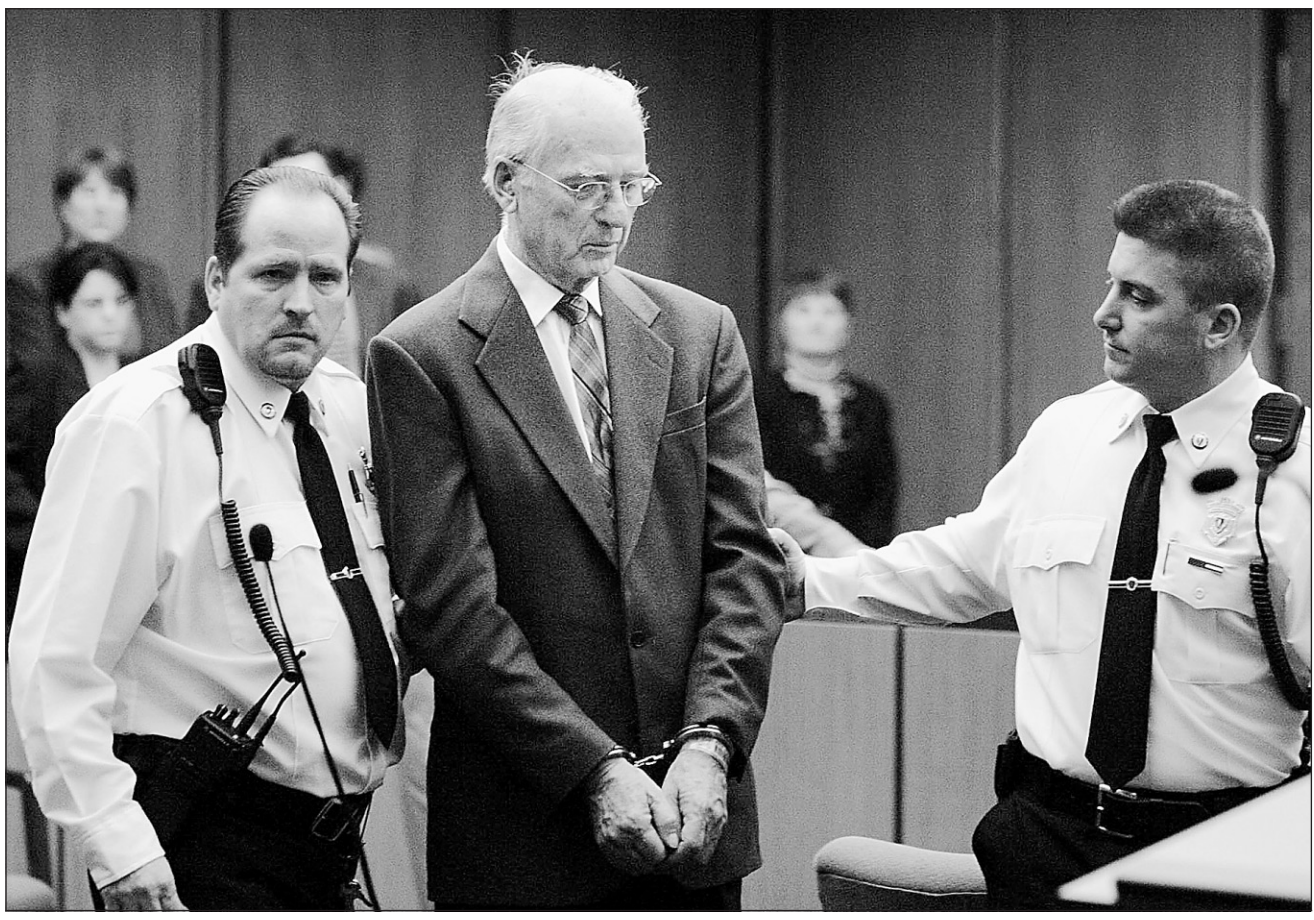


PHOTO CHARLES KUPRA, AFP

Paul Shanley, 74 ans, est resté impassible quand le juge a prononcé sa peine, hier. Cet ancien prêtre était au coeur du scandale de la pédophilie qui a secoué l'Église catholique américaine de Boston.

Un ex-gouverneur du Montana prochain ambassadeur du Canada?



ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON – Alors que l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick Frank McKenna est sur le point de faire son entrée à Washington, la Maison-Blanche songe à remplacer l'ambassadeur américain à Ottawa par un ancien gouverneur du Montana, Marc Racicot.

Le nom de M. Racicot — qui a mené George W. Bush à la victoire l'an dernier en dirigeant sa campagne —, est celui qui semble le plus crédible parmi tous ceux qui circulent actuellement en coulisses à Washington.

M. Racicot remplacerait Paul Cellucci, qui a dit ne pas avoir l'intention de solliciter de second mandat. Il avait soulevé la controverse il y a deux ans en affirmant que le refus canadien de soutenir la guerre en Irak était jugé « décevant et choquant » par Washington.

Gouverneur du Montana de 1993 à 2001, M. Racicot « est proche du président » et sa sélection est plausible a indiqué hier David Biette, directeur de l'Institut canadien du Woodrow Wilson International Center for Scholars, à Washington. « Le prochain ambassadeur ne devrait pas être issu du milieu des affaires, car cela donnerait l'impression qu'un secteur serait privilégié plus que les autres. Et cela pourrait probablement être le gouverneur d'un État du nord du pays », a prédit M. Biette.

« Il connaît très bien les enjeux communs à l'ouest du Canada et à l'ouest des États-Unis », a renchéri Jim Lopach, professeur de sciences politiques à l'Université du Montana. C'est que cet État partage sa frontière avec la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan.

Proche allié de Bush

En outre, M. Racicot est un « diplomate naturel », a ajouté ce politologue. « Il était reconnu pour être quelqu'un qui suscitait le consensus. Au Montana, il cherchait à travailler avec les démocrates pour trouver des solutions qui plaisaient aux deux parties », a-t-il expliqué.

M. Racicot serait devenu un proche allié du président Bush alors que les deux hommes étaient gouverneurs. Il a ensuite été son conseiller et porte-parole en l'an 2000, lors du fameux recomptage des bulletins de vote en Floride, avant d'accéder à la présidence du Parti républicain en 2002.

Selon M. Lopach, les deux hommes sont sur la même longueur d'ondes sur le plan idéologique. « Les valeurs religieuses de Marc Racicot, même s'il est catholique alors que George Bush est méthodiste, sont conservatrices et proches de celles du président », a-t-il souligné.

Les autres candidats

M. Racicot a de plus déjà représenté l'administration Bush dans le dossier du bois d'oeuvre, ce qui en fait un expert quant à cette pomme de discorde entre le Canada et les États-Unis. Cet atout pourrait toutefois être perçu comme un inconvénient si la Maison-Blanche cherche un ambassadeur qui n'est pas identifié à un enjeu en particulier, a fait remarquer M. Biette.

Parmi les autres candidats potentiels pour succéder à M. Cellucci, on mentionne souvent l'ancien secrétaire américain à l'Énergie, Spencer Abraham, ainsi qu'un ancien membre de la Chambre des représentants, George R. Nethercutt, originaire de l'État de Washington.

Pete Coors, président du conseil de la brasserie du même nom avant sa fusion avec Molson, serait aussi sur les rangs. Comme M. Nethercutt, il a tenté en vain de devenir sénateur en novembre dernier. Le hic, c'est qu'il s'est couvert de ridicule lors de sa campagne en étant incapable de nommer le premier ministre du Canada.

Plan de retrait de Gaza : négociations entre Israël et les Palestiniens

AGENCE FRANCE-PRESSE

JÉRUSALEM – Le Parlement israélien a entamé hier un débat marathon sur la loi des indemnités pour les 8000 colons de la bande de Gaza et de quatre implantations isolées de la Cisjordanie, censés être évacués au cours de l'été. Parallèlement, Israël a entrepris des négociations pour coordonner ce retrait avec l'Autorité palestinienne.

Le débat parlementaire doit se conclure par un vote aujourd'hui. Le projet de loi avait été approuvé dimanche par une commission parlementaire. Le gouvernement est assuré d'une forte majorité pour ce vote définitif de la loi, que le lobby des colons opposé au retrait cherche à retarder le plus possible. Le vote de la loi constitue une étape importante en vue de la mise en application du « plan de désengagement » du premier ministre Ariel Sharon.

Lundi soir, des centaines de manifestants israéliens ultranationalistes, opposés à ce plan de retrait, avaient bloqué des routes en Israël et notamment l'entrée principale de Jérusalem en brûlant des pneus de voitures. Les manifestants, pour la plupart de jeunes colons, ont perturbé la circulation sur la route Tel-Aviv-Jérusalem, à l'entrée ouest de la ville sainte, jusqu'à l'intervention de la police qui a procédé à une quarantaine d'interpellations.

Malgré cette opposition, le projet de retrait progresse. « Nous avons déjà commencé à coordonner » avec les Palestiniens, a déclaré M. Sharon lors d'une rencontre avec la presse étrangère à Jérusalem. « J'ai donné des instructions pour que la coordination commence sur notre retrait de Gaza », a-t-il ajouté.

M. Sharon a indiqué qu'il souhaite éviter que les groupes islamistes ne puissent combler le vide créé par le retrait israélien de la bande de Gaza.

Pendant ce temps, malgré la trêve annoncée il y a une semaine à Charm el-Cheikh, un Palestinien armé a été tué et un autre blessé hier soir par les tirs de soldats israéliens près de Naplouse en Cisjordanie, a indiqué une porte-parole de l'armée israélienne.« Des soldats israéliens ont repéré deux Palestiniens armés qui s'approchaient de la colonie de Brakha au sud de Naplouse, ont ouvert le feu tuant l'un d'eux et blessant le second », a précisé cette porte-parole.

Économisez avec les bas tarifs d'Air Canada pour les grandes villes nord-américaines.

Canada – Tarifs Tango, ALLER SIMPLE de Montréal à partir de :

TORONTO	WINNIPEG	HALIFAX	CALGARY	VANCOUVER
73$	104$	109$	159$	179$

États-Unis – Tarifs ALLER SIMPLE de Montréal à partir de :

NEWARK	FORT MYERS/MIAMI FORT LAUDERDALE	PHILADELPHIE	ATLANTA	SAN FRANCISCO
125$	137$	138$	188$	229$

Réservez sur **aircanada.com** et obtenez un mille Aéroplan[MD] pour chaque tranche de trois dollars dépensés pour vos voyages au Canada et aux États-Unis.

Vous pouvez téléphoner à votre agent de voyages, ou à Air Canada au 1 888 247-2262.
Gagnez du temps ! Pour tous les vols au Canada, vous pouvez maintenant vous enregistrer sur **aircanada.com**

AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



Un billet acheté auprès du bureau des réservations d'Air Canada coûtera 5 $ additionnels par personne (non remboursables, taxes en sus). Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Destinations canadiennes : le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Les tarifs sont basés sur un aller simple. Les billets doivent être achetés au plus tard le 16 février 2005. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 31 mai 2005. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 6 $, ne sont pas inclus. **Destinations américaines :** le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Les tarifs sont basés sur un aller simple. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 12 $, ne sont pas inclus. **Destinations canadiennes et américaines :** les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Un séjour minimal ou maximal et d'autres conditions peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, de la société en commandite Jazz Air (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz[MC]), de United Airlines, de SkyWest ou d'Air Wisconsin (faisant affaire sous le nom de United Express). [MC]Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. [MD]Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada.

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Pas une panacée

Nous publions aujourd'hui le premier de deux éditoriaux sur le protocole de Kyoto, en vigueur depuis ce matin.



fcardina@lapresse.ca
FRANÇOIS CARDINAL

Le protocole de Kyoto entre en vigueur aujourd'hui. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour tous ceux qui craignent que la Terre fasse les frais de notre irresponsabilité collective. On aurait tort, par contre, d'y voir une panacée, un remède qui protégera les futures générations de nos excès.

Lorsque les États-Unis et l'Australie, les deux seuls États industriels qui ont refusé de l'entériner, affirment que l'accord ne va pas assez loin, ils ont tout à fait raison. Depuis son élaboration en décembre 1997, la portée du protocole n'a cessé de diminuer au point où cette résolution appelée à sauver la planète s'est mutée en simple campagne de sensibilisation.



Aussi vraies soient-elles, cependant, les déclarations des deux pays rebelles sont teintées d'hypocrisie car leur décision de faire bande à part est à l'origine même de cette malheureuse situation !

Tout d'abord, on peut déjà prévoir que l'objectif de réduction globale — 5,2 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de 1990 — ne sera jamais atteint. L'Australie est le champion mondial des émissions *per capita* et les États-Unis, à eux seuls, produisent le tiers des GES de la planète.

Calculs faits, on en arrive donc à une diminution réelle des émissions planétaires... à peu près nulle.

Or le groupe de travail mandaté par l'ONU pour analyser le réchauffement de la planète concluait dans son dernier rapport qu'une simple stabilisation des émissions serait loin de suffire pour éviter les dommages. Il faudrait plutôt penser à une diminution de moitié des GES d'ici une quarantaine d'années, soit 10 fois les objectifs de Kyoto.

Autre irritant, des pays comme le Canada, le Japon, le Danemark et l'Espagne n'arrivent même pas à stabiliser leurs émissions, encore moins à les diminuer. Or le refus des États-Unis de ratifier l'accord ne les incite pas à mettre les bouchées doubles pour autant. Au nom de la sacro-sainte compétitivité économique, on est plutôt porté à ne demander que des efforts volontaires aux industries, avec les résultats que l'on devine.

Enfin, la bourse de CO_2 — qui permettra aux « mauvais élèves » comme le Canada d'acheter des droits de polluer aux pays qui ont déjà atteint leur objectif — est ainsi devenue une banale échappatoire. Plutôt que de faire des efforts, on signe un chèque et on se vante devant le reste de la planète d'avoir atteint ses objectifs.

Or initialement, cet échange d'émissions ne devait être qu'un simple filet, une mesure qui faisait partie d'un vaste plan d'ensemble.

Impossible, donc, de qualifier le protocole de réussite totale. D'autant plus que trois des sept plus grands pollueurs de la planète, la Chine, l'Inde et les États-Unis, ne sont pas concernés par cette course à l'objectif.

////////////////////////////

Cela étant dit, l'accord de Kyoto n'en est pas moins un pas, bien que modeste, dans la bonne direction.

Il a le mérite de démontrer qu'une coopération internationale est possible sur le délicat dossier du climat. Il a également un effet de sensibilisation indéniable qu'aucune campagne de relation publique, peu importe les millions dépensés, peut se vanter d'avoir.

L'accord de Kyoto permet enfin de mettre la table pour les discussions futures. Cette année, fait peu connu, les négociations vers un protocole de Kyoto II doivent s'amorcer afin d'élaborer une suite au document.

Compte tenu de l'isolement de plus en plus évident des États-Unis dans le dossier des changements climatiques, il y a lieu d'être plus optimiste, cette fois, quant à leur éventuelle participation à un protocole bis. D'autant plus que certains membres du camp républicain commencent à exprimer publiquement leur mécontentement devant les idées révisionnistes de George W. Bush.

Il est aussi de bon augure de voir le premier ministre britannique, Tony Blair, se poser en leader dans ce dossier. D'abord parce que la Grande-Bretagne, qui s'est fixé des objectifs plus ambitieux que ceux de Kyoto, est un élève modèle en terme de réduction des GES. Ensuite parce que M. Blair préside cette année le G8 et l'Union européenne. Et surtout, enfin, parce que l'homme entretient des liens serrés avec la Maison-Blanche.

« Kyoto n'est rien, Kyoto n'est qu'un début », aime répéter M. Blair. Il a tout à fait raison.

Le devoir d'Hydro



apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Les bras nous en tombent : dans un reportage diffusé hier soir par Radio-Canada, on voit un journaliste pénétrer et circuler en plein coeur des centrales hydroélectriques Robert-Bourassa, Manic 5 et Manic 5-PA sans être inquiété par qui que ce soit. Christian Latreille n'a bénéficié d'aucune complicité ; il n'a utilisé aucun subterfuge. Il s'est tout simplement présenté aux portes de chacune de ces installations-clés ; des portes qui n'étaient ni gardées ni verrouillées !

Moins de quatre ans après le 11 septembre 2001, le reportage révèle qu'à certains moments, on peut circuler dans les installations d'Hydro-Québec comme dans un moulin. Il ne s'agit pas de paniquer ou d'inventer des scénarios apocalyptiques : les probabilités d'un attentat terroriste contre le Québec sont faibles. En outre, un terroriste futé trouverait sans doute plus efficace de s'attaquer aux infrastructures informatiques d'Hydro-Québec qu'à ses centrales. N'empêche : on s'attend à ce qu'un minimum de protection existe.

Plutôt que de fournir immédiatement à la population les explications auxquelles elle a droit, Hydro-Québec a tenté d'empêcher la diffusion du reportage en question. Ce faisant, elle s'est non seulement montrée extraordinairement arrogante ; elle s'est couverte de ridicule. Selon la société d'État, la diffusion du reportage allait mettre en cause la sécurité nationale. Or, si menace il y a à la sécurité nationale, ce n'est pas la faute du journaliste, mais celle de la société elle-même ! À l'opposé des accusations loufoques d'Hydro, Radio-Canada a bien servi l'intérêt public en mettant au jour une situation très préoccupante.

La Cour supérieure ayant rejeté la requête en injonction du revers de la main, Hydro-Québec a publié un communiqué de cinq paragraphes. Le PDG André Caillé s'y dit « troublé » par les informations divulguées, et s'engage à « régler rapidement cette situation ». Cette réaction sibylline est tout à fait insuffisante. Hydro-Québec doit expliquer aux Québécois comment des failles aussi béantes dans son système de sécurité ont pu se produire. L'entrevue désordonnée accordée en fin de soirée par M. Caillé au *Téléjournal* n'a rassuré personne. Il est désormais clair que les Québécois ne peuvent croire la société d'État sur parole en ce qui a trait à la protection de ses installations. Par conséquent, le gouvernement du Québec doit obtenir d'Hydro des engagements précis en cette matière, et exiger que des vérifications indépendantes soient faites à intervalles réguliers.

MESSAGE SUBLIMINAL



serge.chapleau@lapresse.ca
DROITS RÉSERVÉS

OPINION

L'hypocrisie des Grands

Les grandes puissances devraient cesser de vanter les effets stabilisateurs de leur bombe tout en dénonçant le danger de celle des autres



JOCELYN COULON
j.coulon@cerium.ca

La Corée du Nord affirme détenir l'arme nucléaire. L'Iran cherche par tous les moyens à l'acquérir. D'autres pays sont sans doute engagés dans la même quête. Le nucléaire militaire prolifère et cela inquiète les grandes puissances. Elles sont pourtant largement responsables de cette situation. Si les grandes puissances tiennent à stopper la prolifération nucléaire, il serait temps qu'elles montrent l'exemple et s'engagent dans un véritable désarmement nucléaire.

Un traité injuste

L'arme nucléaire terrifie. Une seule bombe peut tuer des milliers d'individus en quelques secondes. Dix ou vingt peuvent en tuer des millions. Le nucléaire militaire décuple la létalité des armes conventionnelles. Il nous précipite dans une autre dimension de la guerre : celle de l'annihilation totale de tous les protagonistes. Les vivants envieront les morts après un échange nucléaire. Dès 1946, les politiques et les scientifiques prennent conscience de ce danger, et une des premières résolutions adoptées par l'ONU appelle à l'arrêt de la production et au démantèlement des armes nucléaires.

Peine perdue. La confrontation Est-Ouest est déjà engagée, entraînant une effarante course aux armements. Les États-Unis et l'Union soviétique constituent des arsenaux nucléaires de plusieurs dizaines de milliers d'ogives montées sur missiles ou de bombes transportées par avions. Non seulement chacun dispose d'un stock d'armes suffisant pour pulvériser l'autre en détruisant chez lui quelques milliers de cibles, la plupart civiles, mais aussi d'une capacité de riposte au cas où celui-ci aurait survécu et présenterait de nouveau une menace. L'extraordinaire film de Stanley Kubrick, *Docteur Folamour*, a démontré l'absurdité cruelle et démente de ces stratégies nucléaires.

Dans les années soixante, la France, la Grande-Bretagne et la Chine joignent le club nucléaire. À Washington, le président Kennedy s'alarme. Il prévoit l'émergence d'une vingtaine de puissances nucléaires d'ici les années soixante-dix. Il est temps d'agir, se disent les grandes puissances. Non pour désarmer, mais pour limiter le membership du très sélect club nucléaire. Après des années de négociation, le Traité de non-prolifération nucléaire est signé en 1968. Cet accord est profondément injuste, mais le système international l'est aussi, et il faut vivre avec. Le TNP crée deux classes de signataires : les États détenteurs de l'arme nucléaire et ceux qui y renoncent. Le traité prévoit le maintien du monopole nucléaire des cinq grandes puissances. En échange, celles-ci s'engagent à entreprendre des négociations menant au désarmement nucléaire, à favoriser l'accès des autres signataires au nucléaire civil et, enfin, à lutter contre la prolifération de technologies et de matériaux dangereux.

Le traité a été signé à ce jour par 187 dès 191 membres de l'ONU. L'Inde, le Pakistan et Israël ont toujours refusé d'y adhérer. La Corée du Nord s'est retirée. L'Irak, la Libye et l'Iran

La prolifération nucléaire demeure toujours une grave menace.

ont signé, mais ne l'ont visiblement pas respecté. Ils risquent bientôt de ne plus être les seuls. Le Brésil, la Corée du Sud, et tous les pays disposant d'un programme nucléaire civil pourraient fabriquer une bombe. Pourquoi se gêneraient-ils ?

Une trahison

Le Traité de non-prolifération nucléaire est le seul instrument juridique contraignant par lequel les États détenteurs d'armes nucléaires se sont engagés au désarmement. Comme le soulignait en 1998 l'ancien ministre canadien des Affaires étrangères Llyod Axworthy, le traité a pour finalité de libérer le monde des armes nucléaires, et ce, le plus tôt possible. Les États qui ont renoncé à l'arme nucléaire attendent donc des États détenteurs qu'ils respectent la lettre et l'esprit du traité. Or, les grandes puissances nucléaires ont trahi.

D'abord, elles ont consciemment laissé certains de leurs amis — Israël, l'Inde, le Pakistan — se doter d'armes nucléaires, soit en leur vendant les technologies, soit en fermant les yeux sur les trafics illicites. Elles ont même favorisé la prolifération auprès d'autres pays — Irak, Iran, Afrique du Sud, Libye — lorsque les régimes en place leur étaient favorables.

Puis, si les grandes puissances ont effectivement réduit leurs stocks d'armes nucléaires, elles ne cessent de rehausser la qualité de leurs engins et de développer des politiques agressives pour les utiliser. La Russie investit dans le développement de nouvelles armes destinées à percer le bouclier antimissile américain. Le gouvernement américain vient de demander au Congrès des fonds pour ressusciter le programme des mininukes, ces bombes nucléaires de faible puissance destinées à pénétrer en profondeur des bunkers enterrés. La France et la Chine modernisent leurs arsenaux. L'Inde et le Pakistan n'ont absolument pas l'intention de renoncer aux leurs, et Israël entretient l'ambiguïté quant à l'existence du sien. Demain, à Bruxelles, le Groupe des plans nucléaires de l'OTAN se réunit pour discuter de la doctrine d'utilisation de quelque 500 bombes américaines déployées en Europe malgré les nombreux appels à leur retrait. Officiellement, ces armes, considérées comme les plus dangereuses et les plus déstabilisantes en raison notamment de leur portée, de leur proximité avec des zones de conflit, des risques liés à la délégation d'autorité, et des risques d'emploi rapide, préemptif ou accidentel, sont censées servir à dissuader des États voyous ou des terroristes. Des terroristes ? Mais comment les frapper ? Et où ? À Paris ? À Londres ? À Boston ?

La prolifération nucléaire est une menace. Pour la contrer, les grandes puissances devraient renoncer à leur position hypocrite qui consiste à vanter les effets stabilisateurs et sécuritaires de leur bombe tout en dénonçant le caractère dangereux de celle des autres. Un véritable désarmement, matériel et politique, doit s'engager. À défaut, l'Iran et d'autres pays feront leurs les mots de l'ancien premier ministre pakistanais Zulfikar Ali Bhutto devisant sur les rapports de forces dans le monde : le Pakistan aura sa bombe même si les Pakistanais doivent manger de l'herbe.

L'auteur est professeur invité au Groupe d'étude et de recherche en sécurité internationale du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal

FORUM

Wal-Mart : la désertification économique



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

Le modèle de développement de Wal-Mart est une véritable engeance qui menace nos sociétés et nos économies et dont il faudra s'affranchir. Mais la solution n'est probablement pas syndicale et elle n'est certainement pas québécoise.

Elle viendra encore moins de la bataille irresponsable d'un syndicat qui a voulu envoyer au front des employés vulnérables pour décrocher le douteux honneur d'être le premier magasin Wal-Mart syndiqué en Amérique du Nord. Dans la vraie vie, les Goliath écrasent les David. Les 200 travailleurs mis à pied à Jonquière pourront en témoigner.

D'habitude, le succès des entreprises profite à la collectivité par l'investissement, la recherche, les emplois et la création de richesse. Ce n'est pas le cas de Wal-Mart, dont les succès font reculer l'économie au lieu de la faire prospérer. Le modèle de Wal-Mart, avec sa logique de nivellement par le bas, mène littéralement à la désertification économique.

Pourquoi ? Parce que la recherche de bas prix à tout prix a un prix. Elle repose sur des conditions de travail minimalistes qui ont un effet d'entraînement. Elle déstructure les communautés locales en affaiblissant leurs réseaux commerciaux. Elle affaiblit les fournisseurs locaux. Elle accélère le recours aux pays nouvellement industrialisés avec les dérives éthiques que cela implique.

Le tout, enrobé dans un prêchi-prêcha évangéliste aux accents du « Bible Belt » dont on a eu un bel exemple avec la page de publicité lundi dans les grands quotidiens. La compagnie désirait nous informer « des sentiments authentiques qui nous animent », et disait faire « tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer nos associés de Jonquière qui sont touchés par ces événements ». Le terme « touchés » est ici un rare euphémisme, ces associés ayant été mis dehors pour avoir voulu se syndiquer. Et s'il y a quelque chose d'« authentique », ce sont moins les sentiments de l'entreprise que son insensibilité.

Mais si ce modèle est contestable, deux obsta-

Le monde des affaires commence à contester le modèle.

cles se dressent sur le chemin de ceux qui veulent s'en débarrasser. D'abord la puissance de l'entreprise qui, seulement au Québec, emploie 10 000 personnes. Ensuite, les consommateurs, attirés par les prix imbattables, mais aussi par une formule qui répond manifestement à une réalité sociale.

Les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce auraient pu voir que la syndicalisation d'un Wal-Mart exigeait un rapport de forces qu'ils n'avaient pas, même si l'amélioration des conditions de travail était un objectif très légitime. Jonquière, isolée à l'échelle nord-américaine, affaiblie économiquement, était une bien improbable tête de pont pour mettre le géant à genoux.

Il y a là beaucoup d'arrogance syndicale. D'autant plus que l'accréditation n'a pas été obtenue de façon démocratique. Après avoir subi un échec au vote secret en assemblée générale, les TUAC ont procédé par la porte d'en arrière, en profitant d'une disposition douteuse du code du travail québécois, ils ont fait signer des cartes une à une, dans des conditions qu'on ignore, jusqu'à ce qu'ils atteignent 50 % des employés. Le syndicat a ensuite formulé des demandes qui remettaient en cause le modèle qui a fait le succès de la multinationale. Comment imaginer qu'une entreprise connue pour son antisyndicalisme céderait ? La réponse, brutale et inhumaine, rappelle que si on ne peut pas interdire à des travailleurs de s'associer, on ne peut pas non plus forcer une entreprise à faire des affaires.

Le Québec ne sort pas grandi de cette histoire. À moins qu'on aime être connus comme le coin d'Amérique où non seulement le taux de syndicalisation est le plus élevé, où le code du travail peut être déséquilibré, mais aussi où le fait de syndiquer tout ce qui bouge semble être devenu un sport national — les TUAC, souvenons-en, sont ceux qui ont syndiqué le Bonhomme Carnaval. Une carte de visite ? Plutôt un repoussoir.

Il est loin d'être évident que la voie syndicale soit la meilleure. À moins que ce soient les grandes centrales américaines, avec leurs moyens, qui se lancent dans cette bataille. Pas plus que les boycottages, aussi inefficaces que grandiloquents.

Mais il est plus probable que le modèle Wal-Mart sera affaibli par les changements dans les habitudes et les valeurs. Le monde des affaires commence à contester le modèle. Par exemple, dans l'édition de cette semaine de *Business Week*, un article sur les cinq recettes du succès pour les entreprises orientées vers la consommation note en toutes lettres « Minimiser sa dépendance à Wal-Mart » !

N'oublions pas que la consommation est aussi une affaire de mode et que les habitudes changent sans cesse. De nouvelles préoccupations apparaissent, la sensibilisation à l'éthique, la consommation équitable, la crainte des délocalisations. Ce sont ces processus qu'il faut encourager. Car la clé, ce sont les consommateurs : Wal-Mart ne s'affaiblira pas ou ne changera pas tant que les clients seront au rendez-vous.

COURRIEL

Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Le début de la fin?

Un peu partout, le mouvement de résistance contre Wal-Mart prend de l'ampleur

GAÉTAN FRIGON



Ayant travaillé dans le commerce de détail à différents postes de direction pendant près de 40 ans, notamment à la SAQ, l'auteur est aujourd'hui entrepreneur copropriétaire de plusieurs entreprises, dont Publipage inc. Nous publions aujourd'hui la deuxième partie d'un texte d'opinion sur Wal-Mart qu'il nous a fait parvenir.

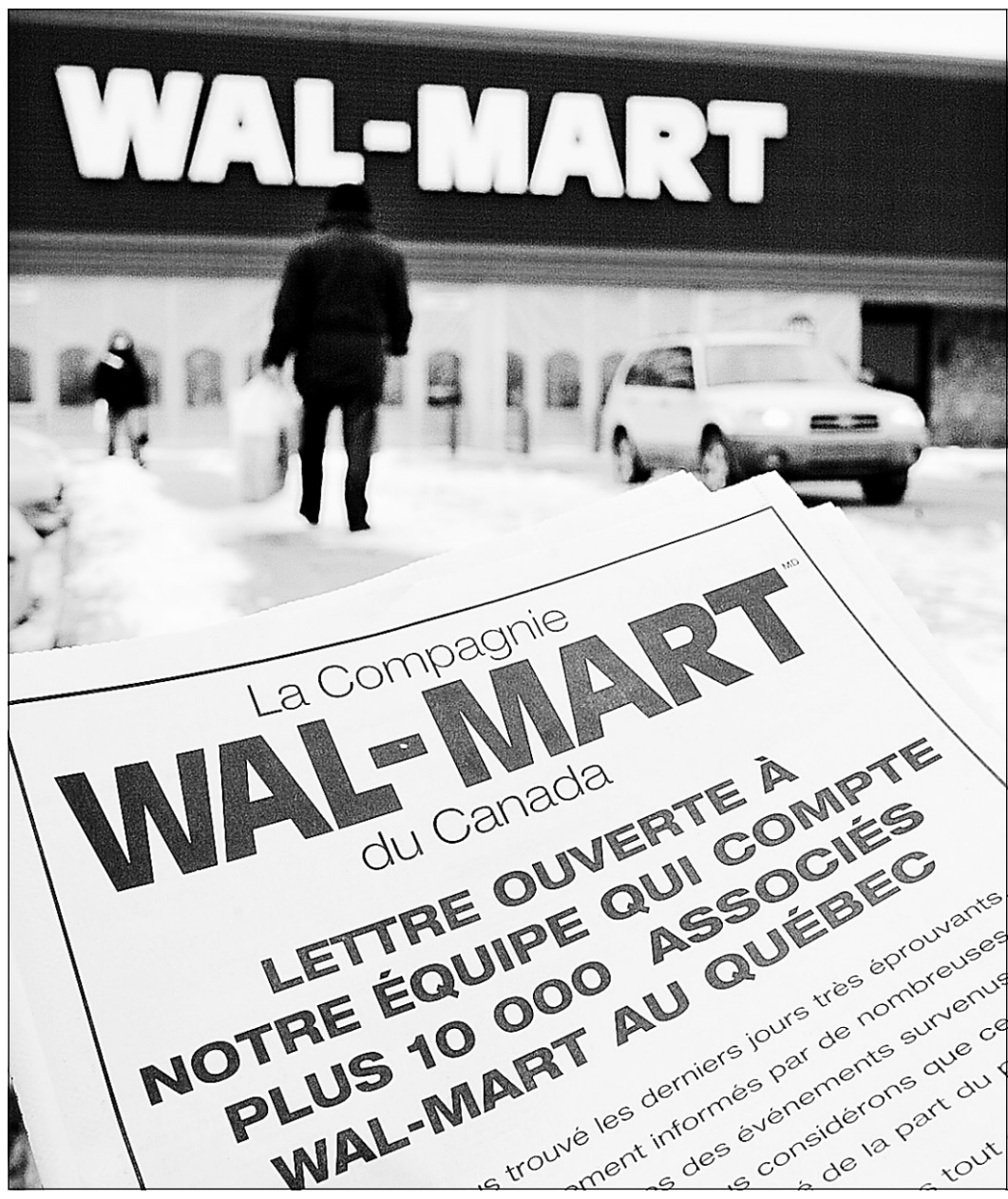


PHOTO PC

Si un Jonquière n'est pas assez pour faire fléchir Wal-Mart, les 100 millions de consommateurs qui y magasinent chaque semaine peuvent le faire.

Il y a des signes évidents indiquant que tout ne va pas pour le mieux dans l'empire Wal-Mart et qu'il y a des brèches un peu partout. Voici certains faits :

> Les Américains sont maintenant convaincus que l'expansion agressive de Wal-Mart a détruit ce qu'ils appellent « small-town America », à savoir le coeur de leur pays. La disparition des commerces traditionnels et des rues principales continue de créer un ressac de plus en plus palpable.

> Les consommateurs américains disent ouvertement qu'ils n'aiment pas la philosophie de Wal-Mart, mais qu'ils y vont quant même pour étirer leur budget. Et parallèlement à la baisse de réputation de Wal-Mart, celle de ses concurrents Target et Costco monte en flèche.

> L'automne dernier, des fabricants de jouets ont refusé de vendre certains produits à Wal-Mart, les réservant pour les concurrents de ce dernier. Il s'agissait pour ces fabricants de diminuer leur dépendance vis-à-vis Wal-Mart, qui est devenu, et de loin, le plus important vendeur de jouets aux États-Unis.

> Il y a quelques semaines, Procter & Gamble achetait Gillette et son PDG ne s'est pas caché pour dire que la raison principale derrière cette transaction s'appelait Wal-Mart. Procter & Gamble prend les grands moyens pour rétablir son rapport de force avec Wal-Mart et il est évident que d'autres fournisseurs vont faire de même dans un avenir rapproché.

> De plus en plus de villes changent leurs règlements municipaux pour empêcher la venue de Wal-Mart et leur taux de succès grimpe. On va jusqu'à avoir un référendum sur le sujet et, dans certains cas, les habitants votent pour ne pas avoir de Wal-Mart, mettant leur chapeau de citoyen et oubliant leur chapeau de consommateur.

> Finalement, l'entreprise a au-delà de 8000 poursuites judiciaires contre elle et le nombre grossit à chaque jour. Et la plupart de ces poursuites ont trait aux politiques d'emploi de Wal-Mart.

Mouvement palpable

En fait, le mouvement de résistance face à Wal-Mart prend de l'ampleur et est de plus en plus palpable : le public proteste, les fournisseurs se rebiffent et les syndicats frappent de partout. Peut-être verra-t-on le début du commencement du déclin de l'empire Wal-Mart si cette entreprise n'accepte pas de changer sa philosophie de base. La taille gigantesque de Wal-Mart alliée à son avance technologique lui permettrait pourtant de se rallier tout le monde ou presque en mettant de l'avant de nouveaux standards de mise en marché axés sur un partenariat avec ses fournisseurs, et en offrant à ses 1,5 millions d'employés des conditions de travail compétitives. Elle assurerait ainsi sa pérennité sans pour autant diminuer sa profitabilité de façon notoire. La gratitude des consommateurs, des fournisseurs et des employés compenserait au centuple toute augmentation de ses frais d'opération.

Auparavant, aux États-Unis, l'économie battait au rythme de General Motors avec des employés syndiqués et des salaires élevés. Aujourd'hui, elle bat au rythme de Wal-Mart avec des employés non syndiqués et des salaires qui ne permettent pas de joindre les deux bouts. Car, à force d'exporter les meilleurs emplois manufacturiers dans des pays du tiers-monde et de les remplacer par des emplois à la Wal-Mart ou à la McDonald, on peut presque se demander ce qu'il arrivera lorsque ces pays commenceront à payer des salaires plus élevés.

Le consommateur qui a perdu son emploi à cause de Wal-Mart mais qui continue à magasiner dans cette chaîne n'a finalement que lui à blâmer. Mais le jour où il décidera avec ses pairs de faire passer son devoir de citoyen avant celui de consommateur, Wal-Mart s'ajustera, soyons sans crainte. Car si un Jonquière n'est pas assez pour faire fléchir Wal-Mart, les 100 millions de consommateurs qui y magasinent chaque semaine peuvent le faire.

Être nommée la corporation la plus admirée en Amérique par ses pairs est une chose. Mais l'être par les consommateurs, les fournisseurs et les employés serait encore plus souhaitable.

Un pied dans les deux mondes

La polarisation actuelle entre l'Europe et l'Amérique représente un vrai défi pour le Canada

MARIE BERNARD-MEUNIER



L'auteure a été ambassadrice du Canada en Allemagne, aux Pays-Bas et à l'UNESCO. Elle est présentement chercheuse invitée à l'Institut allemand des affaires étrangères et de la sécurité. Nous publions ici un extrait d'un texte qu'elle a écrit à l'occasion de la Conférence annuelle de l'Institut d'études canadiennes de McGill sur le thème « Le Canada dans le monde », qui a lieu aujourd'hui et demain

Est-ce faire preuve de beaucoup d'audace que d'affirmer que les relations transatlantiques ne sont plus ce qu'elles étaient et surtout qu'elles ne seront plus jamais ce qu'elles ont été ? Beaucoup d'observateurs éclairés me diront que les relations transatlantiques n'en sont pas à leur première crise et qu'elles traverseront celle-ci comme elles ont traversé les autres. Pourtant, je garde mes certitudes. La crise des deux dernières années est peut-être en train de se résorber, mais on ne pourra faire l'économie d'une redéfinition des relations transatlantiques. Il faudra trouver un nouvel équilibre au risque d'assister au lent effritement de cette relation privilégiée.

Il faut reconnaître que l'OTAN est de très loin le point d'ancrage le plus solide (du Canada) en Europe. Cette idée ne fait pas plaisir à tout le monde. Des gens qui, comme moi, ont passé beaucoup de temps à construire des relations bilatérales avec les pays européens ou d'autres qui essaient de négocier depuis 30 ans un accord avec l'Union européenne pour donner vie et substance à cette relation, n'aiment pas nécessairement se voir rappeler que notre participation à l'OTAN reste ce qui nous ouvre le plus de portes et nous confère le plus de poids en Europe. La France est peut-être à cet égard l'exception qui confirme la règle.

Au cours des quatre dernières années, on m'a demandé au moins 100 fois pourquoi nous avions retiré nos troupes stationnées en Allemagne. Notre présence militaire dans les Balkans et aujourd'hui en Afghanistan nous donne une présence sur l'écran radar des Européens et je considère qu'on pourrait et devrait essayer d'en tirer davantage profit.

Deuxième observation, lorsque les Américains et les Européens ne sont pas sur la même longueur d'onde, nous sommes souvent plus près des positions européennes. Ce fut le cas sur l'Irak, c'est toujours le cas sur Kyoto, la Cour internationale de justice pénale, le multilatéralisme en général et les solutions négociées en particulier.

Cela dit, nos instincts européens ne se réconcilient pas toujours facilement avec notre réalité nord-américaine et les Européens sont souvent les premiers à nous le rappeler.

En dépit de nos convergences de vues, les Européens savent dresser des obstacles sur notre chemin. Deux exemples : nos efforts mal récompensés pour nous associer à des opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'UE et le fameux contrat des moteurs d'avion pour l'Airbus A400M où, contre toute logique économique ou technologique, Pratt & Whitney Canada a été écarté parce que cet avion de transport, futur fleuron de la défense européenne, ne pouvait pas voler avec des moteurs canadiens.

La polarisation actuelle entre l'Europe et l'Amérique et l'émergence d'un pilier européen au sein de l'OTAN sont un vrai défi pour le Canada. Il devient à la fois plus difficile et plus inconfortable d'avoir un pied dans les deux mondes. Tony Blair en fait lui aussi l'expérience. Serions-nous plus aptes que lui à forger un nouveau lien transatlantique ? On peut en douter, mais il ne faudrait pas non plus craindre d'alimenter un débat au sein de l'OTAN sur les termes d'un nouveau contrat.

Ce qu'il faut souhaiter, c'est l'émergence d'un nouvel agenda commun qui nous permettra de construire peu à peu un nouvel équilibre au sein de l'Alliance atlantique. Les Européens ne se satisferont pas éternellement de l'équilibre actuel et les Américains devront être convaincus qu'un nouvel équilibre peut servir leurs intérêts.

UNE HISTOIRE D'AMOUR. ET UNE AFFAIRE DE TAUX.



Modèle GX 4 cyl. GFS illustré

MAZDA TRIBUTE GX 4 CYL. 2005

« Le Tribute demeure un des meilleurs utilitaires de loisir sur le marché. »
L'Annuel de l'automobile 2005

LOUEZ À PARTIR DE
295 $
par mois, pour 48 mois *
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $

ET **0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ**

OU OBTENEZ
0 %
de financement à l'achat
jusqu'à 48 mois †



MAZDA B3000 DUAL SPORT 2005

Camionnette compacte importée
la plus vendue au pays depuis 18 ans ♦

LOUEZ À PARTIR DE
235 $
par mois, pour 48 mois *
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $

ET **0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ**

OU OBTENEZ
0 %
de financement à l'achat
jusqu'à 48 mois †



mazda6 BERLINE GS 4 CYL. 2005

GAGNANTE
de plus de 90 prix internationaux.

LOUEZ À PARTIR DE
265 $
par mois, pour 48 mois *
Transport et préparation inclus
Comptant initial de 1 995 $

ET **0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ**

OU OBTENEZ
1,9 %
de financement à l'achat
jusqu'à 48 mois †

mazda
www.mazda.ca

Vous trouverez beaucoup *plus* chez vos concessionnaires Mazda du Québec.

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA • RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE REMARQUABLE GARANTIE COMPLÈTE

* Taux de location personnalisée Mazda : offres portant uniquement sur la location au détail des Mazda Tribute GX 4 cyl. 2005 (WSXD55AC50), des camionnettes Mazda B3000 DS Dual Sport 4x2 (XCXB55AA00) et des Mazda6 GS 4 cyl. (G4SD55AA00) 2005 neufs. Comptant initial ou échange équivalent et premier versement mensuel exigés. Aucun dépôt de sécurité requis. Offres soumises à l'approbation de Crédit Mazda Canada inc. Limite de 20 000 km par année. Frais de 8¢ le km additionnel à la fin du terme. Location avec limite de 25 000 km disponible. Immatriculation, assurances, taxes et frais d'inscription au RDPRM en sus. † Financement à l'achat aux particuliers de 0 % jusqu'à 48 mois sur les Mazda Tribute et sur les camionnettes de série B 2005 neufs et 1,9 % jusqu'à 48 mois sur les Mazda6 berline, Sport et Familiale Sport 2005 neuves. Financement consenti par l'entremise de la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. Autres taux et termes de financement disponibles.

♦ Rapports de l'AIAMC 1987-2004. Les modèles illustrés peuvent différer et sont utilisés à titre indicatif seulement. Certains équipements illustrés peuvent être offerts en option ou de série sur d'autres modèles. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire entre concessionnaires. Les concessionnaires peuvent louer à prix inférieur. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres d'une durée limitée à compter du 9 février 2005.

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

3291763A

3292342